

Version définitive



DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DAG : SECRÉTARIAT DES ASSEMBLÉES

Réunion du 4 AVRIL 2025

Le 4 avril 2025 à 08 heures 30, le Conseil Départemental s'est réunie à l'Hôtel du Département, Château des Comtes de la Marche à Guéret, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental de la Creuse. Le secrétariat a été assuré par M. Laurent DAULNY.

Nombre de conseillers, membres du Conseil Départemental en exercice au jour de la séance : 30

Liste des élus présents :

M. Philippe BAYOL, Absent à partir de 11h15
M. Eric BODEAU
M. Thierry BOURGUIGNON, Absent à partir de 12h00
Mme Marie-Christine BUNLON
Mme Delphine CHARTRAIN
Mme Laurence CHEVREUX, Absente à partir de 16h39
Mme Mary-Line GEOFFRE
M. Laurent DAULNY
Mme Catherine DEFEMME
Mme Hélène FAIVRE
M. Patrice FILLOUX
M. Franck FOULON
M. Thierry GAILLARD
Mme Marie-France GALBRUN arrivée à 13h39
Mme Catherine GRAVERON absente
Mme Marinette JOUANNETAUD
M. Bertrand LABAR
M. Jean-Luc LEGER
M. Jean-Jacques LOZACH Absent à partir de 17h08
M. Guy MARSALEIX
Mme Armelle MARTIN absente
M. Valéry MARTIN
M. Patrice MORANCAIS
Mme Renée NICOUX
Mme Isabelle PENICAUD
Mme Hélène PILAT
M. Jérémie SAUTY
Mme Valérie SIMONET
M. Nicolas SIMONNET Absent à partir de 14h00
Mme Marie-Thérèse VIALLE

Absents :

M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à Mme Marinette JOUANNETAUD
M. Thierry BOURGUIGNON a donné pouvoir à Mme Isabelle PENICAUD
Mme Laurence CHEVREUX a donné pouvoir à M. Valéry MARTIN
Mme Marie-France GALBRUN a donné pouvoir à M. Patrice FILLOUX
Mme Catherine GRAVERON a donné pouvoir à M. Franck FOULON
Mme Renée NICOUX a donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER
M. Nicolas SIMONNET a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIALLE

Absents sans pouvoir :

M. Jean-Jacques LOZACH
Mme Armelle MARTIN suite au départ de M. Jean-Jacques LOZACH

La Présidente du Conseil Départemental certifie exécutoires, à compter du 10 avril 2025 , les délibérations publiées sous forme électronique sur le site internet de la collectivité, pour une durée de deux mois et transmises au représentant de l'Etat dans le Département. (Article L.3131.1 du Code général des Collectivités territoriales).

SOMMAIRE

VOEUX ET MOTIONS

DISCOURS DE MADAME LA PRÉSIDENTE.....

DISCOURS PRÉSIDENTS DE GROUPE

CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines

1	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 7 MARS 2025.....	25
2	COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2024.....	28
3	COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ..	45
4	BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024.....	48
5	COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES..	50
6	BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024.....	53
7	COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE - CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE.....	57
8	CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024.....	60
9	COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES.....	63
10	BUDGET ANNEXE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024.....	66
11	INDEMNITÉS DONT ONT BÉNÉFICIÉ LES ÉLUS SIÉGEANT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL - ANNÉE 2024.....	68
12	AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT.....	70
13	BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES - BUDGET PRIMITIF 2025.....	72
14	BUDGET ANNEXE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES - BUDGET PRIMITIF 2025.....	75
15	BUDGET ANNEXE CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - BUDGET PRIMITIF 2025.....	79
16	PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - BUDGET 2025 - MASSE SALARIALE ET FRAIS GÉNÉRAUX.....	85
17	PERSONNEL DÉPARTEMENTAL: TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES ET DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ.....	91
18	PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : ADAPTATION DES EMPLOIS.....	96
19	ACTUALISATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET PROGRAMMATION ANNUELLE 2025 DE TRAVAUX ROUTIERS	110
20	ACTUALISATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET PROGRAMMATION ANNUELLE 2025 DE TRAVAUX ROUTIERS	125
21	BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.....	128

22 PARTICIPATIONS AUX STRUCTURES ANNEXES ET ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025.....	136
23 SUBVENTIONS 2025 - DOTATIONS CANTONALES.....	145
24 TAUX DE RÉPARTITION DE LA PART DÉPARTEMENTALE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ENTRE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) ET LES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE). 148	
25 FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS - DÉPENSES DE PERSONNEL.....	151

CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports

26 ORGANISMES CONSTRUCTEURS - ENVELOPPE DE GARANTIE DEPARTEMENTALE ANNÉE 2025.....	155
27 MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA DIFFUSION DES PACKS DOMOTIQUES A DOMICILE EN FAVEUR DU PUBLIC EN PERTE D'AUTONOMIE SUR LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE.....	159
28 TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026.....	162
29 ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE FEMMES 2025 EN CREUSE.....	166
30 PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES (PDESI) RELATIF AUX SPORTS DE NATURE.....	168

CD - Solidarités territoriales et Développement durable

31 MODALITES DE SORTIE DU GIP TERANA.....	178
---	-----

CD - Numérique et Mobilités

32 SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE MONTLUÇON - GUERET - PARTICIPATION DU DEPARTEMENT 2025.....	184
---	-----

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du vendredi 4 avril 2025

L'Assemblée départementale s'est réunie à huit heures quarante, sous la présidence de M^{me} Valérie SIMONET, Présidente.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Conformément au règlement en vigueur, je désigne M. Laurent DAULNY comme secrétaire de séance.

(M. Laurent DAULNY procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

M. DAULNY, Secrétaire de séance. – Excusés, M^{me} Marie-France GALBRUN a donné pouvoir M. Patrice FILLOUX, M^{me} Catherine GRAVERON à M. Franck FOULON, M^{me} Armelle MARTIN à M. Philippe BAYOL, et M^{me} Renée NICOUX à M. Jean-Luc LÉGER.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous invite à signer la feuille de présence.

DÉPÔT DES VŒUX ET MOTIONS

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous allons procéder au dépôt des vœux et motions, qui sont en train d'être distribués. Je vous propose, comme à notre habitude, que les membres de commissions concernées les examinent lors de notre pause déjeuner afin que puissions voter en fin de séance.

J'invite leurs auteurs à nous en donner lecture.

POUR LE MAINTIEN DES FINANCEMENTS DE LA MISSION LOCALE DE LA CREUSE

**Motion présentée M. Thierry BOURGUIGNON,
M^{me} Isabelle PÉNICAUD, M. Éric BODEAU et M^{me} Mary-Line GEOFFRE,
Conseillers départementaux des cantons de GUÉRET I et de GUÉRET II**

M^{me} GEOFFRE. – Je vous en donne lecture :

« Le 14 mars, les salariés de la Mission Locale de la Creuse ont organisé une journée de mobilisation à Guéret pour dénoncer la baisse des subventions de l'État prévue par la loi de finances pour 2025, baisse qui aurait des conséquences immédiates sur l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion sociale des 1 500 jeunes de 16-25 ans soutenus chaque année dans notre département, alors qu'avec un taux d'accès à l'emploi durable de plus de 34 % après six mois, les Missions Locales ont démontré l'efficacité de leur action.

« En effet, l'État réduirait d'au moins 6 % les subventions qu'il verse à la Mission Locale, soit une perte de près de 25 000 €. Cette baisse impacterait les ressources humaines. La qualité de l'accompagnement des jeunes en pâtirait directement et les permanences délocalisées à BOURGANEUF, BOUSSAC, ÉVAUX-LES-BAINS, AUZANCES ET DUN-LE-PALESTEL pourraient être remises en question.

« En outre, la loi de finances précitée prévoit une nette baisse des allocations du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), parcours qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion professionnelle. Enfin, le nombre des contrats d'engagement jeune (CEJ) est désormais plafonné à 200 000, contre 210 000 l'an passé. Dans le même temps, la récente réforme de France Travail rendant obligatoire l'inscription de tous les demandeurs d'emploi, y compris les nouveaux bénéficiaires du revenu de solidarité active, et l'augmentation du chômage des jeunes se traduisent par une hausse du nombre de personnes orientées par l'opérateur public vers les Missions Locales.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 4 avril 2025,

« Considérant que la jeunesse en difficulté ou précarisée ne saurait devenir la grande oubliée des politiques publiques dans les territoires fragiles comme la Creuse,

« Demande à M^{me} la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles de veiller au maintien des budgets des Missions Locales et de garantir la pérennité des actions de ces structures indispensables pour l'insertion des jeunes dans nos territoires. »

(La motion est renvoyée en troisième commission.)

POUR UNE COMPENSATION DE L'ÉTAT À LA SUITE DE L'AUGMENTATION DU RSA

**Motion présentée M. Patrice MORANÇAIS,
Conseiller départemental du canton de GOUZON**

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Elle est ainsi rédigée :

« Au 1^{er} avril 2025, le montant de l'allocation du RSA a été revalorisé de 1,7 % sur décision du Gouvernement. Si l'intention pour les bénéficiaires est louable afin de suivre le niveau d'inflation, la méthode et le financement de cette augmentation ne sont pas acceptables.

« En effet, celle-ci, entièrement financée par les Départements, n'a fait l'objet d'aucune négociation ni compensation par l'État. Elle vient donc s'ajouter aux trois milliards d'euros de dépenses exigées des Conseils départementaux par le Gouvernement depuis 2022. Elle s'ajoute également à l'augmentation du reste à charge des trois allocations individuelles de solidarité, ou encore à la baisse de compensation de l'allocation personnalisée d'autonomie par la CNSA.

« Les Départements sont dans l'impossibilité de faire face à cette nouvelle hausse des prestations, comme à toute autre augmentation de dépenses qui ne serait pas compensée intégralement. Ils sont dans l'attente d'une discussion conclusive au sein d'un groupe de travail Départements-État avant la fin 2025 sur le financement pérenne et serein dans le champ des politiques des solidarités. Cela vient conforter la position votée par Départements de France de ne pas mettre en œuvre l'extension du Ségur publiée le 23 juin dernier : le Gouvernement doit assumer ses décisions en vertu du principe du décideur payeur.

« Ainsi, comme près de 70 % des Départements, le Conseil départemental de la Creuse a décidé de ne pas payer aux organismes payeurs, CAF et MSA, cette augmentation de 1,7 % du RSA au 1^{er} avril.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière, le vendredi 4 avril 2025,

« Dénonce la méthode employée par le Gouvernement ;

« Demande au Gouvernement de compenser financièrement les Départements à la suite de cette augmentation, décidée unilatéralement, du montant du RSA au 1^{er} avril ;

« S'engage sur le non-paiement de principe de toute dépense nouvelle ou supplémentaire décidée unilatéralement par le Gouvernement et non compensée intégralement par lui. »

(La motion est renvoyée en troisième commission.)

**EN FAVEUR DE LA RÉOUVERTURE
DU SERVICE DE RADIOTHÉRAPIE DE L'HÔPITAL DE GUÉRET**

**Motion présentée M^{me} Laurence CHEVREUX
Conseillère départementale du canton d'AUBUSSON**

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – Cette motion se lit ainsi :

« Depuis le 10 février dernier, le service de radiothérapie de l'hôpital de GUÉRET est fermé pour manque de personnel, notamment d'un physicien. Ainsi, les Creusois sont contraints de se rendre à LIMOGES ou CHÂTEAUROUX pour suivre leurs soins. Ces séances de radiothérapie sont éprouvantes pour les patients ; ajouter des déplacements à ces séances constitue une grande source de fatigue supplémentaire pour eux.

« De plus, ce service a fait l'objet d'investissements récents, le dotant de matériel de qualité pour mieux fonctionner. Mais pour assurer la pérennité des soins, même lorsqu'un soignant est absent, il apparaît nécessaire de renforcer le nombre de soignants en lien avec les centres hospitaliers de LIMOGES et MONTLUÇON.

« Si l'existence du service n'est pas mise en cause, la vigilance doit être présente afin que cette fermeture ne se prolonge pas et ne se renouvelle pas dans un futur proche.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière, le vendredi 4 avril 2025,

« Demande à M^{me} la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et de la Famille de renforcer et sanctuariser le service de radiothérapie de l'hôpital de GUÉRET afin qu'il puisse rouvrir et perdurer. »

(La motion est renvoyée en troisième commission.)

POUR UNE RÉOUVERTURE RAPIDE DU SERVICE DE RADIOTHÉRAPIE DE L'HÔPITAL DE GUÉRET

Motion d'urgence présentée M. Éric BODEAU
Conseiller départemental du canton de GUÉRET II

M. BODEAU. – Cette motion d'urgence est ainsi rédigée :

« Le centre hospitalier de GUÉRET est un centre de référence en matière de radiothérapie. Depuis le 10 février, son service de radiothérapie ne reçoit plus aucun patient pour pratiquer des traitements de radiothérapie faute de praticiens, dans un premier temps, de radiophysicienne médicale et, maintenant, de radiothérapeute. Les patients sont contraints de se rendre dans d'autres départements les obligeant à des déplacements de plus de deux heures pour des actes de quelques minutes. Cette situation pourrait perdurer jusqu'à l'automne, laissant en grande difficulté des malades touchés par des pathologies graves nécessitant des soins urgents et de proximité.

« Équipé du matériel le plus moderne, ce service ne peut fonctionner que grâce à la présence conjointe d'un radiophysicien et d'un médecin radiothérapeute. Le contrat de ce dernier n'aurait pas été reconduit, sans anticipation des conséquences pour le fonctionnement du service et pour les malades. Ce problème de « ressources humaines » a des conséquences dommageables pour la santé publique, pour la continuité du service public et l'attractivité tant du centre hospitalier que du département.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 4 avril 2025,

« Considérant les inquiétudes et l'émotion légitimes que suscitent l'arrêt du fonctionnement du service de radiothérapie, le risque d'une rupture de soins, et donc de pertes de chances de guérison pour les patients concernés ;

« Considérant que rajouter de longs voyages aux séances de radiothérapie, qui peuvent déjà être éprouvantes, est une grande source de fatigue pour les malades ; que de telles contraintes sont préjudiciables au système de santé, tant financièrement qu'en termes d'image, mais surtout d'égalité devant la santé ou d'espérance de vie, déjà moindre dans la grande ruralité ;

« Demande à M. le ministre délégué chargé de la Santé et de l'Accès aux soins, à M le directeur général de l'ARS et à M^{me} la déléguée départementale de l'ARS, à M^{me} la directrice du centre hospitalier de GUÉRET de remédier sans délai à la carence constatée, notamment par la mise immédiate à disposition par le CHU de LIMOGES du praticien hospitalier manquant et par le recrutement du radiophysicien, personnels nécessaires à la réouverture du service de radiothérapie du centre hospitalier de GUÉRET, qui est un centre associé au CHRU de LIMOGES. »

(La motion est renvoyée en troisième commission.)

SOUTIEN À L'AGRICULTURE

Motion présentée par M. Bertrand LABAR Conseiller départemental du canton de LE GRAND-BOURG Conseiller départemental délégué à l'agriculture

M. LABAR. – Elle se lit ainsi :

« Après plus d'un an d'attente, la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture a été enfin promulguée, grâce à l'engagement de M^{me} la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Si cette loi constitue un premier pas de simplification, de soutien et de reconnaissance pour nos agriculteurs, elle n'est pas un aboutissement.

« En effet, le métier d'agriculteur reste encore trop contraint et plusieurs dispositions législatives de la loi d'orientation agricole ont été censurées par le Conseil constitutionnel pour des questions de forme. Il apparaît donc nécessaire qu'elles puissent être reprises dans une nouvelle loi.

« Enfin, le Gouvernement s'était engagé à inscrire la proposition de loi sénatoriale visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale début avril. Cependant, cette promesse faite lors du Salon de l'agriculture en février n'a pas été tenue par M. le Premier ministre avec un report sans date de l'examen de la proposition de loi.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en assemblée plénière, le vendredi 4 avril 2025,**

« **Demande à M. le Premier ministre** d'inscrire rapidement, à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, la proposition de loi sénatoriale visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur ;

« **Demande au Gouvernement** de reprendre, dans cette proposition de loi ou dans une autre, les articles de la loi d'orientation agricole censurés sur la forme par le Conseil constitutionnel. »

(La motion est renvoyée en quatrième commission.)

POUR LE RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DES FORÊTS COMMUNALES

Vœu présenté par M. Jean-Luc LÉGER
Conseiller départemental du canton de FELLETIN

M. LÉGER. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Le code forestier prévoit que les bois et forêts appartenant aux collectivités territoriales, dès lors qu'ils sont susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, relèvent du régime forestier. Ce même code confie le monopole de la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts domaniales et communales à l'Office national des forêts (ONF).

« Le régime forestier permet de répondre aux attentes de la société (protection de l'environnement et accueil du public), tout en assurant la pérennité du patrimoine sylvicole, par exemple par le reboisement ou la régénération. Il contribue à l'équilibre biologique, à la satisfaction des besoins en bois et autres produits forestiers et comprend, en particulier, la surveillance générale des forêts, l'élaboration et l'application des aménagements, la surveillance des coupes programmées, l'affouage ou encore l'organisation des ventes de bois.

« Grâce à son principe mutualisé, le régime forestier est le garant d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques appliquée sur l'ensemble du territoire de la même façon, qu'il s'agisse de forêts productives ou non.

« Dans ce cadre, la récente affaire de la coupe rase sauvage et illégale opérée par une entreprise privée sur une parcelle de deux hectares appartenant à la ville de Guéret comprenant une zone humide, suscite une émotion légitime et une forte incompréhension.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 4 avril 2025,

« Considérant que la protection et la mise en valeur des bois et forêts ainsi que le reboisement dans le cadre d'une gestion durable sont reconnus d'intérêt général pour la nation par le code forestier et que les forêts, notamment publiques, portent des enjeux en matière économique, environnementale et d'accueil du public devant être sauvegardés et mieux pris en compte,

« Demande à M^{me} la ministre de l'Agriculture de renforcer les moyens humains et techniques de la Direction départementale des territoires de la Creuse pour le suivi de l'application du régime forestier ainsi que de l'ONF en matière de recherche et constatation des infractions, et donc d'accroître la protection des forêts ou propriétés communales de notre département confrontées au risque de coupes sauvages et abusives. »

(Le vœu est renvoyé en quatrième commission.)

ASSURER L'AVENIR DE LA LIGNE POLT

Motion présentée par M^{me} Marie-France GALBRUN, M. Patrice FILLOUX, M. Jean-Jacques LOZACH et M^{me} Marinette JOUANNETAUD

M. FILLOUX. – Je vous en donne lecture :

« Suppressions de trains et dysfonctionnements du matériel ferroviaire caractérisent depuis plusieurs années la ligne ferroviaire POLT. Faute d'entretien et de renouvellement, les locomotives tombent en panne. Des décennies de sous-investissement expliquent la situation. Les retards peuvent atteindre plusieurs heures, alors que la qualité, la régularité et la fiabilité de l'offre ferroviaire constituent un enjeu écologique et d'égalité territoriale. Parallèlement, une mauvaise organisation des travaux de rénovation de la ligne par SNCF Réseau aboutira à nouveau à des suppressions durables du service : à partir du 22 avril, d'importants travaux vont affecter la ligne dans le Loiret et la circulation sera totalement interrompue le jour, d'août 2025 jusqu'au début de 2026. À la dégradation continue du service, aux défaillances du matériel et aux suppressions de trains s'ajoutent un sous-financement et la sous-réalisation du Schéma directeur de la ligne, marqué par un quatrième report de livraison des nouvelles rames Oxygène, initialement prévue fin 2023 puis retardée à fin 2025 et dont la circulation était prévue en 2027.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 4 avril 2025,

« Considérant que les usagers de la ligne POLT subissent des avaries et incidents techniques, des suppressions de trains et des retards à répétition ; qu'usagers, élus et acteurs économiques sont excédés par cette situation et alarmés par la chute de l'attractivité et de l'accessibilité territoriales ainsi provoquée par des problèmes structurels et par une planification inadéquate des travaux de rénovation de la ligne ;

« Considérant que cette situation contredit tant les objectifs proclamés par l'État d'un véritable « pacte d'attractivité » et de développement pour la Creuse que le statut de train d'équilibre du territoire (TET) de la ligne POLT ; que cette dernière, plus grande radiale ferroviaire classique, avec plus de 700 kilomètres, constitue non seulement un axe nord-sud national stratégique et structurant, mais une ligne vitale d'aménagement et de cohésion du territoire au service de nos concitoyens et de leur département ;

« Demande à M. le Premier ministre :

- « de donner à la SNCF les moyens nécessaires à une parfaite maintenance du matériel roulant et des locomotives afin d'assurer un service régulier, ponctuel et fiable ;
- « de prendre dans ce cadre des mesures d'urgence à même de garantir la continuité du trafic et de limiter au maximum les suppressions de trains durant les périodes de rénovation des voies ; de mettre en place une réduction des tarifs pendant cette période en compensation des préjudices subis par les usagers ;
- « de veiller à la préparation d'un schéma directeur complémentaire pourvu de financements adaptés et assurant un accroissement du nombre de dessertes ainsi que des tarifs attractifs ; d'intégrer à ces fins la ligne POLT au plan d'investissement dans les infrastructures de transports présenté en 2023 dans le cadre de la « planification écologique » ;
- « de remettre en place les agents d'accueil et de sécurité ferroviaire à la gare de LA SOUTERRAINE et d'accroître la desserte quotidienne de celle-ci. »

(Le vœu est renvoyé en cinquième commission.)

DISCOURS DE MADAME LA PRÉSIDENTE

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, Vice-présidents, chers collègues, mesdames et messieurs les directeurs du Conseil départemental, mesdames et messieurs, nous nous retrouvons aujourd’hui, presque un mois, jour pour jour, après notre session consacrée au débat d’orientation budgétaire. Cette session s’était, me semble-t-il, déroulée finalement sans conteste de la gestion prudente et rigoureuse que nous avons adoptée et assumée ces dernières années.

En effet, comment ne pas souligner que cette gestion s’avère avoir été non seulement le choix de la raison, mais aussi et surtout un choix responsable.

Vous pourriez me dire qu’il est difficile de prévoir l’avenir mais, après la crise sanitaire mondiale de 2020, la guerre en Ukraine, les hautes tensions géopolitiques que nous connaissons, qui aurait été assez naïf pour ne pas imaginer les conséquences de cela sur l’économie mondiale et qui pouvait encore croire que la France, avec sa politique du « quoi qu’il en coûte » et sa dette de 3 300 Md€, ne vivrait pas de douloureux lendemains ?

Nous le constatons amèrement. C’est d’ailleurs dans un contexte politique national inouï que les Gouvernements se succèdent, que les députés s’invectivent et que personne n’affronte concrètement la situation critique du pays. Personne ne prend les mesures qui s’imposeraient.

Afin d’éviter une nouvelle censure à l’Assemblée nationale et préserver une hypothétique stabilité gouvernementale, la même recette surannée est employée, celle du « ce n’est pas ma faute, mais celle des autres »... et sont pointées du doigt les collectivités locales, sommées de participer au redressement d’un État en quasi-faillite alors que ces dites collectivités ont, elles, fait l’effort de réduire leur endettement, tout en continuant d’assurer leurs missions et de soutenir l’investissement local !

Ainsi, depuis trois ans, alors que certains notaient que la situation des Départements pouvait s’être conjoncturellement améliorée, nous savions clairement que cela serait de courte durée. Pour notre collectivité départementale, si fragile embellie il y eut, elle n’aura jamais atteint des sommets et n’aura été guère durable. Il est aisé de le constater à l’analyse de Compte administratif 2024, avec déjà une stagnation – qui aurait été une baisse sans le fonds d’urgence – de nos recettes de fonctionnement, et ce couplé à une très nette hausse des dépenses obligatoires, tendance qui, nous le savons, ne fera que s’amplifier en 2025 et au cours des années à venir.

L’ordre du jour de cette Assemblée départementale, dans un premier temps, nous appelle à examiner les résultats financiers 2024 de notre collectivité et à mesurer combien notre excédent constitué diminue très rapidement, au risque de nous retrouver en épargne nette négative dès 2026 si nous ne prenons pas, dès à présent, des mesures correctives. Pour faire simple, 33 M€ d’excédent à la fin 2023, 10 M€ ponctionnés par an, faites le calcul : d’ici à deux ans, nous n’aurons plus de capacité d’autofinancement !

Il faut donc réagir, faire face à ce défi de taille alors que, pour autant, nous n’en maîtrisons pas les paramètres puisque nous sommes soumis à la mainmise quasi-exclusive des décisions du Gouvernement et du Parlement. C’est dans cet environnement contraint et des plus incertains que nous vous présenterons le projet de budget pour 2025, et je puis vous assurer que nous préparons déjà les orientations pour 2026 et les années suivantes.

Faut-il le rappeler, la loi de finances 2025 n’a pas été actée à l’automne dernier, mais seulement le 5 février dernier, et nous apprend tout de l’influence d’un environnement politique particulièrement instable. Cela, chers collègues, nous engage donc à être encore plus lucides !

La récente confusion médiatico-politique autour du Front National – une nouvelle motion de censure est peut-être en préparation – m’inquiète, tant elle pourrait opportunément détourner les décideurs nationaux des réalités des collectivités locales. En effet, plus que jamais, ce Gouvernement se montre totalement sourd à nos difficultés et à la lente mais certaine érosion de nos marges de manœuvre. Nous sommes toujours dans la même spirale : les gouvernements promettent, mais ne compensent pas ; les gouvernements annoncent, mais ne financent pas ; les gouvernements décident, mais nous laissent régler la facture !

Nos comptes ne font que confirmer cette trajectoire symptomatique : en 2025, pour la Creuse, cela se traduira par une chute des recettes de plus de 11 M€ !

Lors du débat d'orientation budgétaire, je vous alertais sur la suppression du fonds de sauvegarde, qui, à elle seule, allait représenter un manque à gagner de 4,9 M€, mais à laquelle vont aussi s'ajouter d'autres baisses de recettes. Nous devrions voir de nouveau chuter le fonds national de péréquation des DMTO à hauteur de 2,1 M€ et être amputés de plus de 800 000 €, conséquence du gel des parts compensatoires de TVA dans la loi de finances. Je tiens à rappeler que la suppression du foncier bâti nous avait été imposée et la TVA « vendue » comme étant plus dynamique ! Mon collègue de l'Allier m'envoyait, hier soir, un schéma des plus parlants, qui estime à taux constant ce qu'aurait été la progression du foncier Bâti compte tenu des fortes revalorisations des bases ces trois dernières années. La comparaison ne laisse aucun doute !

De surcroît, il nous faudra faire face à une hausse significative des dépenses de fonctionnement estimée à plus de 5 M€ ! Certes, les dépenses RH progresseront de 1,4 M€, grandement impactées par la hausse de 600 000 € de la cotisation employeur CNRACL, qui s'additionneront chaque année pendant quatre ans. Dans une proportion encore plus élevée, nous subirons la hausse du coût des frais de séjour et d'hébergement pour l'enfance à protéger, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. Nous nous attendons à une augmentation de 1,9 M€. N'oublions pas non plus la revalorisation horaire de l'APA à domicile au 1^{er} janvier dernier, qui représentera 600 000 € de dépenses supplémentaires.

Alors, vous comprendrez que quand le Gouvernement annonce – et, là encore, sans concertation ni compensation – une revalorisation du RSA de 1,7 % au 1^{er} avril, soit une dépense supplémentaire de 270 000 € en année pleine pour le Conseil départemental, ce soit « Non, cela suffit ! ». Comme tous les Départements, la Creuse se trouve confrontée à une équation quasi-impossible à résoudre, celle de devoir faire face à des dépenses transférées qui ne cessent d'augmenter parallèlement à des recettes en baisse. Tel est le constat partagé par tous les Départements qui, comme nous, sont en train de voter leur budget dans ces conditions particulièrement contraignantes.

Preuves vous en faudrait-il, je ne résiste pas à la tentation de vous faire une revue de presse rapide de l'actualité des Départements, un petit « Tour de France » :

Dans les Deux-Sèvres, la Présidente du Département dénonce une « décision unilatérale de l'État, non compensée » et affirme : « On dit stop ! Ceux qui décident doivent être ceux qui payent ! ».

Dans le Cantal, les élus refusent ce que Bruno FAURE qualifie de « racket financier de l'État », et ne paieront pas l'augmentation du RSA.

Dans l'Indre, on parle de « mépris total des élus locaux ».

Dans l'Oise, la Somme, l'Ain, la Haute-Loire, la Marne, la Haute-Marne, partout, le même cri d'alarme.

En Haute-Vienne, notre collègue Jean-Claude LEBLOIS parle d'« asphyxie par l'État » et annonce un budget de rigueur, avec des coupes dans les subventions, les aides aux communes et les investissements.

Ensemble, les Départements s'offusquent face à la ministre des Solidarités qui ose nous dire que « l'open-bar, c'est fini ! ». Effectivement, madame la ministre, l'open-bar est terminé : les Conseils départementaux ne financeront plus aucune mesure nouvelle sans en avoir auparavant négocié les conditions et le financement ! Nous aussi pouvons être sourds. Aujourd'hui, nous avons un budget à voter, mais nous devons aussi et surtout envoyer un message clair : nous refusons d'être les supplétifs financiers d'un État qui se désengage toujours et encore, sans assumer ses responsabilités !

Derrière chaque euro non compensé par l'État, derrière chaque nouvelle dépense imposée et non compensée, des projets sont retardés et des équipements indispensables aux Creusois se dégradent. Pour ne citer qu'un exemple concret, en 2024, le reste à charge pour notre Département, après le paiement des prestations sociales – APA, PCH, MNA et RSA – s'élève à 30 M€ ! En cumulé, depuis le début de ce mandat, cela représente plus de 100 M€ ! Nous devons être clairs : nous refusons de telles conséquences, de plus en plus néfastes, pour notre ruralité.

L'État, qui sait pourtant compter sur nous lorsqu'il en est besoin, ne peut continuer à se défausser alors qu'il est lui-même incapable d'assumer ses missions régaliennes. Voulez-vous que j'évoque ce que nous finançons pour favoriser l'accueil de médecins ou de vétérinaires quand l'État laisse s'effondrer l'équité d'accès aux soins ? Faut-il rappeler combien le poids croissant de l'accueil des mineurs non accompagnés pèse sur nos finances, alors que l'État ne met pas en place les régulations ou prises en charges nécessaires ? Pourquoi, acteurs de proximité certes, sommes-nous sollicités pour aider nos EHPAD en difficulté, alors que les financements nationaux sont insuffisants pour faire face à la crise du grand âge ?

À chaque question, la réponse demeure la même. Ce n'est plus acceptable. Nous n'avons eu de cesse d'alerter, d'argumenter, d'expliquer mais, face à nous... le silence ! Ce sont désormais quarante-six Départements sur les cent deux qui se retrouvent dans le rouge ! Comme disait Alexis de Tocqueville, « il y a des résistances honnêtes et des rebellions légitimes ». Aujourd'hui, notre résistance est honnête et notre rébellion est légitime. Il est grand temps que le Premier ministre entende notre cri d'alarme, celui de tous les Départements de France. J'ai la faiblesse de croire qu'il sait la situation dans laquelle se trouvent les Départements, ayant été lui-même Président de Conseil départemental !

Sachez que je continuerai à faire entendre notre voix, ici en Creuse, à l'Assemblée des Départements de France, au CFL, au CNN, et j'invite les trois parlementaires creusois à venir vers nous pour prendre en considération l'impasse dans laquelle nous nous trouvons, pour porter, eux aussi, la voix de notre collectivité afin que nous puissions continuer à accompagner tous les Creusois et à soutenir les communes.

Enfin, en cette période complexe, je voudrais remercier mes collègues du groupe majoritaire et réaffirmer combien le travail mené depuis des semaines avec les directions et les services a été essentiel. Nous avons travaillé pour toutes les options possibles, cherché les alternatives, alors que nous aurions pu choisir la facilité et nous replier sur une gestion de court terme, en attendant des jours meilleurs.

Ainsi, nous n'avons pas supprimé nos aides à la culture, comme l'a fait l'Hérault. Nous n'avons pas divisé par deux notre soutien au sport, comme la Dordogne. Nous n'avons pas supprimé des centaines de postes, comme la Haute-Garonne. Nous n'avons pas gelé nos aides aux communes, comme les Pyrénées-Atlantiques. Nous n'avons pas réduit de 50 % les subventions aux associations, comme l'Essonne.

Nous nous sommes astreints, en revanche, à requestionner chacune de nos dépenses, quitte à différer certains projets, et à revoir certaines priorités. Nous avons choisi délibérément de maintenir notre capacité à investir, parce que cela est primordial pour l'économie creusoise mais surtout parce que nos investissements sont nécessaires pour l'avenir de la Creuse, qu'il s'agisse du réseau routier départemental, de la mise aux normes ou l'amélioration de notre patrimoine bâti, de nos collèges ou de notre participation dans des projets d'envergure, comme la Cité Internationale de la Tapisserie, la valorisation du site de Crozant...

Je n'oublierai pas notre important soutien à Creuse Tourisme, au Conservatoire départemental de musique, au Syndicat de Vassivière, au riche tissu associatif creusois, sans oublier Creuse Habitat, notre SDIS, nos agriculteurs. Nous poursuivrons l'accompagnement des communes dans leurs projets, tout particulièrement lorsqu'elles souhaitent rénover des logements locatifs, leur patrimoine ou préserver une eau de qualité. Mais, soyons tout à fait sincères, si l'État ne change pas de cap, il se pourrait que nous soyons contraints de revoir nos politiques publiques.

Quelque espoir encore : nous sommes à quelques jours du Comité national des financeurs présidé par la ministre des Solidarités. Nous verrons les résultats des négociations. Nous attendons qu'elle acte enfin une réforme structurelle du financement de l'action sociale des Départements. Il nous faut des ressources pérennes, dynamiques, adaptées aux besoins des publics que nous accompagnons.

Nous voulons un débat responsable, nous ne pouvons plus accepter d'être les simples exécutants d'un État qui nous met sous tutelle budgétaire. À l'État, maintenant, de prendre ses responsabilités ! Sans cela, l'équation budgétaire que nous devons malgré tout résoudre, deviendra assurément mortifère pour les Conseils départementaux et ceux que nous servons. C'est à se demander si telle ne serait pas la volonté d'un ancien Haut-commissaire aux plantes vertes ou d'un pseudo-réformateur adepte des Provinces d'Antan !

Voilà le décor planté. Nos échanges seront nourris, j'en suis assurée, et plutôt que d'être trop longue en ce début de séance, c'est avec la plus grande attention que les Vice-présidents et moi-même

répondrons volontiers à vos questions et remarques.

Merci de votre écoute.

Les chefs de groupe souhaitent-ils s'exprimer ?...

La parole est M. LÉGER, au nom du groupe de la Gauche.

DISCOURS DE M. LEGER

M. LÉGER. – Chers collègues, la séance de ce jour revêt une dimension particulière, puisque cela fait dix ans, madame SIMONET, que vous êtes Présidente du Conseil départemental, avec une majorité de droite. L'heure d'un premier bilan est donc venue.

Que retenir de ces dix ans ?

En établir le bilan est un exercice particulièrement complexe : en effet, pas de chantier emblématique, pas de ligne directrice claire qui sauterait aux yeux de tout observateur un peu avisé, pas de pacte personnel évident à cerner, pas de projet départemental fondé sur un diagnostic partagé doublé d'un objectif pluriannuel qu'un travail de prospective aurait permis d'éclairer ; rien de catastrophique, cela dit, mais plutôt une gestion au fil de l'eau – et je ne dis pas à vau-l'eau – marquée par quelques opportunités que l'on saisit avant de les oublier, comme le 23^e Parallèle Sud, l'HYPER RAIL 2.0, les pistes de crowdfunding, sans oublier, *last but not least*, la « From the High Creuse to the Highway », le LAB, espace de dérivation... et j'en passe !

Le Conseil départemental peut, en effet, prétendre être un laboratoire d'innovation, celui de l'innovation langagière. Vous prétendiez que ces formules avaient fait grande impression dans les ministères. Nous n'en avons pas vu beaucoup de concrétisations. À défaut d'efficacité, j'espère au moins que nous n'avons pas versé dans le ridicule.

Bien entendu, il s'agit là de formules creuses aussi vite oubliées qu'écrites, mais elles illustrent une sorte de marque de fabrique. Que de slogans, d'éléments de langage, de salons, de Tours de France, de communications qui permettent de détourner les regards ! Mais il est vrai que la loi NOTRe a réduit les compétences des Conseils départementaux ; il faut donc bien essayer de faire parler en dehors des grandes compétences socles que sont l'action sociale, les routes et les collèges. Il faut bien aussi allumer des contre-feux pour faire oublier le reste, tel que le bilan que l'on étire tel l'aligot pendant dix ans, quitte à se retrouver soi-même confronté dix ans après au même effet ciseau entre recettes et dépenses ! Les chiffres du budget examinés aujourd'hui le montrent parfaitement.

Et puis, ici, personne ne fait de politique ! Personne n'est LR, personne n'a installé l'actuel député comme Président des Républicains de la Creuse. Personne n'a soutenu Valérie Pécresse aux présidentielles, qui prévoyait dans son programme une véritable cure d'austérité pour les collectivités locales ! Personne ne prend ses consignes auprès de Départements de France, comme le coût du bilan en 2015 ou le refus de l'augmentation du RSA aujourd'hui. Non, non, pas de cela ! En Creuse, seule la Gauche fait de la politique !

Si, en toute objectivité, on s'intéresse aux dix années qui viennent de s'écouler, on peut distinguer quelques grands traits.

Tout d'abord, la panne de dialogue social, révélée par plusieurs grèves et manifestations ici même, par des postes gelés, des réorganisations non partagées, parfois des manques de poste, les malaises au sein de l'ASE, et j'en passe. Comment, alors, assurer la même qualité de service aux Creusois avec moins d'agents dans les services clés, dans les services les plus sensibles ? Le tableau des emplois montre un maintien des effectifs... mais de nombreux postes ne sont pas pourvus.

Nous retiendrons également de ces dix ans la distance prise avec le monde culturel et associatif. Ainsi, en 2016, près de 130 000 € étaient retirés aux associations culturelles et l'on se souvient encore de la suppression de la part départementale, à hauteur de 20 %, du financement des emplois associatifs. Les relations souvent tendues avec la Scène nationale d'AUBUSSON illustrent assez bien ce tiraillement entre votre majorité et les acteurs de la culture.

De la même façon, durant ces dix ans, vous n'aurez pas cessé de créer une sorte de tension entre le public et le privé, avec ce que nous avons nommé un temps le « syndrome McKinsey » pour qualifier le recours régulier à des cabinets privés de conseil et de communication : pour 700 000 € en 2022.

Cela s'est traduit aussi par le démantèlement partiel des activités du Parc départemental au

profit d'entreprises privées, par exemple, pour la peinture routière.

Ce Parc départemental témoigne, selon nous, d'un autre phénomène : celui de la fragilisation, voire de la dilapidation de l'héritage. Cela se traduit par la mise en danger du Laboratoire d'AJAIN avec le déficit caché – pardon, « pas vu » – du GIP TERANA, par la tentation de vendre SUPER-BESSE et par la vente de SAINT-PALAIS-SUR-MER, un bien du Conseil départemental certes, mais, en vérité, un bien commun de tous les Creusois.

Cette vente aura été un véritable parcours d'obstacles, un peu comme une course hippique dans laquelle le cheval qui devait arriver premier a été doublé par un autre pour qu'enfin, arrive en tête un outsider. On se serait cru dans les haras où, déjà dans les paddocks, les chevaux se mesurent. Pour finir, la vente a eu lieu pour 7 M€, sans oublier les 400 000 € pour la maison du directeur, mais nous sommes certains que vous avez été très à cheval sur les règlements !

Enfin, certaines compétences obligatoires sont négligées. À titre d'exemple, combien de routes se retrouvent-elles durablement déviées, combien de ponts et de digues d'étangs restent-ils en souffrance ? Le sénateur LOZACH y avait fait trait lors de la dernière séance : on inscrit des dépenses sur un exercice budgétaire pour, finalement, décaler les travaux et les investissements.

À hauteur d'une vingtaine de millions annuels, l'investissement est bien le parent pauvre du Conseil départemental. Cela explique la dégradation des infrastructures routières alors même que, dans le même temps, la dette de 800 € par habitant place la Creuse parmi les Départements les plus endettés de notre strate.

Dix ans de surplace donc, à l'heure où la Creuse s'écroule. La méthode Coué et les autosatisfecit sont sans doute très sympathiques et, finalement, pourquoi changer de cap tant que l'on est réélu ? Mais si vous considérez que les Creusois n'ont pas envie d'un projet pour le Département, vous vous trompez. Ils ont envie d'un réel projet, au contraire ! Le papier glacé du magazine départemental et les photographies dans la presse quotidienne ne les abusent pas. Ils l'ont fait savoir lors des élections législatives. Il ne faudrait pas que les Creusois transforment votre slogan fétiche en triptyque : « laisse, prie, creuse ! »

Donc, dix ans, d'accord, mais dix ans pour quoi faire ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci de ce joyeux anniversaire que vous nous souhaitez ! J'aurais apprécié que vous soyez plus ouvert lors du débat d'orientation budgétaire parce que, si les discours et la politique, c'est bien, pour ma part, je m'attache plutôt aux choses. Or je ne vous ai guère entendu sur cela. Je me demande ce qu'il vous arrive subitement. Est-ce la sève, le printemps ? Peut-être !

Des élections départementales n'ont-elles pas eu lieu en 2021 ? N'avez-vous pas, monsieur LÉGER, ainsi que tous les candidats – et avec beaucoup de respect, je le souligne également – présenté un projet aux Creusois qui leur a été soumis et dans lequel ils auraient eu plus confiance que dans le nôtre ? Ce sont les règles de la démocratie. Je n'en dirai pas plus. Mais je vous remercie car je vous sens enfin réveillé ce matin alors que vous sembliez totalement effacé et endormi depuis plusieurs mois. Il y a certainement une raison à cela !

La parole est à M. SAUTY, au nom du groupe de la Majorité départementale.

DISCOURS DE M. SAUTY

M. SAUTY. – Chers collègues, nous nous retrouvons pour le vote du budget, un moment toujours décisif pour nos finances départementales, d'autant plus dans le contexte national tendu où les équilibres financiers des Conseils départementaux sont de plus en plus fragilisés. Vous y avez fait référence, nombre de Départements sont aujourd'hui contraints à des coupes drastiques pour équilibrer leur budget.

En Creuse, grâce à la gestion prudente menée depuis dix ans, nous n'avons pas eu à prendre de décisions drastiques. Cela ne signifie pas que notre situation soit confortable. Comme vous l'avez rappelé, madame la Présidente, votre budget demeure contraint et les prochaines années seront difficiles.

Un exercice donc sur le budget. J'entends vos constats, monsieur LÉGER, mais je n'ai toujours pas entendu vos propositions malgré le débat d'orientation budgétaire, malgré la commission des finances qui vous donne l'occasion de vous exprimer. J'attends donc le débat qui se tiendra tout à l'heure, mais il est toujours facile de dresser des constats avec le regard du passé, plutôt que de faire des propositions en prenant en compte les contraintes qui sont aujourd'hui les nôtres. À titre d'exemple, la DGF du Département, de 50 M€ en 2013 est passée à 45 M€ aujourd'hui. Les contraintes ne sont pas les mêmes qu'à l'époque. Pourtant, nous faisons face.

Nous faisons face en responsabilité, puisque nous avons adopté une stratégie de pilotage pluriannuelle de nos dépenses et, cette année, un Plan pluriannuel de fonctionnement afin de préserver notre capacité à investir. Cette démarche permettra d'avoir une vision à long terme de notre fonctionnement, tout comme nous l'avons fait avec l'investissement. Nous avons donc bien une vision à long terme de nos investissements. Si jamais vous avez des interrogations sur notre projet, je vous invite à consulter le Plan pluriannuel d'investissement.

Mais soyons réalistes, cette trajectoire sur le fonctionnement devra rester souple et adaptable aux aléas nationaux car, aujourd'hui, l'État poursuit son asphyxie budgétaire des collectivités territoriales. Chaque mois apporte son lot de nouvelles charges imposées sans concertation : hier, la solidarité à la source, aujourd'hui, la revalorisation du RSA. Et demain : une nouvelle hausse du point d'indice, une augmentation des allocations individuelles de solidarité ?

Si nous ne contestons pas la nécessité de ces mesures sociales, que ce soit la hausse du point d'indice ou l'augmentation des AIS, nous exigeons qu'elles soient accompagnées des compensations financières promises par l'État.

C'est la raison pour laquelle nous soutenons pleinement votre décision, madame la Présidente et mon cher Patrice MORANÇAIS, aux côtés de nombreux autres Présidents de Conseils départementaux, de ne pas verser à la CAF et à la MSA l'augmentation de 1,7 % du RSA au 1^{er} avril 2025. Cette hausse imposée sans concertation et sans compensation s'ajoute aux milliards d'euros que l'État fait peser sur les Départements. Comme vous l'avez souligné, il s'agit de 11 Md€ de charges non compensées. C'est tout simplement inacceptable !

Dans ce contexte, nous pouvons nous féliciter que le budget creusois évite les coupes massives que d'autres Départements subissent. Vous en avez cité quelques-uns. Je pourrais ajouter la Gironde qui réduit ses aides aux communes et son soutien à l'aide sociale à l'enfance, la Loire-Atlantique qui diminue ses subventions à la culture et aux sports, la Haute-Garonne qui a supprimé 500 postes ou l'Hérault qui supprime totalement ses financements à la culture. Nous ne faisons pas de politique, mais vous noterez tout de même la couleur de chacun de ces Départements !

En Creuse, nous restons fidèles à notre engagement : soutenir l'ensemble des Creusois à tout âge de la vie. Nos allocations individuelles de solidarité et nos dispositifs d'accompagnement demeurent, pour l'instant préservés. Notre soutien au tissu associatif est maintenu cette année et notre effort d'investissement demeure une priorité : routes, collèges, bâtiments, soutien aux communes et à nos partenaires. Nous maintenons un niveau d'investissement ambitieux car c'est la clé de nos réussites de demain.

En conclusion, madame la Présidente, ce budget incarne à la fois prudence et ambition : prudence pour préserver nos équilibres financiers ; ambition pour continuer d'investir pour la Creuse et les

Publié sur www.creuse.fr le 11/07/2025

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250711-CD2025_0089A-DE

Creusois. Nous sommes confrontés à une réalité : les Départements ne peuvent plus être la variable d'ajustement budgétaire de l'État. Il est temps que ce dernier assume pleinement ses engagements.

CD - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DU 7 MARS 2025**

**RAPPORT N° CD2025-04/4/31
DOSSIER N° 6885**

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous avez été destinataires du procès-verbal de la séance plénière du 7 mars 2025.

Appelle-t-il des remarques ou des commentaires de votre part ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous propose donc de vous prononcer sur son adoption. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 7 MARS 2025**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2025-04/1/31 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

d'adopter le procès-verbal des délibérations du Conseil Départemental du 7 mars 2025.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – L'ordre du jour appelle l'examen des rapports présentés à l'ordre du jour.

Je vous rappelle qu'un additif vous a été communiqué le 2 avril dernier, concernant les modalités de sortie du GIP TERANA, reprenant le projet de protocole d'accord encadrant le retrait de ce GIP.

COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2024

RAPPORT N° CD2025-04/1/1 DOSSIER N° 6830

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Madame la Présidente, nous commencerons par tirer le bilan de l'année 2024 et, monsieur LÉGER, nous allons entrer dans la vraie vie parce que votre discours teinté de politique nationale et autre n'est qu'une dénonciation d'un bilan de dix ans que je laisse à votre appréciation et que chacun appréciera.

Nous allons donc examiner les comptes, mais j'ai surtout hâte de vous entendre, monsieur LÉGER, sur les budgets.

M. le Comptable public nous a fait parvenir les comptes de gestion définitifs du budget principal du Département ainsi que de l'ensemble des budgets annexes de la collectivité. Les résultats du compte administratif du Département, budget principal et budgets annexes, sont en concordance avec ceux du compte de gestion, comme l'impose la loi. À ce titre, nous pourrions donc vous présenter les différents comptes administratifs.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose d'approuver les Comptes de gestion 2024 dressés par M. le Comptable public responsable qui n'appellent ni observation ni réserve sur la tenue des comptes. *(Adopté à l'unanimité.)*

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2024



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2025-04/1/1 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'approuver les Comptes de Gestion 2024 dressés par M. le Comptable public responsable du Service de Gestion Comptable de Guéret (budget principal du Département et budgets annexes Laboratoire départemental d'analyses, Énergies renouvelables et Centre départemental de l'Enfance et de la Famille) qui n'appellent ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

La synthèse de ces documents (résultats budgétaires de l'exercice 2024 et résultats de clôture à l'issue de l'exercice 2024) se trouvent en annexe de la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons à un moment important, véritable regard que nous pouvons porter et partager sur les réalisations de l'année 2024, à savoir l'examen des comptes administratifs.

En termes d'organisation, réglementairement, je vous propose de désigner M. MORANÇAIS, Premier Vice-président comme Président de séance. Il dirigera les débats lors de l'examen des comptes administratifs. Je vous rappelle que j'ai la possibilité de rester lors des débats, ce que je ferai, et m'absenterai lors du vote.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024
BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT N° CD2025-04/1/2
DOSSIER N° 6831

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Des éléments de ce compte administratif 2024 ont été dévoilés dans le discours de M^{me} la Présidente et relevés par le Président du groupe de la Majorité départementale.

Sans entrer dans le détail, avec une photographie sur les gros agrégats, en 2024, s'agissant des recettes réelles de fonctionnement qui assurent le train de vie du Conseil Départemental, quelques chiffres s'imposent à nous : un versement de 4,9 M€ du Fonds de sauvegarde, qui sera supprimé en 2025 ; une baisse de 3,1 M€ de la dotation CNSA versée au titre de l'APA ; une hausse de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance de près de 2 M€ ; et une chute de 1,1 M€ du Fonds social européen. En raison de la non-pérennisation du Fonds de sauvegarde, nous démarrons donc l'année 2025 avec 4,9 M€ en moins. Donc, même si nous connaissons sans doute en 2025 une baisse des recettes réelles de fonctionnement, en 2024, ces dernières ont connu une hausse de 0,9 %. Dans la mesure où les dépenses réelles de fonctionnement ont, dans le même temps, progressé de 3,9 %, le delta est de 3 %. Je vous laisse imaginer les conséquences de tels chiffres.

Pour ce qui est des dépenses réelles de fonctionnement, il est à noter une hausse des dépenses d'APA de 1,4 M€ et une progression de 4,2 M€ des charges de gestion courante, dont une hausse de 2 M€ au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de 970 000 € au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH). Les dépenses de personnel ont progressé, quant à elles, de 825 000 € sous l'effet du glissement-vieillesse- technicité (GVT), de la prime inflation pour les agents situés dans le bas de l'échelle des rémunérations, de la hausse de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 et de l'attribution de 5 points d'indice majoré supplémentaires au 1^{er} janvier 2024 qui ont fortement impactés nos dépenses de fonctionnement. Au total, celles-ci s'élèvent à 7 M€. Je relève que le montant des frais de séjour en établissement atteint quasiment 2 M€. C'est terrible ! Nous subissons de plein fouet les décisions de l'État.

Les dépenses d'équipement s'établissent à 24,1 M€ en 2024. Les plus significatives ont été : l'acquisition d'équipements pour le Parc départemental, pour 2,61 M€, car il faut bien continuer à équiper les agents de matériels roulants afin qu'ils puissent travailler ; les subventions aux cités mixtes d'AUBUSSON et de LA SOUTERRAINE, pour 800 000 € ; pour les dispositifs Boost et le Plan Santé, 861 000 €.

Les dépenses d'investissement sont aujourd'hui considérables. Comme vous l'avez dit, monsieur LÉGER, nous avons maintenu l'investissement aux alentours de 20 M€ depuis des années et, vous le verrez lorsque nous examinerons le projet de budget, nous souhaitons maintenir les investissements à cette hauteur.

Le financement des investissements en 2024 est simple : comme l'indiquait M^{me} la Présidente dans son propos introductif, nous prélevons 10 M€ sur le fonds de réserve de 33 M€. Nous débutons donc l'année 2025 avec une capacité d'autofinancement de 23 M€, au lieu des 33 M€ dont nous disposions l'année précédente.

Pour financer ces investissements, nous avons également fait appel à l'emprunt, à hauteur de 4 M€ seulement, contre 8 M€ l'année précédente – pour la bonne et simple raison qu'en 2024, les taux d'intérêt ont augmenté. J'ai donc préféré limiter l'emprunt afin de réduire les charges financières. Je rappelle qu'en 2023, nous étions à 700 000 €, sans réserve, ce qui n'est pas neutre. En 2024, nous étions à moins 200 000 € parce qu'effectivement, notre emprunt était beaucoup moins élevé.

Notre capacité de désendettement, de 4,9 ans en 2023, passe à 6,18 ans en 2024. Ce n'est pas trop alarmant, sachant que le signal s'allume à partir de sept ans et que la situation devient vraiment compliquée au-delà dix ans. Nous restons donc dans la norme.

Notre encours de dette continue de reculer, à hauteur de 86 M€ au lieu de 93 M€ en 2023. En revanche, notre épargne brute baisse fortement : elle n'est plus que de 14 M€ après avoir été supérieure à 20 M€ l'année précédente.

Le taux d'épargne brute, c'est-à-dire ce qui sert à faire fonctionner les collectivités, est en dessous des 7 %. Il était de 9,45 % en 2023, légèrement inférieur à 10 %, qui est le seuil d'alerte. À la fin 2024, il s'établissait à 6,9 %. Malheureusement, il poursuivra sa dégradation en 2025, les recettes réelles de fonctionnement devant diminuer alors qu'elles ont augmenté de 0,9 % en 2024. Pour la première fois, en 2025, nous verrons des recettes de fonctionnement en retrait par rapport à l'année précédente, ce qui n'est jamais arrivé depuis dix ans que nous sommes aux responsabilités.

En conclusion cet exercice 2024, avec des recettes en hausse de 0,9 % et des dépenses en hausse 3,9 %, soit un delta de 3 %, a eu un impact direct sur l'épargne brute. Dans ces conditions, le résultat global de clôture a été sollicité à hauteur de 10,5 M€ afin de financer les dépenses d'équipement, tout en recourant à un emprunt bancaire d'un montant de 4 M€ afin de démarrer l'année 2025 sereinement.

Il y a deux ans, je me souviens que M. BODEAU nous incitait à utiliser les 33 M€ du fonds de réserve. À l'époque, cela avait donné lieu à un débat. Aujourd'hui, nous constatons que nous en avons bien besoin et, à voir les projections pour 2025 et 2026, j'aimerais en avoir davantage, mais nous ferons avec les fonds dont nous disposons.

Voilà, madame la Présidente, une présentation succincte de ce compte administratif. Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions, mes chers collègues.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Avez-vous des remarques ou des questions sur ce compte administratif 2024 ?...

Ah, je vois M. BODEAU qui lève la main. J'ai eu peur, j'ai cru qu'il n'y avait plus l'opposition !

M. LÉGER. – Rassurez-vous, madame la Présidente.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Force est de constater que les budgets sont contraints. J'ai quelques regrets toutefois – je l'avais indiqué en 2024 – concernant la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat qui avait été décidée pour les agents du Conseil Départemental. Sincèrement, quand on voit les chiffres de ce compte administratif, je pense que nous aurions tout de même pu fixer des montants qui soient plus en adéquation avec les besoins de nos agents.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je pense que vous n'avez pas oublié les revalorisations d'indice ainsi que les cinq points d'indice supplémentaires qui ont été décidés, qui ont eu un impact plus fort et un effet durable sur les rémunérations des agents, plutôt que cette prime – qui était certes souhaitée... ou souhaitable, peu importe – que nous avons négociée au regard des réalités et du constat des moyens dont nous disposons, au vu également des autres dépenses intervenues durant l'année 2024.

La réalité est celle-là : comme vous le constatez, nous avons prélevé plus de 10 M€ sur le fonds de réserve. De 33 M€, il est passé à 23 M€ en 2024, et je suis persuadée que vous avez étudié avec attention les prévisions budgétaires et noté que nous prélèverons à nouveau 10 M€ en 2025. Comment ferons-nous l'année prochaine ? Je vous rappelle que, contrairement à d'autres collectivités, le Conseil départemental n'a pas le pouvoir de voter une fiscalité à la hausse.

D'autres actions auraient pu être mises en place. Au-delà de cette prime d'activité à hauteur de 250 € – elle aurait pu être de 300 ou 400 € –, de nombreuses autres demandes nous parviennent. C'est une décision consensuelle, que nous portons ensemble. D'autres Conseils départementaux, car ils ne peuvent pas faire autrement, mettent fin à un certain nombre d'aides aux tiers, notamment des aides aux collectivités et des programmes – dont la Creuse, pour sa part, ne peut se passer – mais également à des aides à la culture et au sport. En ce qui nous concerne, nous n'y touchons pas. Pourtant, depuis deux ans, la Région diminue ses aides dans ces domaines et les associations creusoises s'adressent au Conseil départemental pour lui demander de les compenser, ce que nous ne pouvons pas faire. À défaut de compensation, nous ferons notre possible cette année pour continuer à leur verser nos aides.

C'est cet équilibre global que nous visons, sans privilégier une organisation ou une structure plutôt qu'une autre, en veillant à apporter un peu à tous. Ce sera notre ligne de conduite pour les mois et les

années à venir.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Monsieur BODEAU, je comprends votre remarque. Nous aurions aimé pouvoir faire davantage mais, aujourd'hui, nous voyons bien que l'impact est réel. Nous courons après 100 000 € d'un côté, 200 000 € de l'autre parce que nous en avons besoin. Une épargne brute en baisse de 10 M€ n'est pas neutre pour la collectivité, et je ne voudrais pas que nous tombions dans les errements du passé, en activant une ligne de trésorerie pour assurer le train de vie de la collectivité.

Il nous faut un minimum d'argent pour fonctionner au quotidien, de l'ordre de 15 M€ par an. Aujourd'hui, nous sommes à 12 M€. Mais voyez la trajectoire : si nous continuons de la sorte, sans prendre de décision, nous connaissons des temps difficiles.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Tout d'abord, une question : quelle est votre appréciation du taux de réalisation des investissements pour l'année 2024 ?

Permettez-moi ensuite une remarque. Moi aussi, c'est mon anniversaire aujourd'hui : cela fait vingt ans que je siége au sein de cette Assemblée. J'ai appartenu à la majorité, à l'opposition, j'ai eu des amis au Gouvernement. Nous avons connu la droite, la gauche, nous avons connu le « en même temps ». Et nous n'avons cessé de nous plaindre du reste à charge sur les AIS qui, nécessairement, contraignent nos budgets, qu'ils soient de droite ou de gauche.

Madame la Présidente, vous faisiez allusion aux parlementaires – nous voyons bien le coup de patte ! – qui devraient intervenir sur le budget d'État et la considération dans laquelle devraient être tenues les collectivités locales. Mais vous avez la chance d'avoir des ministres LR qui pèsent aujourd'hui. Il me semble même que l'un d'entre eux est candidat à la présidence de votre parti politique. Pourquoi ne se font-ils pas le relais auprès de leurs collègues ? Vous indiquiez qu'une négociation serrée allait être engagée avec la ministre des Solidarités sur les allocations individuelles de solidarité et l'action sociale des Départements : profitez de ce relais pour faire passer des messages, si vous devez en faire passer ! Pour le coup, nous serons tous d'accord pour dire que, dans un département aussi fragile que le nôtre, le reste à charge sur les AIS contraint, dès le départ, notre budget, nous ôtant toute marge de manœuvre.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je souscris à vos propos mais, déjà le mois dernier et ce matin encore, je vous laissais entendre les sentiments que m'inspire la ministre des Solidarités, M^{me} VAUTRIN, qui est en effet LR et travaille aujourd'hui au sein d'un Gouvernement, qui pose un cadre ferme et n'est absolument pas affable envers les collectivités départementales. C'est elle qui, devant la commission des Solidarités de Départements de France a dit que l'open-bar était terminé, laissant accroire que les Départements n'auraient pas été vertueux et qu'ils auraient distribué des AIS sans en mesurer la réelle efficacité. Elle estime que c'est encore à nous de faire des efforts et certainement pas à l'État d'en faire envers les Départements.

Les mots expriment clairement ce qu'ils veulent dire.

Nous avons trois parlementaires, vous avez raison. Le premier passe son temps à communiquer sur les réseaux sociaux et à dire peu de choses pertinentes. Le deuxième est membre de la commission des finances, et connaît les difficultés du Département. La troisième est très engagée auprès des communes et échange régulièrement avec elles pour les soutenir dans leurs difficultés, en particulier sur les questions financières.

Il serait temps que ces trois parlementaires s'expriment, s'interrogent et viennent nous rencontrer, au Conseil départemental, au sujet des difficultés du département. Pour la petite histoire, j'assistais hier à l'assemblée générale des Jeunes agriculteurs, j'y ai exposé ce que je souhaitais. Le député de la Creuse était présent. Nous continuerons à accompagner le mandat agricole dans notre département, à condition que nos parlementaires nous soutiennent auprès du Gouvernement et du Parlement. C'est assez logique finalement.

Vous demandiez tout à l'heure si cela servait à quelque chose. Les Départements de France. Je vous emmènerai volontiers avec moi à l'occasion, monsieur LÉGER, et vous pourrez interroger mes autres collègues. Pour citer un exemple, l'an dernier, j'ai bataillé avec quelques Présidents de Départements, notamment avec ceux des Ardennes et de l'Aisne, lorsqu'il était question de la répartition du fonds de sauvegarde et du fonds d'urgence en faveur des Départements les plus fragiles. Il a fallu se battre contre deux de mes collègues, de la Gironde et du Nord, l'un de gauche, l'autre de droite et si je ne m'étais pas battue fermement, ce ne sont pas 4,9 M€, mais 1,8 M€ que nous aurions perçu. Voilà à quoi cela sert – peut-être sans en faire suffisamment communication, vous avez raison – d'appartenir à l'Assemblée des Départements de France ou de participer à d'autres structures, comme le Comité des finances locales ou le Conseil d'évaluation des normes. Cela sert à faire entendre la voix de la Creuse, mais aussi celle de l'ensemble des Départements.

Cela me paraît important et je suis heureuse de pouvoir, humblement, parfois être entendue. Ce fut le cas pour le fonds d'urgence, et je préfère que nous ayons perçu 4,9 M€ que 1,8 M€.

M. LÉGER. – Je ne remets pas en cause le bien-fondé de l'existence de Départements de France. Nous avons besoin de ces associations, que ce soit l'ADF, Régions de France ou l'AMF. Ce sont quasiment des lobbies, malheureusement pas suffisamment puissants, à mon avis, mais ils tiennent souvent des propos de bon sens par rapport aux gouvernements, qu'ils soient de gauche ou de droite.

Ce n'est pas cela que je remettais en cause. Départements de France doit exister.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Non seulement exister, mais être présent et entendu, ce qui est un autre sujet.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Le reste à charge, monsieur LÉGER, est de 30 M€. Vous êtes là depuis vingt ans...

M. LÉGER. – J'ai été président des affaires sociales, nous ne découvrons pas.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Vous avez donc dû connaître ces situations.

M. LÉGER. – Nous avons bien connu !

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Trente millions d'euros par an !

Notre cœur de métier est l'aide sociale et nous voyons bien quelles seront les difficultés si, demain, les financements d'État étaient moindres. Nous en prenons plein la figure. En effet, dans la mesure où nous ne pouvons plus lever d'impôts, nous sommes pieds et poings liés.

Permettez-moi un ajout. Monsieur LÉGER, vous évoquiez dans votre propos liminaire le fait que nous aurions saboté le monde culturel associatif. Je ne vous entends jamais parler de la Région qui a supprimé les aides aux emplois associatifs. Cela a suscité une levée de boucliers, mais la Région n'a jamais été dénoncée.

Que se passe-t-il aujourd'hui ? Les associations de nos cantons viennent nous voir par défaut. C'est l'auberge espagnole ! Ne recevant rien de la Région, elles se tournent vers le Département, voire elles sollicitent de plus en plus souvent les communes ou les communautés de communes.

J'aimerais que vous soyez un peu plus influent auprès de M. ROUSSET...

M. LÉGER. – J'essaie.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – ... pour qu'il inverse cette tendance et fasse en sorte que la Région continue de verser des aides... Et je ne parle pas des routes !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Quelques points, sans entrer dans le budget de l'exercice 2025.

Tout d'abord, je souhaiterais dire gentiment à M. SAUTY que lorsqu'il illustre son propos en citant des collectivités qui auraient procédé à des coupes sombres ces derniers mois, il devrait essayer d'équilibrer sa liste, en se référant à des collectivités aussi bien de droite que de gauche. Vous savez pertinemment que la responsable de collectivité qui a le plus défrayé la chronique ces derniers mois, d'autant plus qu'elle assumait parfaitement ses positions concernant ses coupes sombres dans tous les domaines, notamment dans le domaine culturel, est la Présidente de la Région des Pays de la Loire, Christelle MORANÇAIS. Je vous invite à reprendre tous les articles de presse de ces derniers mois la concernant.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Elle est macroniste.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – Et Patrice MORANÇAIS n'y est pour rien !

M. LOZACH. – Je ne sais s'il y a un lien de famille en elle et Patrice MORANÇAIS. Je n'irai pas jusqu'à le suspecter d'être un de ses cousins. En tout cas, Christelle MORANÇAIS a fait parler d'elle, et peut-être d'ailleurs sera-t-elle nommée dans un prochain gouvernement.

Second point pour illustrer le mépris dont fait parfois preuve un gouvernement, y compris à l'égard de parlementaires, je citerai l'exemple très concret du foncier non bâti, que vous avez mentionné tout à l'heure, madame la Présidente. Nous sommes nombreux dans la salle à savoir à quoi je fais référence, notamment pour la préparation du budget 2025, puisque l'exonération du foncier non bâti à 30 % pour les agriculteurs n'a pas été compensée par l'État.

Permettez-moi un bref rappel historique. À l'époque où Jacques Chirac était Président de la République, tout le monde connaissait sa générosité envers les agriculteurs. À la fin de son dernier mandat, il avait donc décidé d'exonérer totalement les agriculteurs de la taxe sur le foncier non bâti, l'exonération devant s'étaler sur cinq ans, soit moins 20 % la première année, moins 40 % la seconde, etc. La mesure a été appliquée un an, puis elle a été abandonnée mais, depuis, nous vivons toujours avec cette exonération de 20 %, compensée par l'État puisque Jacques Chirac avait effectivement imposé la compensation de cette mesure par l'État.

Au printemps dernier, nous avons assisté à des manifestations agricoles et, parmi les promesses de Gabriel ATTAL, il était prévu de passer d'une exonération de moins 20 % sur le foncier non bâti des agriculteurs à une exonération de moins 30 %. Nous nous souvenons tous du point de presse de Gabriel ATTAL avec ses dossiers sur la botte de paille, au cours duquel il avait annoncé cette mesure.

Tout cela avait été repris dans le budget de Michel BARNIER. Au Sénat, nous avons voté un amendement pour que cette réduction soit compensée par l'État et qu'il n'y ait donc pas de perte de recettes, notamment pour les communes car, en fait, ce sont surtout elles qui sont touchées, même si elles ne sont pas les seules. Cela avait été acté. Puis, au tout dernier moment, en commission mixte paritaire, c'est-à-dire au moment de la décision finale – je rappelle qu'en CMP, seuls sept députés et sept sénateurs travaillent, sous la pression de l'Élysée et de Matignon, pas seulement des ministères –, les parlementaires sont revenus sur la décision qui avait été prise par le Sénat. Donc, cette exonération dont bénéficient désormais les agriculteurs n'est pas compensée par l'État, bien que cela ait été voté par le Sénat.

Enfin, vous avez, madame la Présidente, interpellé les parlementaires. J'espère que vous ne nous mettez pas tous les trois dans le même sac, parce que je pense que nous avons des comportements et des manières de faire la politique légèrement différents.

Je peux vous en donner également une illustration car si, avec mon collègue Bernard DELCROS, Sénateur du Cantal, qui n'est pas socialiste, nous n'avions pas mis la pression sur certains ministres, qui ne le sont d'ailleurs plus aujourd'hui, la catégorie des treize départements dont toutes les communes sont intégrées dans le zonage France Ruralités-Revitalisation n'aurait jamais été créée. Elle n'aurait pas existé. Nous avons réussi à faire prendre en compte des critères tels que la densité de population, l'évolution démographique et les revenus médians. C'était une première, et c'est ainsi que nous nous sommes retrouvés parmi les treize départements de ce zonage.

Je ne reviendrai pas sur toutes les autres illustrations contenues dans le fascicule que Franck FOULON brandissait à l'instant à la tribune de l'Assemblée départementale, mais nous nous efforçons de vous tenir informés de l'action des parlementaires.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il faut en informer les Conseillers départementaux également.

M. LOZACH. – C'est bien ce que j'ai fait.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est très intéressant, mais ces dispositions concernent quasi exclusivement les communes. J'aimerais parfois lire des interventions ayant trait au soutien à notre collectivité départementale, si cela est possible.

Je reviens sur l'idée de rencontrer les trois parlementaires – de façon séparée ou ensemble, nous pourrions en discuter avec chacun d'entre eux, selon leurs souhaits auxquels je souscrirai volontiers – parce que, moi aussi, j'entends dire tout et n'importe quoi, et cela commence à m'agacer. J'apprécierais que notre collectivité, acteur incontournable d'aménagement, de développement et de soutien aux Creusois, soit considérée.

M. LOZACH. – Sans vouloir casser l'ambiance, permettez-moi également une petite observation, car cela devient aussi pour moi irritant. Je veux parler de cette déclinaison du mot « boost » à toutes les sauces : Boost'Comm'Une, Boost'Habitat, Boost'Sport, Boost'Culture, etc. Au début, cela fait sourire, mais à la longue, ce n'est plus le cas.

Je pense être un défenseur de la francophonie. C'est la raison pour laquelle j'appartiens à la mission d'information du Sénat qui s'est penchée sur cette question. Je ne voudrais pas être un fossoyeur de la langue française. Je rappelle qu'il est précisé à l'article 2 de la Constitution que « La langue de la République est le français. » Nous tous, élus de la République, avons une sorte de devoir d'exemplarité en la matière. Or nous faisons exactement le contraire dans le règlement intérieur.

En outre, nous allons totalement à contre-courant. Nous venons, en effet, de fêter les trente ans de la loi Toubon, RPR à l'époque. Cette loi a vraiment contribué à la promotion de la langue française et s'est poursuivie. Il suffit de voir la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts, le Sommet de la Francophonie... Avec ces « boost », nous ne sommes plus dans *L'Esprit Creuse*, mais dans *L'Esprit British*, londonien ou new-yorkais !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – International !

M. LOZACH. – De nombreuses personnes partagent ma remarque. Pour ma part, je n'éprouve aucune fascination pour la langue anglaise et un sondage récent montre que 89 % des Français attendent une exemplarité des services publics. L'emploi du français en fait partie.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vais être très dure, mais j'assume mes propos : j'entends que notre langue et notre littérature sont fondamentales et essentielles, comme le latin ou le grec, et il se peut que les années passant, je fasse moi aussi quelques fautes et, lorsque je constate que les documents, les courriers et les mails que je reçois sont truffés de fautes, y compris ceux qui émanent de services publics, je me sens vieille. Monsieur LOZACH, on ne supprimera pas pour autant les cours d'anglais que l'on dispense désormais dès l'école primaire et on ne transformera pas les professeurs d'anglais en professeurs de français.

Vous avez raison et je verrai si, finalement, l'efficacité et la mobilisation des Boost'Comm'Une, Boost'Habitat et autres ont été impactés au regard de cette dénomination. Pour l'instant, je rencontre au contraire de nombreux élus qui me disent « Super, ces Boost ! ». Je pense qu'ils ont compris et que l'on est libre aussi au XXI^e siècle. Mais j'entends vos remarques sémantiques.

La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Je ne reviens pas sur les propos de M. LOZACH s'étonnant qu'un Président du groupe fasse de la politique.

M. LÉGER. – Il en faut bien un !

M. SAUTY. – ... mais je me dis, monsieur LÉGER, que j'y suis peut-être allé un peu fort tout à l'heure en disant que vous ne faisiez que des constats faciles et aucune proposition, car je note la proposition éclairée de M. BODEAU... qui ne fait qu'accroître encore plus, s'il en était besoin, les dépenses de fonctionnement !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BOURGUIGNON.

M. BOURGUIGNON. – Je reviens sur les propos de Franck FOULON sur le manque de réaction des élus et des acteurs associatifs face à l'abandon de l'aide apportée aux emplois du monde associatif par la Région parce qu'à mon avis, il s'agit d'une erreur car, tout au contraire, je peux vous l'assurer, les présidents d'associations se sont exprimés, des courriers ont été échangés et des rencontres ont eu lieu avec les élus régionaux. Il n'est donc pas exact de laisser entendre qu'en fonction de la couleur politique des uns et des autres, nous ne montons pas au créneau.

Pour rappel, le financement de ces emplois associatifs avait été instauré par le Conseil régional du Limousin. Lorsque la nouvelle grande Région a été créée, les élus régionaux se sont interrogés sur la possibilité d'étendre cet accompagnement à l'ensemble des associations de Nouvelle-Aquitaine. Peut-être les élus ont-ils constaté que cela n'était pas possible. Des propositions ont été faites au monde associatif, principalement pour des acteurs professionnels plutôt qu'amateurs, compte tenu des compétences des uns et des autres. Même si je ne cautionne pas de telles procédures ni les appels à projets qui ont été lancés et que vous connaissez, l'aide aux festivals a été maintenue, par exemple. Il n'est donc pas tout à fait exact de dire que la Région n'intervient plus.

Ensuite, on peut regretter que ces aides aient disparu. Il est vrai que cela a été un problème pour le monde associatif creusois et, plus largement pour ceux de l'ancien Limousin. Les difficultés que rencontrent aujourd'hui nos collectivités en raison de la baisse des dotations de l'État posent un grand problème. Au-delà des constats, on peut s'interroger sur les raisons qui conduisent à cette situation. Nous avons vu dans cette baisse de la dotation globale de fonctionnement une baisse d'accompagnement des collectivités et, *in fine*, une baisse des services publics. Voilà la question : sommes-nous là pour aider et soutenir les services publics, faut-il une société un peu moins néolibérale que celle que nous connaissons ces dernières années, faisant preuve de plus de solidarité, où la répartition des richesses pourrait être plus équitable ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Monsieur SAUTY, vous travestissez mes propos : soit vous avez mal entendu, soit vous avez mal compris, soit les deux à la fois. Cela peut arriver, ce n'est pas un problème.

J'évoquais la prime de pouvoir d'achat. Je note qu'en 2024, notre CAF nette s'établissait à 3 M€. Je pense que nous aurions pu fournir un effort supplémentaire et allouer une prime de pouvoir d'achat qui soit à la mesure des besoins des agents du Conseil départemental qui, je n'en doute pas, apprécieront à la fois les chiffres et ce qui leur aura été versé.

Quant aux dépenses RH, celles-ci ont, en effet, augmenté, mais je pense avoir, dans d'autres

fonctions, démontré ma capacité à redresser des situations bien plus préoccupantes que ne l'est aujourd'hui celle du Conseil départemental.

Je remercie également M. FOULON qui, en répondant à M. LÉGER, a fait une référence historique soulignant que, lui aussi, avait connu des difficultés. On en revient toujours à l'année 2015 : lorsque vous êtes arrivé aux responsabilités, à l'époque, c'était de la mauvaise gestion ; aujourd'hui, c'est parce que nous y sommes contraints !

M. FOULON, Vice-Président de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – La situation n'est pas tout à fait la même.

M. BODEAU. – Voyez-vous, l'histoire n'est qu'un éternel recommencement et, aujourd'hui, nous prenons à nouveau le boomerang en pleine figure !

Comme je l'ai dit lors du DOB, je vous ne traiterai ni d'incapables ni de mauvais gestionnaires, mais remettons les choses à leur place : lorsque vous évoquez la situation laissée par M. LOZACH en 2015, reconnaissez que des difficultés financières ont certainement obligé ceux qui tenaient les rênes à l'époque à un budget plus que contraint.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous engage, monsieur BODEAU, à relire les procès-verbaux des séances de 2015 et des années suivantes, et à vérifier si les propos que vous nous prêtez ont été prononcés. C'est mon premier point.

Deuxième point, nous n'en sommes pas aujourd'hui à un manque de trésorerie de 1 M€, comme cela avait été constaté. Tous les éléments le démontrent. C'est une réalité concrète. Un certain nombre d'entre vous y avez été confrontés, je pense, dans la gestion des collectivités locales dans lesquelles vous êtes engagés. Je ne parle donc pas de gestion, mais bien du constat qu'il manque 1 M€ pour payer ce que vous avez à payer en fin d'année. Donc, on a donc recours à la cavalerie budgétaire à hauteur de 1 M€ ! Je n'en dirai pas plus. Tout cela, ce sont des constats, ce ne sont pas des articles de presse ou les dires des uns ou des autres. Cela a été constaté, dans des PV, accompagné des éléments factuels qui s'y rapportent. Vous pouvez le vérifier.

Nous n'allons pas revenir sur les choix budgétaires opérés il y a dix, quinze ou vingt ans. Moi, ce qui m'importe aujourd'hui, c'est l'équation qui se pose à nous avec 12 M€ de recettes en moins et 5 M€ de dépenses en plus. Je souhaite éviter de terminer l'année 2025 ainsi que les années suivantes avec un déficit de trésorerie. Comme l'a été précisé M. FOULON à bon escient, à l'époque non seulement nous étions confrontés à un manque de trésorerie, mais également à l'usage de lignes de trésorerie au long de l'année qui ne permettaient pas de faire face à nos dépenses.

Vous parliez des agents. Je l'ai toujours dit : la priorité est de payer les salaires et les charges ; la deuxième de payer les AIS ; et la troisième de payer les frais de séjour social des personnes en situation de handicap. Vous connaissez les montants, nous ne parlons pas de quelques centaines de milliers d'euros, mais de 150 M€, soit quasiment 80 % du budget de fonctionnement de notre collectivité.

Nous ne plaisantons pas, nous ne tenons pas de discours théoriques ou politiques. Nous parlons ici d'aspects concrets. C'est ce à quoi j'aimerais vous ramener, avec tout le respect et l'attention que je porte à vos remarques.

Nous allons entrer dans le cœur du sujet, mais permettez-moi de revenir sur un point, car une petite musique me surprend, monsieur LÉGER. Vous avez parlé tout à l'heure de frais de communication d'un montant de 700 000 €. Or je n'ai pas retrouvé cela dans le compte administratif 2024. Je vais m'empresser de le faire vérifier, mais vous parliez de quelle année et à quel sujet ?

M. LÉGER. – Je parlais du recours aux cabinets d'études et frais de communication. Ce devait être l'Agence Bastille : 700 000€. Durant l'exercice 2022, me semble-t-il.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Pour l'Agence Bastille ?

M. LÉGER. – Non, 130 000 € pour l'Agence Bastille, puis le reste. C'était peut-être également l'année du cabinet d'études pour l'assainissement et l'eau potable. Mais nous avons déjà vérifié ce chiffre, car ce n'est pas la première fois que nous y faisons allusion. Vous n'aviez pas contesté ce montant total de recours aux cabinets d'études et autres agences de communication sur un exercice budgétaire. Je le confirme et l'assume.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Une agence de communication pour un schéma départemental concernant l'eau potable et l'assainissement ? Peut-être était-ce plutôt pour l'étude SCoT ou pour le Plan alimentaire, mais ces projets ne bénéficiaient-ils pas également de recettes de l'État ? N'était-ce pas à l'époque du premier Plan Particulier pour la Creuse, alors qu'aucune autre collectivité ne s'emparait de ces sujets et qu'il avait été demandé au Conseil départemental de porter ces sujets et de mener les études avec des financements de l'État avoisinant les 80 % ? Peut-être même y avait-il des participations des communautés de communes ?

Mais nous étudierons la question de près, car vous me faites douter...

M. LÉGER. – Pour ma part, je n'ai aucun doute.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – ... sur des engagements du Conseil Départemental d'un montant astronomiques, qui auraient été distribués à tort et à travers. Vous parliez donc de 2022 et d'un montant de 700 000 € ?

M. LÉGER. – Oui, c'est sûr.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mais puisque vous avez fait les comptes, vous avez certainement établi une liste des dépenses. Pourriez-vous me les communiquer ?

Merci, en tout cas, de nous alerter sur ce point qui nous aurait échappé !

La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – Vous êtes vraiment dans la caricature, monsieur LÉGER, mais vous allez comprendre et être forcément d'accord avec moi, si vous incluez dans ces 700 000 € l'étude pour l'élaboration du Schéma départemental d'alimentation en eau potable.

Tout d'abord, je ne considère pas qu'il s'agisse de communication...

M. LÉGER. – C'est inscrit dans « Études et communication ».

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – D'accord, mais nous avons dû faire appel à un groupement de cabinets d'études. Ils étaient donc plusieurs. Vous estimez que nous aurions pu le faire en interne et qu'il n'était pas nécessaire d'y recourir...

M. LÉGER. – J'ai appris à être prudent avec les cabinets d'études.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – Tout cela pour dire que, sur ces 700 000 €, l'étude sur le Schéma départemental représentait 350 000 € dont 70 %, voire légèrement plus, étaient financés par l'Agence de l'Eau. S'il est bien de parler des dépenses, il faut aussi parler des recettes.

Ensuite, sans entrer dans les détails, vous allez comprendre toute la pertinence et l'intérêt d'avoir fait ce Schéma départemental : grâce à ce schéma, dans le cadre du 12^e programme, nous avons pu

réaliser l'interconnexion avec l'Allier, qui représente 12,5 M€, largement financés par l'Agence de l'Eau. Nous n'aurions pas obtenu ce financement sans ce schéma qui a aussi permis la création du Syndicat des eaux creusoises qui porte deux projets structurants permettant de sécuriser plus de la moitié du département, dont GUÉRET et son Agglomération, en grande difficulté sur cette thématique de l'eau. Ces deux projets, qui se montent à 41 M€, n'existeraient pas sans ce schéma.

De surcroît, dans le cadre du 12^e programme, la moitié des fonds alloués par l'Agence de l'Eau sur trois ans pour l'eau potable sur le territoire du bassin seront versés pour le département de la Creuse. Cela a été confirmé par le directeur de l'Agence de l'Eau, qui était reçu à la Préfecture dernièrement.

Ces dépenses de communication ou d'études ont donc des déclinaisons permettant de sécuriser la ressource sur cette thématique pour les Creusoises. Cessez donc d'être dans la caricature, c'est ridicule !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci, monsieur GAILLARD, de ces précisions car il s'agit d'un sujet important. Des dires, des vérifications et des explications, c'est ce qui fait vivre la démocratie !

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – Deux précisions pour répondre à notre collègue Thierry BOURGUIGNON qui, si j'ai bien compris, faisait allusion à la période du septennat du président SARKOZY et à la mise en œuvre de la RGPP. Il nous a ensuite parlé de la nécessaire harmonisation des nouvelles régions créées, si je ne me trompe, sous la présidence de François HOLLANDE, laquelle a eu un impact considérable sur la réorganisation territoriale des régions et des EPCI. Il convient donc de replacer les faits dans leur ordre chronologique.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Sans oublier la contribution au redressement des finances publiques instaurée par François HOLLANDE, qui nous a aussi coûté...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – Tout à fait.

Pour ce qui est des subventions qui nous étaient versées par la Région Limousin qu'auraient pu nous accorder la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'harmonisation et de la création des nouvelles régions, elles sont la conséquence de décisions politiques portées par le président HOLLANDE.

Je suis très inquiet de la prise en charge des politiques sociales dans un département comme le nôtre – et j'associe volontiers les Vice-présidents en charge des politiques sociales – compte tenu du nombre élevé de personnes âgées et de personnes en situation de handicap, de l'ouverture des nouveaux droits à la PCH qui progresse de façon très significative, du taux de couverture relativement faible et de l'évolution de l'allocation du RSA. Je m'interroge, si ce n'est pour 2025, du moins pour les années suivantes, sur la qualité de prise en charge des publics les plus fragiles, qui est au cœur des compétences des Conseils départementaux. Devant le désengagement de l'État, nous finirons par être confrontés à de réelles difficultés alors que le contexte économique et financier du pays pèse lourdement sur les familles, les ménages et les particuliers ainsi que sur les entreprises. Le contexte actuel est loin d'être facile : comment pourrions-nous accompagner les Creusoises et les Creusoises les plus fragiles et les plus dépendants ? La protection de l'enfance voit ses dépenses augmenter ; comment y ferons-nous face, indépendamment de nos autres compétences obligatoires que sont les collèges, les routes départementales et les différents problèmes que nous rencontrons ? L'équation sera difficile à résoudre.

Mes inquiétudes ne vont pas vous rassurer, mais elles sont sincères et partagées par mes collègues.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Monsieur BODEAU, dans la discussion budgétaire, vous avez relevé 4 M€ d'emprunt en 2024, 8 M€ en 2023. Nous n'avons pas le choix : nous sommes obligés de prévoir 10 M€ pour 2025. Je suis d'accord, augmenter les rémunérations a un coût pour les collectivités. Si le solde budgétaire

ne dégage pas assez, la charge sera payée par l'encours de la dette.

Monsieur LOZACH, trouvez-nous une traduction de « boost » ! C'est un petit anglicisme et, que voulez-vous, vous le savez bien puisque vous faites de la politique : en politique, il faut bien des expressions qui marquent. Donc, trouvez-nous une traduction qui soit efficace en communication.

De plus, monsieur LOZACH, ayez la même hargne pour défendre le département de la Creuse et, fort de votre expérience de président, faites en sorte d'arracher des avancées au Sénat.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Cela fait vingt ans que nous répétons la même chose. C'est un véritable constat d'échec, collectif : nous ne parvenons pas à intéresser les gouvernements à l'action publique des Conseils départementaux ou des communes. La situation n'évolue pas. Nous parlons depuis vingt ans de l'effet ciseau. L'État offre des cadeaux à certaines catégories socioprofessionnelles en faisant payer soit les Conseils départementaux soit les communes.

En vingt ans, notre action n'a pas été efficace, et continue à l'être tout aussi peu. Nous tournons en rond et n'aurons bientôt plus grand-chose à dire lors des séances budgétaires de nos collectivités, que ce soient les communes, les agglomérations, les intercommunalités ou le Département.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous avez totalement raison, monsieur BAYOL. C'est pour cela que nous disons stop à l'augmentation du RSA et à toutes les autres augmentations qui nous seront imposées par l'État dans les mois, voire l'année à venir.

Vous le savez, le Conseil départemental porte les politiques d'insertion, et a consenti d'importants efforts en la matière. Nous nous sommes fortement engagés depuis des années, et plus particulièrement depuis deux ans en acceptant d'expérimenter l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA. Nous savons comment fonctionne le système. Les CAF, qui ne sont pas en difficulté financière, versent ces allocations aux bénéficiaires. Elles continueront à les payer mais, au bout d'un moment, elles se retourneront vers l'État. C'est notre seule marge de manœuvre, et nous espérons que l'État finira par se tourner vers les Départements pour en discuter.

Au regard du profil sociologique de notre département, il est normal que nous soyons plus particulièrement concernés par l'APA. Ce qui l'est moins, c'est que nous soyons en train de décrocher de manière significative sur le remboursement de l'APA à domicile par la CNSA.

Nous avons été généreux et volontaires pour ce qui est de l'APA et de l'accompagnement de la société face au vieillissement. Nous avons été le premier Département à en faire plus, frôlant les 52 % de compensation par l'État ; aujourd'hui, nous nous rapprochons de la majorité des Départements et nous décrochons ; nous arriverons bientôt à une compensation d'à peine 42 %. Ce n'est pas normal au regard de tout ce que nous avons mis en place, des engagements qui ont été pris et de la qualité de l'accompagnement que nous apportons aux usagers âgés. Nous n'avons pas rechigné une seule fois sur l'accompagnement des professionnels qui agissent auprès des usagers ni surtout sur les aides qui sont généreusement allouées à ces publics, que ce soit pour l'habitat, le matériel technique, la domotique. Se voir aussi peu considérés et, de fait, moins bien compensés, c'est insupportable. Cela suffit ! Il faut, à un moment, taper du poing sur la table parce que les discussions, les comités Théodule et compagnie, cela fait des années que cela dure sans avancer.

Donc, soixante-dix Départements ne paieront pas l'augmentation du RSA au 1^{er} avril. Je pense que le Gouvernement devrait réagir.

M. BAYOL. – Je suis d'accord avec vous, il faut mettre la pression mais, attention, il ne faudrait pas que les bénéficiaires du RSA s'en trouvent sanctionnés.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ce n'est pas nous qui payons le RSA directement. Ce sont les CAF. De toute façon, c'est leur obligation. Nous ne paierons pas mais, bien évidemment, je ne mettrai pas la collectivité en difficulté. Le montant est provisionné ; pour autant, nous ne le verserons pas.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Vous aurez tout de même remarqué que, depuis dix ans, je ne reviens quasiment jamais sur la période précédente, je ne vais pas tomber dans la nostalgie pleurnicharde. Mais j'ai à nouveau entendu le mot de « cavalerie ». Je réagis, car quelle ironie de l'histoire : qu'avions-nous fait à l'époque ? Nous avons refusé de payer un mois de RSA, c'est-à-dire que la démarche était quasiment celle que vous retenez aujourd'hui... (*M. FOULON proteste.*)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Non, parce que nous provisionnons.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – C'est en trésorerie.

M. LOZACH. – Laissez-moi terminer tout de même ! À partir du 1^{er} avril, vous refusez de payer 1,7 % d'augmentation du RSA, soit 270 000 €. La démarche était quasiment la même. À l'époque, au sein de l'ADF, la majorité des Départements était de gauche, c'était un mouvement d'humeur. Vous savez très bien que tout cela ne sert à rien. C'est une opération de communication, un coup d'épée dans l'eau puisqu'à un certain moment, la CAF et la MSA vous obligeront à payer les 270 000 €. Cela se déroulera ainsi, comme cela s'est passé il y a dix ans.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous expliquerons aux Creusois que l'État ne compense pas.

M. LOZACH. – C'est toujours ainsi que cela se passe. Donc, les démarches sont analogues...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Elles ne sont absolument pas les mêmes...

M. LOZACH. – ... et M. BAYOL a bien raison !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous n'aviez pas réglé ce que vous deviez en trésorerie. Ce n'est pas du tout la même chose que ce que j'expliquais à l'instant : nous avons budgété les 270 000 €, parce que nous nous en tenons aux règles qui nous sont imposées par l'État. Voilà ce qu'est la rigueur ; nous ne sommes pas en train de faire de la cavalerie budgétaire. Nous pourrions les payer. En 2015, peut-être étaient-ils budgétés, quoique je n'en sois pas sûre, mais, en tout cas, il manquait la trésorerie. Nous ne pouvions pas émettre les titres. Vous êtes élus dans vos intercommunalités, je pense que vous comprenez le sujet. Lorsque vous envoyez un mandat, validé, à la trésorerie générale et que celle-ci vous signale que vous n'avez pas de quoi payer sur le compte, le mandat vous est retourné.

Nous étions dans cette situation. Le sujet n'est pas de savoir pourquoi ni comment. Ce serait bien trop long et ce n'est vraiment pas un débat à tenir dix ans après. En revanche, aujourd'hui, nous aurions de quoi payer la CAF, mais nous décidons de ne pas verser cette augmentation de 1,7 %. Nous verrons bien si cela incite la ministre et le Gouvernement à faire bouger les lignes.

Si nous nous bornons à manifester notre mécontentement en continuant allègrement à payer, qui en pâtira *in fine* ? Ce sont les Creusois. Nous faisons donc le choix très politique, comme soixante-dix autres Départements, d'adresser un message clair à l'État. Nous ne pouvons plus assumer nos missions ni assurer le développement et l'aménagement du territoire si l'État nous impose sans cesse des dépenses nouvelles décidées sans concertation préalable et surtout sans compensations financières. Ce sujet ne concerne pas seulement le RSA, vous le savez pertinemment ; vous avez tous calculé avec attention le delta entre dépenses et recettes, dans le domaine des politiques sociales notamment, mais nous pourrions également évoquer la DGE des collègues qui n'a pas évolué depuis je ne sais combien d'années. Depuis vingt et un ans que je siège au Département, le montant de la DGE est resté le même, de 2004 à 2024. C'est cette dotation qui nous permet de financer les travaux d'équipement dans les collèges.

Nous connaissons cela par cœur.

M. LOZACH. – Nous sommes le 4 avril 2025 !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Exactement ! Donc, au lieu de progresser, le montant de nombreuses dotations a stagné, voire diminué. C'est bien le problème qui complique la résolution de l'équation.

La parole est à M^{me} PÉNICAUD.

M^{me} PÉNICAUD. – Je reviens, monsieur FOULON, sur ce que vous disiez à propos de l'usage des anglicismes. À mon avis, ce n'est pas si anecdotique que cela, parce que finalement, qui ici comprend les mots *cluster*, *think tank* ou *workplace* ? Cette langue, nous avons du mal à la maîtriser et à savoir de quoi on parle. Boost'Comm'Une, à la rigueur, cela reste compréhensible, mais cela ne convient pas pour s'adresser aux Creusois en étant clair et cohérent dans notre discours, car, ce faisant, l'on se déconnecte de la réalité creusoise, et pas seulement creusoise. Voilà ce qui me gêne dans cette novlangue – terme que je n'apprécie pas particulièrement non plus – et, surtout, n'ayons pas l'impression de faire grand parce que nous parlons une langue que nous-mêmes ne maîtrisons pas.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Avez-vous vu ces mots dans la communication grand public ? Dans quel type de communication ?

M^{me} PÉNICAUD. – Il me semble que *think tank* a été utilisé pour parler d'ateliers...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Dans des magazines, par exemple ?...

M^{me} PÉNICAUD. – Nous l'utilisons nous-mêmes lorsque nous faisons référence à Paris, aux agences de communication...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Oui, il s'agit de cercles de réflexion, et tant mieux, parce qu'il me semble que l'on nous a expliqué tout à l'heure que nous faisons des « fil de l'eau », et que nous ne réfléchissons pas. Finalement, j'ai l'impression que c'est plutôt l'inverse.

Ce n'est pas parce que nous sommes de gentils petits Creusois issus du monde rural que nous allons nous priver d'imaginer que des langages, des méthodes, des organisations ne pourraient être celles que nous employons. Sinon, si l'on va dans ce sens, bientôt, nous retournerons au patois !

Soyons réalistes. Nous sommes en 2025. Alors, ne vous amusez pas avec de petites choses, dont les Creusois n'ont d'ailleurs jamais entendu parler, plutôt que d'aborder les réalités et les difficultés. Je le répète, moins 11,3 M€ de recettes et plus 5 M€ de dépenses. Si le débat et vos prérogatives ne s'engagent que sur ces points, j'en déduis que nous partageons le véritable constat de fond. D'ici à ce que vous votiez le budget, il n'y a qu'un pas, à l'image de ce qu'ont fait de nombreuses autres oppositions dans d'autres Départements au regard du contexte. Je garde donc encore espoir, car nous partageons la vraie vision de fond sur ce que nous devons et pouvons faire pour ce département.

Je reviens toutefois sur quelques points.

Tout d'abord, je pense au collègue de FELLETIN, et aux travaux cumulés que nous y avons effectués. Je pense également au lycée-collège d'AUBUSSON, aux infrastructures routières, à la Cité de la Tapisserie, etc. Il est vrai que j'avais complètement oublié de dresser le bilan de ces dix dernières années et qu'il est sans doute temps de faire une évaluation. Mais je ne suis pas une femme du passé. Compte tenu du contexte dans lequel nous évoluons, je suis plus attachée à trouver les moyens de construire un avenir plus durable pour les Creusois. C'est ce sujet qui me paraît important au fond, et c'est sur ce sujet que nous nous retrouvons. Mais, moi aussi, monsieur M. LÉGER, je ferai les comptes pour voir si le sud du département a été oublié.

Je relève d'ailleurs, chers collègues élus du nord du département, que vous m'avez dernièrement rappelé à l'ordre en me disant qu'il n'y a pas que le sud, pas qu'AUBUSSON et FELLETIN, que le Plateau de Millevaches, qu'il y a aussi les secteurs de BONNAT, de la Vallée de Peintres... À LA SOUTERRAINE, nous sommes très engagés auprès de la communauté de communes et de la commune, mais je vérifierai que vos territoires n'ont pas été oubliés, mes chers collègues.

La parole est à M. LÉGER, qui a le sourire... C'est bien !

M. LÉGER. – Vous me connaissez, je l'ai souvent, et il faut bien en ces temps difficiles garder le sourire et l'espoir ! Vous ne voulez pas être la femme du passé et tentez de ne pas être la femme du passif (*Protestations*), pour reprendre une formule qui n'a pour but que de vous faire sourire.

Plus sérieusement, Philippe BAYOL a vraiment posé le débat, comme personne ce matin, en disant que, depuis de nombreuses années, nous avons toujours les mêmes discussions sur les difficultés liées à nos contraintes budgétaires, plus fortes une année, un peu moins une autre. Lorsque nous évoquons Nicolas SARKOZY, vous nous parlez de François HOLLANDE, et c'est de bonne guerre, mais nous savons tous que le problème de fond est ce désamour entre l'État central et nos collectivités locales.

Peut-être parce que les gouvernements successifs ont trop l'habitude de prendre les budgets des collectivités comme variables d'ajustement d'un budget national.

Peut-être également parce que, contrairement à ce qui se passe au niveau local où la presse relaie nos inquiétudes sur la façon dont nous pourrions agir demain au service des Creusois, que ce soit dans nos communes, notre département ou dans la région, lorsque les médias nationaux reprennent ces thématiques, c'est souvent pour reprendre l'antienne de la Cour des comptes, et dire que ces collectivités territoriales financent beaucoup, que leurs charges ne cessent de s'envoler, que, malgré les réformes, les charges de fonctionnement sont toujours plus importantes. Cette antienne reprise jour après jour finit par peser sur les esprits et cela permet à l'État de continuer manifester son désamour à l'égard des collectivités locales. C'est tout le problème de fond d'une décentralisation mal sentie, mal pensée, mal financée.

Enfin, sans véritable effet « boost », pour reprendre le mot qui a fait parler tout à l'heure, je pense que, malheureusement, notre département continuera de perdre ses habitants et ses localités si rien de très important ne se passe.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci. Je viens de recevoir un message qui me conforte dans l'idée d'organiser une rencontre avec les parlementaires. En effet, le seul et unique député de la Creuse – celui que les Creusois ont choisi, estimant qu'il connaît bien la réalité de notre territoire – vient de diffuser une information selon laquelle nous aurions décidé d'augmenter notre part des droits de mutation de 11,1 % qui ne manquera pas de toucher les « pauvres Creusois » qui, de fait, sont inquiets. Il ajoute qu'il est lui-même inquiet pour l'attractivité de notre département, etc. Comment les pauvres retraités feront-ils pour acheter un logement ?

M. LÉGER. – Mais quelqu'un le connaissait-il avant qu'il soit député ?...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Oui, il était collaborateur – seulement attaché de communication – auprès d'Éric CIOTTI qui était, il y a quelque temps encore, président des LR !

M. LÉGER. – On m'avait dit qu'il avait été président de la Fédération des Républicains. Ce n'est pas le même ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si, c'est le même. Là encore, dû jouer la qualité d'accueil et la bienveillance des Creusois, dont je fais preuve surtout quand je vois arriver des jeunes ! Mais on connaît le sujet. Tout à l'heure, M. LOZACH évoquait M. VALLS qui, lorsqu'il était Premier ministre, du haut de la tribune, expliquait qu'il fallait supprimer les Conseils généraux. François HOLLANDE, Président du Conseil départemental de la Corrèze, nous a bien imposé des baisses de DGF. Le monde ne cesse de se rappeler à nous : un jour gentil, l'autre méchant !

S'il n'y a pas d'autres remarques sur les résultats de ce compte administratif, je vous propose de passer au vote.

M^{me} LA PRÉSIDENTE quitte la salle.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, Président de séance. – Chers collègues, après ces nombreux échanges, je mets aux voix le compte administratif 2024 du budget principal qui vient de vous être présenté. *(Adopté à la majorité – M^{me} Valérie SIMONET ne prend pas part au vote – le groupe de la Gauche s'abstient.)*

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2025-04/1/2 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

De voter le Compte Administratif 2024 du budget principal dont les résultats globaux sont les suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	40 247 056,77 €	199 295 081,15 €	239 542 137,92 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	33 667 979,64 €	207 700 706,99 €	241 368 686,63 €

Le résultat de gestion global de l'exercice 2024, sections d'investissement et de fonctionnement réunies, est donc excédentaire à hauteur de **+1 826 548,71 €**. Dans le détail, les résultats de clôture par section sont les suivants :

Section d'investissement

Résultat de gestion 2024 : - 6 579 077,13 €

Reprise du résultat N-1 : - 11 534 060,77€

Résultat de clôture Investissement :- 18 113 137,90 €

Section de fonctionnement

Résultat de gestion 2024 : +8 405 625,84 €

Reprise du résultat N-1 : +32 852 399,76 €

Résultat de clôture Fonctionnement :+41 258 025,60 €

L'excédent global de clôture s'établit ainsi à **23 144 887,70 €** en fin d'année 2024.

De constater la conformité des résultats avec ceux du compte de gestion de l'exercice 2024.

Adopté : 17 pour - 0 contre - 12 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M. Patrice MORANCAIS, 1er Vice-Président du Conseil départemental, désigné Président de séance, procède au vote.
Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Se sont abstenus :

M. Philippe BAYOL, M. Eric BODEAU, M. Thierry BOURGUIGNON, M. Patrice FILLOUX, Mme Marie-France GALBRUN (ayant donné pouvoir à M. Patrice FILLOUX), Mme Mary-Line GEOFFRE, Mme Marinette JOUANNETAUD, M. Jean-Luc LEGER, M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Armelle MARTIN, Mme Renée NICOUX (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), Mme Isabelle PENICAUD

**BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024**

**RAPPORT N° CD2025-04/1/3
DOSSIER N° 6792**

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, il convient de statuer sur l'affectation des résultats de chaque section.

Le solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2024 fait apparaître un résultat d'investissement antérieur reporté de - 11 534 060,77 € et un solde d'exécution de l'exercice 2024 de - 6 579 077,13 €, soit un solde d'exécution cumulé de - 18 113 137,90 €.

Le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2024, avec un solde d'exécution de l'exercice 2024 de 8 405 625,84 € et un résultat de fonctionnement antérieur reporté de 32 852 399,76 €, s'établit à 41 258 025,60 €.

Je vous propose, madame la Présidente, la reprise du résultat de la section d'investissement faisant apparaître un solde déficitaire, et donc de la couvrir avec le solde de la section de fonctionnement, pour un résultat positif au 31 décembre de 22 416 025,60 €.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous constatons la situation : nous avons besoin d'utiliser quasiment la moitié du résultat cumulé en section de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement et régler nos investissements et, comme M. FOULON l'a précisé, de recourir à l'emprunt dans une limite raisonnable. Nous repartirons donc, cette année, non pas avec 32,8 M€, comme l'an passé, mais avec 22,4 M€ en recettes de fonctionnement au budget général.

J'insiste lourdement sur le décrochage des recettes en moins, car c'est le cœur du sujet. En effet, sans cet excédent reporté, la différence entre les recettes et les dépenses de l'année 2024, soit 8,4 M€, nous ne couvrirons pas nos besoins en investissement. C'est clair, le même principe d'équation budgétaire s'applique dans les communes et les intercommunalités. Nous avons donc besoin de quasiment 18,4 M€ pour financer nos investissements. Je rappelle que les investissements nets de la collectivité se sont montés à 23,4 M€ l'an dernier. C'est donc bien le cœur du sujet si nous voulons continuer à programmer des investissements à hauteur de 21 M€.

Je rappelle que, globalement, 30 % des investissements s'adressent à des tiers, qu'il s'agisse de structures dont le Conseil départemental est membre, comme les syndicats mixtes, de programmes d'eau et d'assainissement ou encore des fameux « Boost » et autres politiques qui nous permettent d'accompagner les collectivités qui font du développement un maillage territorial et mettent en place des investissements pour soutenir l'économie locale.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ces résultats et cette affectation ?...

La situation a bien été précisée par M. FOULON. Que je n'entende pas dire que des millions et des millions se promènent ! Nous verrons ce qu'il en sera à la fin de l'année 2025. À mon avis, si cela continue de la sorte, nous chercherons ces millions... ou ces centaines de milliers d'euros.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose d'affecter les résultats définitifs de l'exercice 2024 du Budget principal du Conseil départemental de la manière suivante :

- Reprise du résultat de la section d'investissement faisant apparaître un solde d'exécution négatif à hauteur de - 18 113 137,90 € au compte 001, en dépenses d'investissement ;
- Affectation d'une partie de l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement constaté fin 2024, via l'émission d'un titre de recette au compte 1068, pour 18 842 000 € ;
- Reprise du résultat de la section de fonctionnement faisant apparaître un solde d'exécution positif à hauteur de 22 416 025,60 € au compte 002, en recettes de fonctionnement. (*Adopté à la majorité – le groupe de la Gauche s'abstient.*)

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024
DU BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

**RAPPORT N° CD2025-04/1/4
DOSSIER N° 6834**

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Il s'agit d'un budget plus léger. Après avoir approuvé le compte de gestion, il convient à présent de statuer sur le compte administratif 2024 du budget annexe des Énergies Renouvelables. Les résultats sont strictement identiques à ceux du compte de gestion tenu par le comptable public.

Je n'entre pas dans les détails qui figurent dans le rapport.

La section d'investissement fait apparaître un déficit de clôture de - 512,11 € et la section de fonctionnement un excédent de clôture de 11 609,54 €. Le résultat global à la fin de l'exercice 2024 est donc excédentaire à hauteur de 11 097,43 €.

Les dépenses d'investissement d'un montant total de 3 256,68 € ont concerné principalement le remboursement du capital de l'emprunt. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont anecdotiques.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Une nouvelle fois parce que je l'avais déjà dit l'année dernière, ce budget très modeste comprend-il des projets d'envergure d'installation de panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments ?

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Monsieur LÉGER, nous vous réservons la surprise au moment du budget. Nous en discuterons en ce moment-là.

M^{me} LA PRÉSIDENTE quitte la salle.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, Président de séance. – Chers collègues, je vous invite à vous prononcer sur le compte administratif 2024 du budget annexe Énergies Renouvelables, tel qu'il vous a été présenté. *(Adopté à l'unanimité des votants – M^{me} Valérie SIMONET ne prend pas part au vote.)*

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2025-04/1/4 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'adopter le Compte Administratif 2024 du budget annexe des Énergies Renouvelables qui se présente comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	3 256,68 €	3 040,53 €	6 297,21 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	4 843,90 €	3 726,64 €	8 570,54 €

Section d'investissement

Résultat de gestion : + 1 587,22 €
Résultat 2023 reporté d'investissement : - 2 099,33 €

Déficit de clôture (investissement) : - 512,11 €

Section de fonctionnement

Résultat de gestion : + 686,11 €
Résultat 2023 reporté de fonctionnement : + 10 923,43 €

Excédent de clôture (fonctionnement) : + 11 609,54 €

Le résultat global à la fin de l'exercice 2024 est donc excédentaire à hauteur de **11 097,43 €**.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M. Patrice MORANCAIS, 1er Vice-Président du Conseil départemental, désigné Président de séance,
procède au vote.
Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

**BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024**

**RAPPORT N° CD2025-04/1/5
DOSSIER N° 6786**

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Même principe, il vous est proposé d'affecter les résultats sachant qu'au 31 décembre 2024, la section d'investissement présente un solde déficitaire de - 512,11 € et la section de fonctionnement un solde excédentaire de 11 609,54 €.

Il est donc proposé de couvrir le solde déficitaire de la section d'investissement par le solde excédentaire de la section de fonctionnement et, ainsi, de repartir pour l'année 2025, avec un excédent de 11 096,43 €.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix l'affectation des résultats du budget annexe Énergies Renouvelables :

- Reprise du résultat de la section d'investissement faisant apparaître un solde d'exécution négatif à hauteur de 512,11 € au compte 001, en dépense d'investissement ;
- Affectation d'une partie de l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, afin de couvrir le solde d'exécution négatif constaté fin 2024 via l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour 513 € ;
- Reprise du résultat de la section de fonctionnement faisant apparaître un solde d'exécution positif à hauteur de 11 096,54 € au compte 002, en recette de fonctionnement., tel qu'il vous a été présenté. *(Adopté à l'unanimité.)*

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2025-04/1/5 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'affecter les résultats définitifs de l'exercice 2024 du budget annexe des Énergies Renouvelables de la manière suivante :

- Reprise du résultat de la section d'investissement faisant apparaître un solde d'exécution négatif à hauteur de **- 512,11 €** au compte 001, en dépense d'investissement ;
- Affectation d'une partie de l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, afin de couvrir le solde d'exécution négatif constaté fin 2024 via l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour **513 €** ;
- Reprise du résultat de la section de fonctionnement faisant apparaître un solde d'exécution positif à hauteur de **11 096,54 €** au compte 002, en recette de fonctionnement.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Publié sur www.creuse.fr le 11/07/2025

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250711-CD2025_0089A-DE

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

**RAPPORT N°CD2025-04/1/6
DOSSIER N°6860**

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Après avoir approuvé le compte de gestion, il convient à présent de statuer sur le compte administratif 2024 du budget annexe du Centre départemental de l'enfance et de la famille. Les résultats sont strictement identiques à ceux du compte de gestion établi par le Comptable public.

En section d'investissement, le résultat de gestion sur l'exercice 2024 est donc négatif à hauteur de - 68 372,41 €. Le résultat antérieur reporté, c'est-à-dire le résultat cumulé des exercices précédents, étant positif à hauteur de 663 577,80 €, le résultat de clôture 2024 de la section d'investissement est excédentaire à hauteur de 595 205,39 €.

En section d'exploitation, le résultat de gestion sur l'exercice 2024 est négatif à hauteur de - 88 261,25 €. Le résultat antérieur reporté était lui positif, à hauteur de 162 344,72 €. Dès lors, le résultat de clôture 2024 de la section de fonctionnement est excédentaire à hauteur de 74 083,47 €.

Sur le CDEF, l'essentiel des dépenses porte sur le groupe 2 afférent aux personnels, d'un montant de 2 401 685,34 €, 2 470 831,90 € fin 2024. Cette augmentation tient principalement à la revalorisation du point d'indice, puisque nous sommes désormais en année pleine. Pour les deux autres groupes, les sommes sont à la marge par rapport aux dépenses de personnel.

En section d'investissement, les dépenses d'investissement se sont élevées à 138 038,23 € en 2024. Elles ont concerné principalement le remboursement du capital d'un emprunt, pour 7 666,68 €.

Les recettes de la section d'exploitation s'élèvent à 2 815 587,23 € en 2024. Pour l'essentiel, il s'agit des produits de la tarification et assimilés, 2 748 506,60 €.

En section d'investissement, les recettes d'un montant de 69 665,82 € résultent uniquement de l'amortissement des immobilisations sur les bâtiments du CDEF.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Avez-vous des besoins de précisions sur ces informations ?...

Le CDEF est un service de l'aide sociale à l'enfance du Conseil départemental. Le lien fort qui existe au sein de ce service est fondamental, primordial, dans le cadre de ses missions et de l'accueil des enfants qui connaissent aujourd'hui de grandes difficultés. Je tiens à saluer les familles d'accueil, les éducateurs ainsi que tous ceux qui accompagnent les enfants.

J'en profite pour vous annoncer le départ prochain de notre directrice, qui partira dans une autre collectivité découvrir un nouvel environnement, toujours dans le cadre de la protection de l'enfance. Au côté de M^{me} CHEVREUX, je tiens à vous remercier, madame DAUDONNET, très sincèrement de votre engagement ces dernières années. Il s'agit probablement de l'un des services les plus délicats, les plus sollicités, dans lequel les travailleurs sociaux sont confrontés à des réalités de la vie extrêmement dures. Les relations avec le système judiciaire ne sont pas toujours simples, mais je sais combien chacun et chacune d'entre vous vous remettez en question dans vos pratiques. Cela est nécessaire face aux nombreuses attaques – qui peuvent s'entendre et se comprendre – auxquelles les services de l'ASE des Départements sont soumis.

J'en profite également pour dire, car j'ai été profondément heurtée, que j'ai pleine et entière confiance en la justice de notre pays, et dans celle de notre département. Je dois vous dire que je me suis permis d'écrire au juge. Il est regrettable que certains, sur les réseaux sociaux, s'autorisent à commenter des décisions de justice en se fondant uniquement sur des informations rapportées par la presse – notamment un délibéré que nous n'avons, à ce jour, pas encore reçu – en citant notre Conseil départemental. J'attends la notification officielle du délibéré, et je me chargerai de répondre et de confirmer que nos services agissent dans le strict respect de leurs obligations et devoirs, avec rigueur, dans un contexte de plus en plus difficile. Vous pourrez le transmettre à vos équipes, madame DAUDONNET, j'ai pleine et entière confiance

en tous ceux qui agissent au sein de l'aide sociale à l'enfance du Conseil départemental de la Creuse

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – Merci. En effet, à M^{me} DAUDONNET, qui continue à s'engager jusqu'au bout dans la protection de l'enfance assistera la semaine prochaine à une table ronde où elle présentera le travail de l'ODPE.

Elle a aussi « boosté » un chantier mené dans le cadre de notre politique de formation, puisque nous nous lançons dans une réflexion sur la prise en charge des enfants à présentant une double vulnérabilité. En effet, nous constatons que de plus en plus d'enfants confiés à l'ASE ont un double profil. Nous engageons donc ce travail qui a bénéficié de l'implication constante de M^{me} DAUDONNET, que je tiens à remercier et à féliciter pour son engagement sans faille.

Je tiens également à féliciter les travailleurs sociaux qui, comme le disait M^{me} la Présidente, sont formés et dont le travail est reconnu.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mais encore trop souvent attaqués ! Nous veillons à cela.

Personne ne souhaite s'exprimer sur ce résultat financier du CDEF ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE quitte la salle.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, Président de séance. – Chers collègues, je vous invite à vous prononcer sur le compte administratif 2024 du budget annexe du CDEF, tel qu'il vous a été présenté. (Adopté à l'unanimité des votants – M^{me} Valérie SIMONET ne prend pas part au vote.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE -
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2025-04/1/6 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'adopter le compte administratif 2024 du budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille dont les résultats se présentent comme suit :

	Investissement	Exploitation	Total
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	138 038,23 €	2 903 848,48 €	3 041 886,71 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	69 665,82 €	2 815 587,23 €	2 885 253,05 €

En section d'investissement, le résultat de gestion sur l'exercice 2024 est donc négatif à hauteur de - **68 372,41 €**. Le résultat antérieur reporté, c'est-à-dire le résultat cumulé des exercices précédant 2024, étant positif à hauteur de **663 577,80 €**, le résultat de clôture 2024 de la section d'investissement est excédentaire à hauteur de **595 205,39 €**.

Section d'investissement

Résultat de gestion 2024 : - 68 372,41 €

Résultat antérieur reporté : + 663 577,80 €

Résultat de clôture : + 595 205,39 €

En section d'exploitation, le résultat de gestion sur l'exercice 2024 est négatif à hauteur de - **88 261,25 €**. Le résultat antérieur reporté, c'est-à-dire le résultat cumulé des exercices précédant 2024 était lui positif à hauteur de **162 344,72 €**. Dès lors, le résultat de clôture 2024 de la section de fonctionnement est excédentaire à hauteur de **74 083,47 €**.

Section de fonctionnement

Résultat de gestion 2024 : - 88 261,25 €

Résultat antérieur reporté : + 162 344,72 €

Résultat de clôture : + 74 083,47 €

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M. Patrice MORANCAIS, 1er Vice-Président du Conseil départemental, désigné Président de séance, procède au vote.
Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024**

**RAPPORT N° CD2025-04/1/7
DOSSIER N°6816**

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, il convient de statuer sur l'affectation des résultats du budget annexe du Centre départemental de l'enfance et de la famille.

Pour rappel, le résultat d'exploitation fait apparaître un excédent de clôture de 74 083,47 €, et le résultat de clôture en section d'investissement s'établit à hauteur de 595 205,39 €.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ce solde d'investissement cumulé nous permet d'entrevoir un accompagnement du volet bâtiminaire au regard des besoins futurs du projet d'établissement du CDEF.

Si personne ne souhaite s'exprimer sur ce rapport, je vous propose d'affecter le résultat de la section d'exploitation du compte administratif 2024 du Centre départemental de l'enfance et de la famille, soit 74 083,47 €, en report à nouveau excédentaire sur l'exercice N+2 (compte 110).

Par ailleurs, le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2024 excédentaire en section d'investissement à hauteur de 595 205,39 € est reporté dans son intégralité sur l'exercice 2025 dans le cadre du budget primitif, en recettes, sur le compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté". (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE -
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2025-04/1/7 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'affecter le résultat de la section d'exploitation du Compte Administratif 2024 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, soit **+ 74 083,47€**, comme suit :

- la totalité, soit **+ 74 083,47 €** en report, à nouveau excédentaire sur l'exercice N+2 (compte 110).

Par ailleurs, le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2024 excédentaire en section d'investissement à hauteur de **595 205,39 €** est reporté dans son intégralité sur l'exercice 2025 dans le cadre du Budget Primitif, en recettes, sur le compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté".

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

RAPPORT N° CD2025-04/1/8 DOSSIER N°6833

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – S'agissant du compte administratif du Laboratoire, vous connaissez la situation qui impacte ce budget depuis juillet 2023.

En section d'investissement, le résultat de gestion de - 18 145,44 € et le résultat 2023 reporté de + 137 571,22 € donnent un excédent de clôture de + 119 425,78 €.

En section d'exploitation, le résultat de gestion, 1 330,27 €, est anecdotique, étant donné que c'est le GIP TERANA qui gère l'excédent.

Le résultat global à la fin de l'exercice 2024 est donc excédentaire à hauteur de 120 756,05 €.

En entrant dans le détail, la section d'investissement concerne essentiellement l'entretien des bâtiments, sachant qu'un changement de fenêtres a été effectué sur le site d'AJAIN, pour un montant de 18 145,44 €.

En section d'exploitation, les dépenses, à hauteur de 1 550 814,84 €, sont principalement des dépenses de personnel. Elles sont refacturées à TERANA, qui nous les rembourse trimestriellement. Quant aux charges à caractère général, à hauteur de 109 139,04 €, ce sont, pour l'essentiel, des dépenses de chauffage. Les recettes d'exploitation s'élèvent à 1 552 145,11 €, dont 1 496 237,83 € de personnels mis à disposition du GIP TERANA.

Voilà, madame la Présidente, pour la présentation de ce budget annexe du Laboratoire qui donnera sans doute lieu à un débat par la suite, au sujet de la convention.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous retrouvons l'orientation du compte administratif que vous nous aviez présenté l'an dernier et qui ne portait que sur six mois. Nous ne traitons pas du cœur et des pratiques du Laboratoire mais du budget du GIP, et donc du fonctionnement – bâtiment et rémunérations des agents affectés par le Conseil départemental au GIP TERANA.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Nous reviendrons par la suite sur les conditions de notre départ du GIP TERANA mais, sur ce rapport, lorsque nous avons abordé le sujet il y a un mois, il me semble que le GIP TERANA avait une dette importante, de plus de 1 M€, auprès du Conseil départemental. Cette dette a-t-elle été apurée ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il ne s'agit pas d'une dette. Je le précise à nouveau : ce compte administratif ne s'intéresse qu'aux dispositions concernant la mise à disposition des bâtiments et équipements ainsi que de ressources humaines. C'est le cas pour chacun des Départements. Ce rapport n'a pas traité au sujet que vous évoquez que nous aborderons lors de l'examen du budget principal puisque nous versons une dotation au GIP TERANA, qui avait été convenue à hauteur de 23,6 %. Si vous en êtes d'accord, pour traiter de ce sujet avec précision, nous l'aborderons au moment du vote du budget principal.

Le compte administratif du Laboratoire ne concerne pas son fonctionnement interne, que nous n'avons plus à gérer. Il s'agit simplement de l'enveloppe bâtiminaire – dans le cadre de la convention, il y a des compensations : le GIP fait cela – et du remboursement lié à la mise à disposition d'agents.

M. LÉGER. – Nous verrons donc tout à l'heure si la dette a été payée.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ce n'est pas le paiement d'une dette, mais notre participation, cotée sur un pourcentage.

M. LÉGER. – Il y avait deux points.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Tout à fait. Nous les préciserons.

M^{me} LA PRÉSIDENTE quitte la salle.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, Président de séance. – Chers collègues, je vous invite à vous prononcer sur le compte administratif 2024 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, tel qu'il vous a été présenté. (Adopté à l'unanimité des votants – M^{me} Valérie SIMONET ne prend pas part au vote.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE
DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2025-04/1/8 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'adopter le compte administratif 2024 du budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses dont les résultats se présentent comme suit :

	Investissement	Exploitation	TOTAL
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	18 145,44 €	1 550 814,84 €	1 568 960,28 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	0 €	1 552 145,11 €	1 552 145,11 €

Section d'investissement

Résultat de gestion :-18 145,44 €

Résultat 2023 reporté d'investissement : +137 571,22 €

Excédent de clôture (investissement) : + 119 425,78 €

Section d'exploitation

Résultat de gestion :1 330,27 €

Résultat 2022 reporté d'exploitation :0 €

Excédent de clôture (exploitation) : + 1 330,27 €

Le résultat global à la fin de l'exercice 2024 est donc excédentaire à hauteur de **120 756,05 €**.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M. Patrice MORANCAIS, 1er Vice-Président du Conseil départemental, désigné Président de séance, procède au vote.
Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

**BUDGET ANNEXE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024**

**RAPPORT N° CD2025-04/1/9
DOSSIER N° 6796**

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Il convient de statuer sur l'affectation des résultats du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses.

Comme nous l'avons dit, au 31 décembre 2024, la section d'investissement présente un solde excédentaire de 119 425,78 € et la section d'exploitation un résultat excédentaire de 1 330,27 € qui ne nécessite aucun commentaire particulier dans la mesure où nous ne gérons plus le Laboratoire aujourd'hui.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer sur cette affectation, je la soumets à votre approbation. (*Adoptée à l'unanimité.*)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous en avons fini avec les comptes administratifs. Le rapport suivant est un rapport obligatoire, que l'on retrouve également dans les communes et les intercommunalités. Il s'agit, avant la présentation et le vote du budget de chaque collectivité, de préciser les montants des indemnités versées aux élus.

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

BUDGET ANNEXE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2025-04/1/9 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de **+ 1 330,27 €** et le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de **+ 119 425,78 €** au financement du Budget Primitif 2025.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**INDEMNITÉS DONT ONT BÉNÉFICIÉ LES ÉLUS
SIÉGEANT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
ANNÉE 2024**

**RAPPORT N° CD2025-04/1/10
DOSSIER N° 6818**

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Comme vient de l'indiquer M^{me} la Présidente et comme l'exige la loi, ce rapport détaille le montant, des indemnités versées aux élus, par canton. Est repris l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au Conseil départemental.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il est précisé que les élus du Conseil départemental ne perçoivent pas d'indemnités du syndicat mixte de Crozant, du syndicat mixte de la Cité de la Tapisserie, du Conservatoire, de la Scène d'ÉVAUX-LES-BAINS, du syndicat mixte de la Fôt, de celui de Vassivière, de l'aéroport de MONTLUÇON-GUÉRET, de DORSAL, ni du PNR Millevaches.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous invite à me donner acte de cette communication. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

INDEMNITÉS DONT ONT BÉNÉFICIÉ LES ÉLUS SIÉGEANT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL - ANNÉE 2024



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2025-04/1/10 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

De donner acte à sa Présidente de la communication du montant des indemnités dont ont bénéficié les élus siégeant au Conseil départemental au titre de l'année 2024.

Le tableau reprenant l'ensemble des indemnités est annexé à la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT

RAPPORT N° CD2025-04/1/11 DOSSIER N° 6840

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Conformément aux articles du Règlement budgétaire et financier fixant les conditions d'application de la gestion du budget départemental en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP), il vous est soumis en annexe de ce rapport le projet de tableau des autorisations de programme actualisé pour l'exercice 2025.

Au total, il est proposé de voter des ajustements sur le montant d'autorisations de programme, détaillés en annexe du présent rapport. Ces ajustements, à la hausse, s'élèvent à 2,3 M€ et concernent essentiellement le domaine des routes et des collèges.

Aucune nouvelle autorisation de programme n'est créée.

Figure en annexe l'ensemble des ajustements et la répartition de ces 2,3 M€.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Madame FAIVRE, je signale que le Pôle de cohésion territoriale et ses équipes sont en train d'ajuster au plus près des réalités un certain nombre d'AP qui datent de nombreuses années et nécessitent soit d'être abandonnées, soit d'être modifiées – en tout cas, d'être présentées différemment dans les mois et années à venir. C'est un gros travail.

Si personne ne souhaite s'exprimer, il vous est proposé de vous prononcer sur l'actualisation des programmations antérieures à cet exercice 2025. (*Adoptée à l'unanimité.*)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – L'ordre du jour appelle l'examen des budgets primitifs pour 2025, à commencer par les budgets annexes, notamment celui des Énergies renouvelables qui permettra de répondre à une question de M. LÉGER.

Délibération n°CD2025-04/1/11
Dossier n° 6840

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2025-04/1/11 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

DÉCIDE,

D'approuver l'actualisation des programmations antérieures à 2025 selon le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

BUDGET ANNEXE ÉNERGIES RENOUVELABLES BUDGET PRIMITIF 2025

RAPPORT N° CD2025-04/1/12 DOSSIER N° 6839

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – En effet, madame la Présidente, l'Assemblée départementale a créé un budget annexe Énergies renouvelables pour permettre à la collectivité de vendre l'énergie des centrales photovoltaïques en projet sur notre patrimoine immobilier.

Ce budget annexe s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 18 345 € en section d'investissement, et à hauteur de 14 596 € en section d'exploitation.

Le détail des dépenses d'investissement figure dans le rapport. Les recettes sont, pour l'essentiel, de l'amortissement et des opérations d'ordre.

En exploitation, les recettes proviennent principalement de la vente d'électricité des centrales installées sur les toitures de la grange de l'Étang des Landes et du centre d'exploitation de ROYÈRE-DEVASSIVIÈRE, ainsi que du résultat reporté de l'année précédente.

Peut-être avant de répondre à M. LÉGER sur les futurs projets, souhaitez-vous, madame la Présidente, faire voter le budget ?...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous pouvons déjà répondre à la question de M. LÉGER concernant les futurs projets. C'est M. GAILLARD qui pilote les projets d'énergies renouvelables.

Donc, monsieur GAILLARD, rien de plus que ce qui a été réalisé, c'est-à-dire l'équipement des toitures photovoltaïques sur des bâtiments, dont les centres d'exploitation des routes ?...

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – En effet. Des pistes, nous en avons toujours, dont un certain nombre sont encore à l'étude. Nous travaillons en étroite collaboration avec le Centre régional des énergies renouvelables, le CRER, pour étudier ce qui est pertinent et ce qui ne l'est pas, que ce soit en revente d'électricité ou en autoconsommation.

D'après les diagnostics réalisés sur un certain nombre de bâtiments, installer des panneaux n'est pas une solution pertinente partout. Sur certains bâtiments, l'investissement ne serait absolument pas rentable. Donc, les dossiers sont traités au cas par cas, et nous poursuivons les études de projets susceptibles de générer des économies de fonctionnement en faisant certains investissements et en améliorant le bâtiment.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Avez-vous des suggestions ou des remarques ?...

Tel n'est pas le cas.

Je vous propose donc de voter le budget annexe 2025 Énergies Renouvelables, tel qu'il vous a été présenté. Je rappelle que ce budget est assujéti à la TVA et nécessite donc une déclaration de TVA trimestrielle. *(Adopté à l'unanimité.)*

Délibération n°CD2025-04/1/12
Dossier n° 6839

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES - BUDGET PRIMITIF 2025



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2025-04/1/12 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

DÉCIDE,

De voter le budget annexe 2025 "Énergies Renouvelables" joint en annexe à la présente délibération, qui est assujéti à la TVA avec une déclaration de TVA trimestrielle.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**BUDGET ANNEXE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES
BUDGET PRIMITIF 2025**

**RAPPORT N° CD2025-04/1/13
DOSSIER N° 6838**

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Comme nous l'expliquions précédemment, depuis son adhésion au sein du GIP TERANA, le budget annexe perdure afin de retracer les opérations comptables entrant dans le cadre des conventions de mutualisation de moyens signées avec ce groupement.

Le budget annexe a donc été requalifié en service public administratif (SPA) sous la nomenclature comptable M57.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 629 720 €, en dépenses et en recettes. Comme nous l'indiquons lors de l'examen du compte administratif, les dépenses de personnel représentent la majeure partie des dépenses, à hauteur de 1 422 500 €. En effet, le Conseil départemental continue de rémunérer directement sur son budget annexe les agents titulaires mis à disposition du GIP TERANA.

Dans la même logique, le bâtiment appartenant au Conseil départemental, celui-ci poursuit le paiement des diverses charges locatives liées à l'utilisation du bâtiment situé à AJAIN, à savoir chauffage, gaz, maintenance, climatisation. Ces dépenses, comme celles liées aux personnels, sont ensuite refacturées intégralement au GIP TERANA.

Certaines dépenses incombant au propriétaire ne font pas l'objet d'une refacturation au GIP TERANA et restent dans le giron du Département, par exemple, le paiement de la taxe foncière, pour 3 000 €.

Quant aux recettes de fonctionnement, elles proviennent pour l'essentiel des refacturations opérées auprès du GIP TERANA, pour 1 583 510 €.

La section d'investissement s'équilibre à 120 635 € en dépenses et en recettes. C'est plus anecdotique.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement, il s'agit de prévoir 15 000 € concernant l'éventualité des études préalables à des travaux sur le bâtiment situé à AJAIN. L'essentiel des crédits concerne les "immobilisations corporelles", pour 105 635 €, les grosses réparations demeurant à la charge du propriétaire.

En recettes d'investissement, nous retrouvons la reprise de l'excédent cumulé à l'issue de l'exercice 2024 ainsi que la dotation aux amortissements.

Voilà pour ce qui est de la présentation de ce budget, madame la Présidente, mais je pense qu'une discussion va s'ouvrir sur le protocole d'accord.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous sommes là, en effet, dans la continuité des opérations comptables qui s'inscrivent dans le cadre de la convention de mutualisation. Comme nous l'avons vu lors de l'examen du compte administratif, elles concernent essentiellement le fonctionnement du bâtiment et les personnels mis à disposition – donc, les échanges entre le GIP TERANA et le propriétaire du bâtiment, à savoir le Conseil départemental.

Personne ne demandant à intervenir, je vous propose d'adopter le budget annexe primitif 2025 du Laboratoire, qui prévoit l'inscription d'une dotation départementale d'un montant maximal de 127 879,73 € correspondant à la compensation financière de la section de fonctionnement au cours de l'année 2025. *(Adopté à l'unanimité.)*

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous en remercie.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Vous l’avez remarqué : nous avons voté « pour », mais avec prudence.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l’action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Nous aussi.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je l’entends parfaitement, et nous y souscrivons.

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

BUDGET ANNEXE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES - BUDGET PRIMITIF 2025



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2025-04/1/13 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

De voter le budget annexe primitif 2025 du Laboratoire, joint en annexe de la présente délibération, qui prévoit l'inscription d'une dotation départementale d'un montant maximal de **127 879,73 €** correspondant à la compensation financière de la section de fonctionnement au cours de l'année 2025.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**BUDGET ANNEXE
DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

BUDGET PRIMITIF 2025

RAPPORT N° CD2025-04/1/14

DOSSIER N° 6859

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Le budget primitif pour 2025 du Centre départemental de l'enfance et de la famille s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 664 806 € en section d'investissement, à hauteur de 3 180 066 € en section de fonctionnement.

Pour rappel, le CDEF a été rattaché au Conseil départemental de la Creuse le 1^{er} janvier 2021 sous la forme d'un service non personnalisé, nécessitant donc un budget annexe.

Sa mission est d'accueillir des enfants de 6 à 18 ans confiés au titre de la protection de l'enfance par le Juge des enfants à l'ASE.

Sa capacité est de trente places : douze pour les enfants de 6 à 13 ans au sein du service dénommé CASSINE ; douze pour les enfants de 14 à 18 ans au sein du service dénommé TCHADA ; et six places pour les enfants au sein du service dénommé VILLADO. Les services CASSINE et TCHADA sont regroupés sous la dénomination d'« Internat ». Le taux d'encadrement est renforcé pour le service VILLADO en raison des profils des enfants, évoqués dans les discussions précédentes ; il s'ensuit un prix de journée supérieur à celui de l'Internat.

Le fonctionnement du CDEF est financé *via* un prix de journée fixé pour l'Internat et pour VILLADO, qui fait l'objet d'un arrêté annuel de tarification. Il est fait application de la nomenclature comptable M22. Sont présentés dans le rapport les trois derniers exercices d'activité clos ainsi que le prévisionnel de 2025 concernant l'Internat et VILLADO.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je me permets d'intervenir en cet instant pour rappeler que ces prix de journée sont aussi au cœur du sujet. Les Creusois pensent peut-être que les élus du Conseil départemental ou la Présidente s'expriment en anglais, mais j'aimerais surtout qu'ils sachent ce que représentent les prix de journée pour les enfants qui nous sont confiés. Je le précise parce que lorsque l'on connaît les prix de journée et l'ampleur du travail que cela représente pour le CDEF, je me dis que nos difficultés à assurer et à être facilement critiquables, sont aussi liées aux moyens, y compris financiers.

Les politiques sociales, que j'entends souvent être décriées, ne visent pas seulement à accompagner des personnes sans emploi, elles s'attachent surtout et avant tout à développer la politique d'accompagnement de l'enfance en danger, l'enfance à protéger. Les besoins financiers nécessaires à cette politique ne cessent de croître. Nous sommes donc en questionnement et en alerte. Les échanges avec le Gouvernement sur ces sujets, comme ils l'ont été avec le ministre TAQUET, sont plus que jamais nécessaires, car nombre de Départements, même si ce n'est pas le cas du nôtre aujourd'hui, se retrouvent confrontés à des difficultés grandissantes pour trouver des places d'hébergement et mettre en place les moyens humains et professionnels nécessaires à l'accompagnement de ces enfants.

Ce sujet a été abordé au détour de procès, mais il ne manquera pas de faire l'objet de discussions au cours des mois et des années qui viennent. Sans même parler des moyens financiers, je vois mal comment les Départements trouveront ne serait-ce que les moyens humains tels que des familles d'accueil ou des professionnels pour continuer d'accompagner dans les lieux d'hébergement, tant ce métier se révèle de plus en plus difficile. Je redoute que nous ne trouvions plus d'éducateurs et d'accompagnants pour y consacrer toute leur carrière professionnelle. Nous allons au-devant de grandes difficultés, c'est certain !

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Pour information, il importe de rappeler que le prix de journée est de 305,85 € à l'Internat, soit plus de 9 000 € mensuel par gamin, et, au VILLADO où il faut un taux d'encadrement

supérieur, avec un prix de journée de 450,50 €, cela représente plus de 13 000 € par mois et par enfant.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – J'insiste lourdement sur ce point, on ne peut accepter que l'on critique les Départements et l'ASE. Certes, il est toujours possible de s'améliorer et nous devons être toujours plus vigilants, c'est entendu, mais je tiens à saluer à nouveau tous ceux qui sont investis et engagés auprès de l'enfance à protéger.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Le budget qui vous est proposé, en dépenses et recettes, s'établit à 3 180 066 €. L'essentiel des dépenses concerne le groupe II, c'est-à-dire les dépenses de personnel, qui subissent la hausse liée au Glissement vieillissement technicité (GVT), l'augmentation des indemnités d'heures de nuit ainsi que le recrutement d'un apprenti éducateur au service VILLADO en raison de la charge de travail, n'est-ce pas, madame CHEVREUX ?...

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – En effet. Cela tient surtout à la particularité du profil des enfants accueillis, en grande vulnérabilité, qui ont besoin d'un encadrement plus complexe. Agrandir l'équipe éducative était une nécessité.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – C'est la raison pour laquelle le montant budgété pour ce groupe II s'élève à 2 698 503,90 € en 2025, contre 2 453 739,90 € au BP 2024. La différence n'est pas négligeable, et elle continue de croître.

Les dépenses afférentes à la structure, telles que l'entretien des biens mobiliers, la maintenance des logiciels et les cotisations d'assurances, expliquent l'augmentation des crédits inscrits pour le groupe III, mais les montants sont bien moindres : 263 344,82 € prévus pour 2025 contre 247 893,40 € au BP 2024.

Le total des recettes prévisionnelles de la section d'exploitation s'élève à 3 180 066,72 €. Les remboursements sur rémunérations – assurance du personnel et formations – sont prévus à hauteur de 100 000 €.

Il est également à noter que, conformément à la délibération relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2023 du CDEF adoptée par l'assemblée délibérante du Conseil départemental, l'excédent de fonctionnement est repris dans le cadre du budget primitif 2025, à hauteur de 42 846,02 €.

J'ai déjà évoqué les prix de journée, je n'y reviens pas.

En section d'investissement, les dépenses sont de 664 806,24 €. Elles concernent principalement le remboursement de la dette. Parmi les dépenses prévisionnelles, je citerai l'acquisition d'un minibus de neuf places, pour 40 000 €, madame CHEVREUX ?...

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – Tout à fait. Techniquement, la mission de transporter les enfants nous incombe. Elle est à notre charge.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Cela vient en supplément du prix de journée.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – En effet. Cela répond à l'une de nos obligations.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Les recettes prévisionnelles correspondent aux amortissements sur les immobilisations. Enfin, cette section enregistre un petit trésor excédentaire de 595 205 €, qui portera peut-être sur des projets bâtimentaires ; nous disposons ainsi d'un fonds de réserve qu'il sera possible de

mobiliser si des travaux doivent intervenir sur des structures ou des bâtiments afin de préserver la sécurité des mineurs, d'autant que les mineurs difficiles se sauvent et que nous sommes obligés de mobiliser la police et la gendarmerie pour les récupérer et les réintégrer, avec tout ce que cela signifie en termes d'encadrement.

Madame CHEVREUX, n'avez-vous pas d'autres points à aborder ?...

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – Je ne vois rien à ajouter, mais reste à votre disposition pour répondre aux questions.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M^{me} PÉNICAUD.

M^{me} PÉNICAUD. – Trente places, c'est déjà beaucoup trop, mais suffisent-elles à répondre à la demande au niveau du département ?

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – Pour le moment, oui, pour ce qui est du CDEF. Car le CDEF n'est pas le seul hébergement. Les enfants sont aussi accueillis dans des lieux de vie, chez les assistants familiaux, etc. Le CDEF est un hébergement prévu pour un temps court, faute d'un accueil spécifique. Mais, pour ce qui est du CDEF, pour l'instant, cela suffit.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous partagerons les chiffres de l'ASE pour répondre à la juste préoccupation de M^{me} PÉNICAUD, lors de l'examen du budget Enfance Famille.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Madame la Présidente, j'en ai fini avec le projet de budget concernant le CDEF.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite plus s'exprimer ?...

Je vous propose d'adopter le budget annexe 2025 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, tel qu'il vient de vous être présenté. (*Adopté à l'unanimité.*)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Avant d'aborder l'examen du budget principal, je vous propose de faire une petite pause.

Suspendue à onze heures vingt-cinq, la séance est reprise à onze heures trente-cinq.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La séance est reprise.

Nous étions en train de nous dire, avec le Vice-président en charge des finances et celui en charge des ressources humaines, qu'il serait plus intéressant d'examiner les rapports concernant le personnel départemental, qui auront une incidence sur le chapitre 012 du budget principal, avant de voter le BP, si cela vous convient. (*Approbation de l'Assemblée.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**BUDGET ANNEXE CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE -
BUDGET PRIMITIF 2025**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2025-04/1/14 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

De voter le budget annexe 2025 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, joint en annexe à la présente délibération.

Les prix de journée au 1^{er} janvier 2025 s'établissant comme suit :

Internat : **305,85 €**

Villado : **450,50 €**

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
BUDGET 2025
MASSE SALARIALE ET FRAIS GÉNÉRAUX**

**RAPPORT N° CD2025-04/1/20
DOSSIER N° 6819**

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Le budget proposé pour 2025 a été construit à partir du compte administratif 2024.

Je vais vous en livrer quelques éléments.

La prévision de dépenses s'élève globalement à 57 464 400 €.

Elle comprend, au chapitre 012, les rémunérations et charges de personnel d'un montant de 51 900 000 €, comparées aux 50 320 822 € nécessaire en 2024, soit une hausse de 1 579 178 €.

Sont prises en compte les mesures de revalorisation des salaires, qui s'élèvent au total à 1 191 600 €. En année pleine, l'impact de la revalorisation du SMIC au 1^{er} novembre 2024, correspond à 130 000 €, celui de la fin de l'exonération d'un point des cotisations de sécurité sociale, à 196 600 €, l'augmentation de trois points de la contribution CNRACL à 585 000 €, les effets mécaniques du Glissement-Vieillesse-Technicité, à 280 000 €, répartis entre les avancements d'échelons pour 180 000 € et les avancements de grades pour 100 000 €.

Il conviendra en 2025 d'amortir l'évolution de la masse salariale par des ajustements organisationnels réalisés au fil de l'année, telle que, entre autres, la nouvelle organisation de la Direction des systèmes d'information.

Par ailleurs, la mobilité interne sera favorisée. Il conviendra de se questionner, sur chaque poste, à l'occasion des départs à la retraite ou de mobilité. Néanmoins, gardons à l'esprit, car ce sont deux totems, que les préalables à ces ajustements seront le maintien de la qualité du service et les conditions de travail des agents.

Vous retrouvez dans le rapport les différents postes de dépenses hors chapitre 012, notamment la cotisation pour l'assurance statutaire du personnel, pour 410 000 € et les frais de personnel afférents au secrétariat des groupes d'élus, pour 108 750 €

Le budget formation s'élève à 253 000 € et les frais de déplacement sont évalués à 300 000 €. Il convient de noter que, pour 2025, la cotisation versée au CNFPT sera de 317 600 €.

Concernant l'attractivité des métiers de la collectivité, seront mises en place des méthodes innovantes et participatives qui continuent à mobiliser les agents de la collectivité dans le cadre du projet d'administration qui avance bien puisqu'un certain nombre de fiches-action sont en cours de mise en œuvre dans les différents services.

Concernant l'activité de la sous-direction « qualité de vie au travail », le maintien dans l'emploi des agents en difficulté sur leur poste de travail reste une mission importante de cette sous-direction. Il s'agit d'accompagner les agents à bâtir un nouveau projet professionnel grâce à un travail personnalisé, mené conjointement par le service formation, qui construit, chaque fois que nécessaire, des parcours de formation adaptés avec la psychologue du travail. Ces parcours s'accompagnent de stages d'immersion. Il s'agit de soutenir les agents privés de leur emploi pour raisons médicales afin de leur permettre un nouveau positionnement sur un emploi pérenne.

Concernant les prestations sociales, les agents bénéficient depuis le 1^{er} janvier 2024 de tickets restaurant dématérialisés.

La sécurité des agents passe par des campagnes de communication. Les actions de prévention se poursuivent : l'atelier sur les conduites addictives a abouti à une nouvelle charte ; la sensibilisation au risque incendie a conduit à des exercices d'évacuation sur site ; des formations SST sont organisées grâce

à notre réseau de formateurs internes, qui a été conforté.

Le Département contribue également à différents fonds et dépenses diverses. Il est à noter qu'en 2025, le Conseil départemental ne versera pas de contribution au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique, puisqu'il répond à son obligation d'emploi, de 6 % de travailleurs handicapés.

Le Fonds de compensation du supplément familial de traitement représente une dépense de 45 000 €.

L'enveloppe globale au fonctionnement de l'Assemblée départementale est évaluée à 1 106 000 €.

Parallèlement, les recettes sont évaluées à 2 766 600 €. Elles se décomposent de la façon suivante : des compensations financières dans le cadre de programmes spécifiques, pour un évalué à 39 000 € ; le financement de 1,5 poste d'assistante sociale gendarmerie, pour 39 000 € ; le remboursement des structures ou organismes extérieurs – salaires et charges – pour un montant estimé à 1 514 100 € ; la MDPH, pour 860 000 € ; le Syndicat mixte du Conservatoire départemental Émile GOUÉ, pour 225 000 € ; le Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé, pour 91 100 € ; le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse, avec le Groupement de coopération sanitaire – Service Inter-établissements creusois, pour 238 000 € ; et le budget annexe du CDEF pour 100 000 €.

Quant au reversement par le GIP TERANA des salaires des agents mis à disposition, je rappelle qu'il concerne non pas le budget principal, mais le budget annexe.

Les recettes du Comité d'action sociale sont estimées à 802 500 € : participation tickets repas, 650 000 € ; épargne chèques vacances, 125 000 € ; remboursement pour l'action sociale des agents du SDIS, 20 000 €, et de l'ADRT, 2 000 € ; Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), 5 500 €.

Les recettes diverses se montent à 411 000 €, liées notamment au remboursement d'assurances diverses dans le cadre d'accidents ou de maladies professionnelles, pour 280 000 €, et aux indemnités journalières de sécurité sociale pour les contractuels, de 60 000 € ; au remboursement CNRACL pour les agents détachés et à la participation de l'État à la rémunération des contrats aidés, pour 48 000 € ; au remboursement dans le cadre de la convention de fourniture de repas aux élèves du 1^{er} degré, pour 15 000 € ; aux trop-perçus sur salaires, pour 5 000 € ; enfin, au remboursement par la Mairie de GUÉRET de la prestation de laverie, pour 3 000 €.

Voilà pour ce qui concerne ce rapport.

M. DAULNY, Secrétaire de séance. – M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à M^{me} Marinette JOUANNETAUD.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Vous ajoutez 1,5 M€ sur les RH, par rapport à l'année dernière. Peut-on faire face à toutes les augmentations qui sont listées – GVT et autres – à effectif constant ?

Je m'interroge en lisant la phrase : « Il conviendra de requestionner chaque poste à l'occasion des départs ». Faudrait-il comprendre que le budget RH serait la variable d'ajustement d'un budget compliqué à boucler ?

Je vous pose la question parce que, lors du débat d'orientation budgétaire, France 3 a interviewé notre collègue Vice-président chargé des finances qui a répondu, suite à la question du journaliste qui demandait si le personnel pourrait être impacté... Je n'ai pas bien compris la réponse, je ne savais pas ce qu'elle voulait dire : a priori, rien n'était interdit, rien n'était figé. Maintenant, nous abordons les inscriptions budgétaires et, nécessairement, vous avez décidé de quelque chose sur le maintien, ou pas, des effectifs, non pas dans le tableau des effectifs mais d'emplois réellement pourvus.

Bref, vous l'avez compris : le personnel sera-t-il la variable d'ajustement d'un budget compliqué

à boucler ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Je réponds à votre interrogation : non, nous n'avons jamais envisagé dans nos discussions que le personnel puisse servir de variable d'ajustement.

Pour répondre à la première partie de votre question, nous avons bien intégré tous les éléments portés à notre connaissance, c'est-à-dire au moment où nous nous parlons, pour la construction du budget à effectifs constants. Nous les avons intégrés, il n'y a donc pas de surprise. Mais il est vrai que nous ne sommes pas à l'abri, comme cela s'est déjà produit en juin, que l'État annonce des augmentations qui n'auraient pas été prévues au moment de l'élaboration du budget. Nous y avons fait face chaque fois, même si cela n'est pas confortable pour le suivi d'un budget.

Lorsque nous disons que nous allons nous requestionner à l'occasion de certains départs, que ce soient des départs à la retraite ou en mobilité vers d'autres collectivités, cela ne signifie pas que le poste est supprimé chaque fois qu'une personne s'en va. Ce n'est pas ce qui guide notre raisonnement. En revanche, dans la mesure où les organisations évoluent, parce que le monde actuel évolue aussi, cela fait partie de la vie d'une collectivité, comme cela peut faire partie de la vie d'une entreprise. Nous vivons dans un monde mouvant et, alors que notre environnement change, nous ne pouvons pas tout inscrire dans le marbre et s'inscrire dans les mêmes schémas pendant dix ans.

Ainsi, par exemple, avec la dématérialisation, les process ne sont plus ce qu'ils étaient. Cela nécessite de nouvelles compétences qui, elles-mêmes, nécessitent des formations, lesquelles ne se font plus de la même façon. Se questionner, c'est cela. Et c'est ainsi qu'à chaque plénière, nous sommes amenés à vous proposer les modifications, suppressions et créations de poste dont nous avons besoin pour adapter notre fonctionnement à la réalité quotidienne.

J'ai donc effectivement dit que nous pourrions être amenés à nous interroger sur la pertinence du maintien de certains postes lorsque les agents qui les occupaient partent pour diverses raisons. Cela ne signifie pas pour autant que nous les supprimerons, cela signifie seulement que nous devons nous interroger sur la pertinence de les maintenir en l'état.

Je le répète, deux totems présideront à ces réflexions qu'il ne faut pas s'interdire d'avoir, c'est l'inverse qui serait dangereux : le maintien de la qualité du service et les conditions de travail des agents. Il n'est absolument pas question de faire faire à un agent ce qui se faisait à deux. Ce sont deux totems à bien garder à l'esprit... Je pense que vous sauriez nous le rappeler si tel n'était pas le cas !

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments. – Pour compléter les propos de Thierry GAILLARD, la viabilité hivernale illustre bien l'évolution et la modernisation de notre organisation. Il a en effet été décidé de n'affecter qu'une seule personne par camion, ce qui a permis un redéploiement des effectifs dédiés à cette mission. Cela a conduit à un redéploiement des effectifs consacrés à la VH. Nous avons réorganisé et quelque vingt à vingt-cinq emplois contractuels n'ont pas été renouvelés. Nous sommes au 4 avril et la VH, avec sa réorganisation, s'est bien déroulée.

Voilà ce que voulait dire Thierry GAILLARD, et c'était également le sens de mon propos lorsque j'ai été interviewé par la presse à l'occasion du DOB : il s'agit d'adapter et de faire évoluer nos structures, de les moderniser et de nous questionner, à chaque fois, pour voir si, à terme, notre organisation ne peut pas être plus efficiente.

M. LÉGER. – Ce questionnement est, j'imagine, partagé avec les représentants du personnel ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Non, nous faisons fi des règles du dialogue social ! (*Sourires.*) Tout le monde sait qu'il n'y a plus de CST au sein de la collectivité ni de temps préparatoires...

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – Je préside le CST et je suis désolé... ou plutôt heureux de vous apprendre que ce que je viens de vous dire a aussi été dit en CST. Le DGS et M^{me} LALANDE l'ont également rappelé, à savoir que, lorsque nous

sommes convenus de nous questionner, nous avons mis en avant que nous nous appuyons sur ces deux totems et resterions très vigilants au maintien de la qualité de service et des conditions de travail des agents.

De toute façon, vous savez comment cela fonctionne. Chaque fois que l'organisation connaît des remaniements, des projets de suppression ou de création de postes, le dossier est soumis préalablement au CST avant d'être examiné en Assemblée départementale. C'est une procédure obligatoire dont nous ne nous exonérons pas !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Pour prendre un exemple parmi d'autres, mais qui a son importance pour un certain nombre d'agents, le rapport suivant relatif à l'adaptation des emplois présente un certain nombre de propositions du service de ressources humaines, visant à augmenter le nombre d'heures d'agents qui ne sont pas à temps plein. Cela montre que les réflexions vont bien dans le sens exprimé par Thierry GAILLARD.

Certes, tout est appréciation, mais il est indéniable que les outils se modernisent, ce qui implique nécessairement une remise en question des procédures en place, voire repensées là où elles avaient disparu ou n'étaient plus adaptées tant au fonctionnement de notre organisation qu'aux attentes des publics, ce qui est un autre sujet que nous ne perdons pas non plus de vue et auquel nous sommes très attentifs.

C'est ce savant mélange de différents points de vue partagés qui nous permet de prendre et d'acter les décisions qui nous semblent les meilleures.

M. LÉGER. – Pour être sûr d'avoir bien compris : se questionner sur chaque poste signifie se questionner sur l'organisation du travail, mais ne signifie pas se questionner sur une baisse d'effectifs ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Une baisse ou une hausse, nous n'en savons rien tant que nous ne nous sommes pas posé les bonnes questions.

En toute honnêteté, il est à imaginer que les nouvelles organisations, les nouveaux outils et les nouveaux moyens nous permettront de travailler différemment et que l'agent administratif de catégorie C d'il y a vingt ans n'effectue plus les mêmes tâches aujourd'hui et aura du temps libéré sur son temps de travail parce que de nouveaux outils, notamment le numérique et l'informatique, sont arrivés au cœur de ces sujets.

Aujourd'hui, par exemple, un certain nombre de cadres rédigent directement leurs rapports avec leur ordinateur et ne le confient plus à un agent de secrétariat pour le dactylographier.

De même, la modernisation de la chaîne comptable, en diminuant le nombre de saisies, requiert des temps d'agent inférieurs à ceux que nous connaissions il y a encore quelques années. Le double flux échangé entre la Direction générale des finances publiques et le service Budget et Finances de notre collectivité a réduit le nombre de tâches administratives humaines, qui sont désormais exécutées directement par l'outil numérique. Aujourd'hui, tant pour la DGFIP que pour notre collectivité, les missions des agents sont plus des missions de contrôle. Tout cela a évolué et continuera d'évoluer.

Vous aurez peur si je vous dis que l'intelligence artificielle fait également partie des outils sur lesquels et avec lesquels les collectivités et l'État sont en train de travailler. L'intelligence artificielle, ce ne sont pas de petits robots ; ce sont le partage et la protection des données et, surtout, des outils qui permettent de faire de ces données des éléments plus performants pour l'action publique. Je ne parle pas d'éléments humains, vous l'avez compris, mais d'outils d'analyse et de partage de l'information, rendus infiniment plus rapides grâce au numérique. Nous sommes déjà dans ce monde-là, et le Conseil départemental de la Creuse aussi, bien évidemment !

Prenons un autre exemple dans le domaine de la santé et de l'accompagnement aux soins. Nous ne trouvons plus de médecin de PMI, mais nous inventons d'autres dispositifs : nous avons désormais une sage-femme chef. Nous avons donc compensé l'emploi de chef de PMI par une autre fonction, un autre professionnel. Je ne sais si le poste de médecin de PMI a été supprimé, peut-être est-il encore inscrit au tableau des emplois et effectifs, mais c'est cette souplesse que nous nous accordons pour agir, réagir, au regard d'un contexte qui est celui du monde professionnel des collectivités territoriales. Ce n'est pas parce qu'un poste est ouvert et que nous en avons besoin que dix personnes attendent et nous sollicitent pour le pourvoir. Vous le savez, c'est bien plus compliqué dans toutes les collectivités.

La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY, Secrétaire de séance. – Je vous informe que M. Thierry BOURGUIGNON a quitté l'assemblée et donné pouvoir à M^{me} Isabelle PÉNICAUD.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Un point de méthode, car tout est allé très vite mais, de mémoire, il me semble que chaque année, nous votons d'abord le budget, puis des déclinaisons chapitre par chapitre, notamment relatif au personnel. Or, aujourd'hui, nous votons d'abord les chapitres relatifs aux personnels. Je ne sais pas pourquoi.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous n'étiez pas encore revenu dans la salle lorsque j'ai donné mes explications, mais il m'a semblé plus logique de commencer par débattre du fond du sujet relatif au chapitre 012. Ainsi, vous disposez des informations nécessaires et des réponses à vos questions avant le vote du budget. C'est un choix qui m'est personnel. Si cela vous paraît gênant, nous pouvons revenir au budget, mais il me semblait judicieux de délivrer des informations. Ces rapports sont présentés à titre informatif, sans vote et appellent un « dont acte ». Le vote, lui, interviendra bien lors de l'adoption du budget, sur le chapitre 012.

M. LÉGER. – Comme nous ne procédions pas de cette façon d'ordinaire, j'ai préféré poser la question. De même, j'ai été surpris par la suspension avant l'examen du budget.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Elle était liée à des problèmes techniques, humains, qui ont, finalement, concerné de nombreux élus. Depuis huit heures, il était onze heures...

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Ce n'était pas tactique, monsieur LÉGER, seulement technique !

M. LÉGER. – Je n'ai jamais pensé cela, et je nous ai connus plus résistants !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je suis persuadée qu'après cette petite pause, tout le monde est plus concentré !

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous invite à me donner acte de cette communication (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - BUDGET 2025 - MASSE SALARIALE ET FRAIS GÉNÉRAUX



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2025-04/1/20 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

De donner acte à la Présidente du Conseil départemental de la communication des informations concernant le budget consacré à la masse salariale et aux frais généraux pour 2025.

Les inscriptions budgétaires correspondantes ont été appréciées dans le cadre du vote global du budget 2025.

Pour rappel :

A - LES DÉPENSES

La prévision de dépenses s'élève globalement à **57 464 400 €**. Ce montant global, outre la masse salariale, prend en considération l'ensemble des dépenses gérées par la DRH (action sociale, médecine préventive, formation, logistique et assistants familiaux).

Cette prévision concerne les dépenses liées :

a – aux rémunérations et charges de personnel (y compris la rémunération des assistants familiaux qui jusqu'en 2022 figurait sur le budget géré par l'aide sociale à l'enfance) :

L'estimation est réalisée à partir du compte administratif 2024 qui s'élève à **50 320 822 €**. Pour 2025, les rémunérations (compte 012) sont évaluées à **51 900 000 €**.

Sont pris en compte :

- l'impact, en année pleine, de la revalorisation du SMIC au 1er novembre 2024 (+ 2 %) : **130 000 €**,
- l'impact de la fin de l'exonération d'un point des cotisations de sécurité sociale : **196 600 €**,
- l'impact de l'augmentation de trois points de la contribution CNRACL : **585 000 €**,

- les effets mécaniques du Glissement-Vieillesse-Technicité : **280 000 €**

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) prend en compte l'augmentation de la masse salariale liée à l'augmentation de la technicité et/ou de l'ancienneté. On estime à **180 000 €** l'impact des avancements d'échelons et à **100 000 €** l'impact des avancements de grades.

L'augmentation statutaire des dépenses s'élève donc à **1 191 600 €** pour 2025.

Il conviendra en 2025 d'amortir l'évolution de la masse salariale par des ajustements organisationnels (telle que la nouvelle organisation de la Direction des Systèmes d'Information). Par ailleurs la mobilité interne sera favorisée et il conviendra de requestionner chaque poste à l'occasion des départs (retraite, mobilité). Les préalables à ces ajustements seront le maintien de la qualité du service et les conditions de travail des agents.

Les principaux postes de dépenses diverses sont :

- La cotisation pour l'assurance statutaire du personnel : **410 000 €**,
- Les frais de personnel afférents au secrétariat des groupes d'élus : **108 750 €**.

b – à la formation et aux déplacements professionnels :

Le budget formation s'élève à **253 000 €** et les frais de déplacement sont évalués à **300 000 €**.

Il convient de noter un effort sur le budget formation pour permettre d'accompagner au mieux les agents dans la modernisation de la collectivité (dématérialisation notamment).

A noter que pour 2025, la cotisation versée au CNFPT (1 % de la masse salariale) est estimée à **317 600 €**.

c – à l'attractivité des métiers de la collectivité :

La mise en place de méthodes innovantes et participatives mobilise les agents de la collectivité. Ainsi, l'écriture du projet d'administration avance et les fiches actions sont en cours de mise en œuvre par les services. Les ateliers collaboratifs se poursuivent avec une participation importante des agents.

Par ailleurs, un travail est mené sur la marque employeur avec notamment la diffusion des annonces sur la plateforme Job Public, la mise en place d'un forum des métiers du Conseil départemental.

d – à l'activité de la sous-direction « qualité de vie au travail »

Le maintien dans l'emploi des agents en difficulté sur leur poste de travail est une mission importante de cette sous-direction.

Il s'agit d'accompagner les agents à bâtir un nouveau projet professionnel avec un travail personnalisé mené conjointement par le service formation (qui construit des parcours de formation adaptés), la psychologue du travail, avec des stages d'immersion,... Il s'agit de soutenir les agents privés de leur emploi pour raisons médicales pour leur permettre un nouveau positionnement sur un emploi pérenne.

Concernant les prestations sociales, les agents bénéficient depuis le 1er janvier 2024 de tickets restaurant dématérialisés.

La sécurité des agents passe par des campagnes de communication.

La mise en place d'actions de prévention se poursuit :

- L'atelier sur les conduites addictives a abouti à une nouvelle charte ;
- La sensibilisation au risque incendie : des exercices d'évacuation sur sites sont effectués ;
- Des formations SST (Santé et Sécurité au Travail) sont organisées grâce à un réseau de formateurs internes qui a été conforté.

e – à la contribution du Département à différents fonds et dépenses diverses :

En 2025, la collectivité ne versera pas de contribution au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique puisqu'elle répond à son obligation d'emploi (6% de travailleurs handicapés).

Le Fonds de Compensation du Supplément Familial de Traitement représente une dépense de **45 000 €**.

f – au fonctionnement de l'Assemblée Départementale :

L'enveloppe globale est évaluée à **1 106 000 €**.

B - LES RECETTES

Les recettes sont évaluées à **2 766 600 €**, elles se décomposent de la façon suivante :

* Compensations financières dans le cadre de programmes spécifiques, le montant global est évalué à **39 000 €**:

- Assistante sociale gendarmerie : **39 000 €**. Financement d'1,5 poste.

* Remboursement des structures ou organismes extérieurs (salaires et charges) : pour un montant estimé à **1 514 100 €**:

- MDPH : **860 000 €**,

- Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Emile Goué : **225 000 €**,

- Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé : **91 100 €**,

- Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse, Groupement de Coopération Sanitaire – Service Inter-établissements creusois (service de médecine préventive) : **238 000 €**,

- Budget annexe du CDEF : **100 000 €**.

A noter que le reversement par TERANA des salaires des agents mis à disposition concerne le budget annexe.

* Recettes Comité Action Sociale estimées à **802 500 €** :

- Participation tickets repas : **650 000 €**,

- Epargne chèques vacances : **125 000 €**,

- Remboursement pour l'action sociale des agents du SDIS : **20 000 €** et de l'ADRT : **2 000 €**,

- Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) : **5 500 €**.

* Recettes diverses : **411 000 €**

- Remboursement assurance (accidents maladies professionnelles) : **280 000 €**,

- Indemnités journalières sécurité sociale (pour contractuels) : **60 000 €**,

- Remboursement CNRACL pour les agents détachés et participation de l'Etat à la rémunération des contrats aidés : **48 000 €**,

- Remboursement dans le cadre la convention de fourniture de repas aux élèves du 1er degré : **15 000 €**,

- Trop perçu sur salaires : **5 000 €**,

- Remboursement par la Mairie de Guéret de la prestation laverie : **3 000 €**.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES ET DES EFFECTIFS
DE LA COLLECTIVITÉ**

**RAPPORT N° CD2025-04/1/21
DOSSIER N° 6823**

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Comme chaque année, sous forme d'un fascicule spécial, vous est présenté un état de l'ensemble des emplois budgétaires de la collectivité ainsi que le tableau des effectifs budgétaires qui en découle.

Ce document, joint en annexe, date du début 2025. Il a fait l'objet d'une communication en CST, auquel des éléments complémentaires ont été apportés quant à la structuration des effectifs, que je peux également vous communiquer.

L'état des effectifs, de 1 137 agents au total, se répartit en 922 emplois permanents, dont 827 fonctionnaires et 93 contractuels, et les agents en emplois non permanents seraient au nombre de 215, comprenant les assistants familiaux.

Figure également dans ce rapport toute la ventilation par catégories A, B et C.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Quelle est la différence entre les effectifs inscrits dans le tableau et les emplois réellement pourvus ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – En fait, nous avons des postes qui sont vacants pour différentes raisons...

M. LÉGER. – Je le sais, j'ai bien compris la différence, mais ma question vise à savoir combien cela représente en chiffres.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – En postes ou en ETP, parce que, dans le tableau des emplois et des effectifs, certains postes ne correspondent pas à un ETP à 100 %.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Nous parlons en postes.

Je peux vous livrer quelques éléments. Actuellement, car je précise que ce que je vous dis aujourd'hui peut varier dès la semaine prochaine parce que des jurys se tiennent assez régulièrement et qu'il y a des départs et des arrivées. Donc, au moment où j'ai compilé ces données, huit postes vacants étaient en cours de recrutement et seront donc pourvus. Six postes vacants font l'objet d'une suspension de procédure de recrutement, tandis que, pour trente-huit autres postes vacants, nous sommes en cours de réflexion pour déterminer lesquels seront pourvus. Enfin, vingt-six postes sont gelés.

M. LÉGER. – J'ai peut-être fait un calcul trop rapide, mais c'est un volume qui n'est pas neutre : soixante-dix-huit postes ne me paraissent pas représenter une part négligeable de l'ensemble des effectifs.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Cela étant, une analyse sur une vingtaine d'années montrerait que vous avez forcément tout au long de l'année, au gré des arrivées et des départs à la retraite ou pour mobilité, de telles fluctuations. Cela tient aussi à la difficulté de recrutement : entre le départ d'un agent et le recrutement sur son poste, il s'écoule parfois plusieurs mois ; malgré la volonté de le remplacer, le poste peut rester vacant. Ce n'est pas

figé. Le total mathématique peut être de 70 ou 78, mais la réalité n'est pas ce...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il y a aussi eu des créations de postes tout au long de l'année et des années précédentes qui ne nous ont pas pour autant conduits à supprimer des postes. On peut supprimer ou modifier un poste pour en créer un autre, mais il arrive aussi que des postes soient créés sans que d'autres soient supprimés, en attendant de voir si la solution est plus adaptée au fonctionnement du service et aux missions auprès des usagers. En fait, c'est très fluctuant.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Si vous prenez les six postes vacants avec procédure suspendue, les trente-huit postes vacants à étudier et les vingt-huit postes gelés, nous sommes à soixante-dix postes. Quant aux trente-huit postes vacants qui font l'objet d'une réflexion, ils concernent quatre CISP non pourvus, six chargés de propreté, cinq vacances...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Les CISP sont des postes supplémentaires financés par l'État dans le cadre de l'expérimentation jusqu'au 31 mai. Nous ne savons pas ce qu'il en sera par la suite.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Et cinq sont vacants depuis moins d'un mois. C'est tout récent ; ils ne resteront pas vacants *ad vitam aeternam*. Ce jeu a eu lieu tout au long de l'année, tous les ans et dans toutes les collectivités.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Sur un total de 1 137 agents, assistants familiaux compris. Il importe de le rappeler.

M^{me} PÉNICAUD. – S'agit-il plutôt de postes de catégorie A, B ou C ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Je n'ai pas les chiffres. Cela varie, mais les CISP, par exemple, étaient des agents de catégorie A.

M^{me} PÉNICAUD. – J'entends souvent dire que l'on a plus de difficultés à recruter des catégories A, mais je n'ai aucune information précise à ce sujet.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Il est vrai que, lorsque nous avons des postes vacants, pour certains depuis plus de quatre mois, pour présider un certain nombre de jurys, je constate que les difficultés à recruter sont bien réelles. Je pense que cela vaut aussi dans d'autres collectivités. Nous constatons que nous avons du mal à pourvoir certains postes et à trouver les candidats adéquats. C'est une raison, mais ce n'est pas la seule.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous rappelle également que toute suppression de postes passe obligatoirement en CST. Elle est donc présentée aux instances représentatives du personnel. Puis, vous en avez information pour vote.

M. LÉGER. – Nous comprenons bien la difficulté de recruter parfois. En revanche, quelle est la philosophie quant au gel de postes ? Quel raisonnement préside au choix des postes à geler ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Nous ne définissons pas de postes à geler a priori. Il arrive que des postes ne soient pas pourvus. Pour ce qui concerne nos postes gelés, il me semble qu'ils le sont depuis un certain nombre d'années, n'est-ce pas, monsieur le DGS ?...

M. BOMBARDIER, Directeur général des services. – En effet, ils le sont depuis au moins deux ans.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Il n'y a pas de volonté à proprement parler de geler tel ou tel nombre de postes. C'est plutôt la réalité qui s'impose. Nous constatons parfois que certaines évolutions d'organisation font qu'il n'y a pas matière à pourvoir un poste et que l'on a créé d'autres postes dans d'autres services ou d'autres domaines.

Par définition, une organisation ne peut pas être figée.

M. LÉGER. – Je ne dis pas cela.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Je n'ai pas dit que vous l'aviez dit. Ne me prêtez pas de telles intentions.

M. LÉGER. – Des postes gelés depuis tant d'années ne seraient-ils pas une réduction d'effectifs qui ne dirait pas son nom ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Non, mais chacun peut l'interpréter comme il le souhaite. En revanche, à partir du moment où une organisation fonctionne avec un certain nombre de postes gelés, et que cette organisation correspond à celle que l'on a choisi de mettre en place, il est légitime de s'interroger sur la pertinence de maintenir ces postes au tableau des effectifs.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite plus s'exprimer ?...

Je vous propose d'adopter les tableaux des emplois budgétaires et des effectifs de la collectivité joints en annexe au présent rapport et de m'autoriser à procéder aux modifications du tableau des emplois, au fur et à mesure des décisions prises par le Conseil Départemental et du tableau des effectifs au fur et à mesure des recrutements. (*Adopté à la majorité – Abstention du groupe de la Gauche.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL: TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES ET DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 17 mars 2025 ;
VU les articles L313-1 et suivants, L542-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique
VU le rapport CD2025-04/1/21 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'adopter :

- le tableau des emplois budgétaires de la collectivité,
- le tableau des effectifs de la collectivité,

Les tableaux sont joints à la présente délibération.

D'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental de la Creuse :

- à procéder autant que de besoin aux modifications du tableau des emplois, relatives aux décisions prises par le Conseil départemental ;
- à procéder aux modifications du tableau des effectifs, au fur et à mesure des recrutements.

Détail des fondements de la décision :

– LES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ

L'article 34 de la loi du 26 janvier modifiée stipule que « les emplois de chaque collectivité (...) sont créés par l'organe délibérant de la collectivité (...). La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé (...).

Ils concernent :

- le Cabinet de Mme la Présidente
- la Direction Générale des Services
- le Laboratoire Départemental d'Analyses

- le Pôle Ressources et Modernisation avec les 4 directions fonctionnelles : la Direction de l'Administration Générale (DAG), la Direction des Finances et du Budget (DFB), la Direction des Systèmes d'Information (DSI) et la Direction des Ressources Humaines (DRH)
- la Direction du Développement et de l'Innovation (DDI)

les 2 Pôles opérationnels :

- le Pôle Cohésion des Territoires (PCT)
- le Pôle Cohésion Sociale (PCS)

et le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF)

Le dernier tableau des emplois a été présenté lors de la séance du 11 avril 2024. Les modifications concernant les transformations, les suppressions, les créations décidées par l'Assemblée Départementale depuis cette date ont été prises en compte dans le document présenté.

- LE TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs décline par filières, catégories, grades, le tableau des emplois en fonction de la situation administrative des fonctionnaires et des agents qui les occupent.

Il est complété par :

- les effectifs mis à la disposition d'établissements publics :
 - Syndicat mixte du Conservatoire Emile Goué
 - Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé
 - Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse
 - GIP TERANA
 - les effectifs affectés ou mis à disposition du GIP Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et du Centre Hospitalier de Guéret ;
 - les effectifs qui sont mis à la disposition de la collectivité pour y occuper un emploi permanent ;
 - les effectifs affectés au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) ;
- Le tableau des effectifs est régulièrement mis à jour pour tenir compte des situations administratives liées aux recrutements (recrutements nouveaux, départs suivis de nouveaux recrutements de fonctionnaires aux grades différents...) et aux avancements.
- les effectifs concernant les personnels non titulaires affectés à des remplacements et recrutés sur la base des articles 332-23, 332-24, 332-13, 332-14 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. L'inscription au tableau des effectifs demeure une obligation en vertu de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Adopté : 18 pour - 0 contre - 12 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Se sont abstenus :

M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Marinette JOUANNETAUD), M. Eric BODEAU, M. Thierry BOURGUIGNON (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle PENICAUD), M. Patrice FILLOUX, Mme Marie-France GALBRUN (ayant donné pouvoir à M. Patrice FILLOUX), Mme Mary-Line GEOFFRE, Mme Marinette JOUANNETAUD, M. Jean-Luc LEGER, M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Armelle MARTIN, Mme Renée NICOUX (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), Mme Isabelle PENICAUD

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL ADAPTATION DES EMPLOIS

RAPPORT N° CD2025-04/1/22 DOSSIER N° 6828

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Il est proposé de supprimer un certain nombre de postes d'origine ; pour autant, il ne s'agit pas d'une réduction de service. En effet, à la suite du départ à la retraite de plusieurs agents chargés de la propreté des locaux, il vous est proposé de redéployer leurs heures, voire un peu plus, sans réduire le niveau de service, mais en augmentant les quotités de travail d'autres agents en poste à temps partiel. Ces derniers y souscrivent totalement, puisque cela répond à leur demande.

Même si cette nouvelle organisation induit des suppressions de postes, elle permet de déprécariser des agents à temps partiel, tout en répondant aux besoins et en limitant le recours aux heures complémentaires. Car, là encore, nous pourrions maintenir ces agents à vingt heures par semaine tout en sachant que, régulièrement, nous leur demanderons de faire vingt-six heures. Lorsque cela se produit ponctuellement, il s'agit d'heures complémentaires. Mais si cela se reproduit toutes les semaines, cela n'est pas cohérent. Il s'agit donc de coller au mieux à la réalité et de simplifier l'organisation du service en améliorant les conditions de travail des agents qui, ainsi, peuvent être constitués en binôme.

C'est un dossier qui me semble parlant, et qui a reçu un avis favorable du CST.

M. LÉGER. – Lors du rapport précédent, je voulais poser une autre question et nous sommes passés au vote, à propos des conseillers d'insertion dont le sort a été évoqué. L'État a renouvelé le financement de leur contrat exceptionnellement, pour quatre ou cinq mois, mais que leur avez-vous dit, que c'était fini ? Humainement, il faut bien qu'ils trouvent autre chose.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Même si ce n'est pas tout à fait comparable, nous sommes dans une situation similaire pour des contrats de projets PVD. Ces personnes sont recrutées sur des contrats de projet, donc des contrats à durée déterminée, comme tout contractuel, finalement. Patrice MORANÇAIS vous fournira plus d'explications, mais il me semble que nous avons déjà partagé ces orientations avec vous ?...

M. LÉGER. – Oui, mais c'était il y a un mois.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous vous avons dit ce que nous faisons et jusqu'à quand. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'autres nouvelles de l'État.

M. LÉGER. – Mais, très concrètement, que se passe-t-il pour chacun d'entre eux ? Il faut bien qu'ils sachent comment ils vont vivre demain. Donc, pour eux, il est acté que cela va se terminer et qu'ils doivent chercher autre chose ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – Dans le cadre de l'expérimentation, grâce au financement de l'État, nous avons recruté vingt-cinq CISP et trois postes de fonctions support. Parmi les CISP, nous avons des départs volontaires, de l'ordre d'une vingtaine, avec une prolongation de contrat jusqu'au 31 mai.

La question se pose pour la suite car, au-delà des postes, qu'advient-il de cet accompagnement rénové des allocataires du RSA et de l'accomplissement de ces missions ? Ce serait revenir en arrière. Il serait sans doute possible de poursuivre jusqu'au 31 décembre par le biais d'une mobilisation de financement du FSE +.

À ce jour, nous n'avons pas de nouvelles d'une éventuelle prolongation des financements de l'État.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action Bâtiments. – Officiellement, nous n'en avons pas.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – Je n'en suis pas si sûr. Derrière le financement de ces postes qui représentent plus de 1 M€ en année pleine, il y a aussi le financement d'actions-cible, telles que la santé, la mobilité et la garde d'enfants. Nous avons reçu 1,3 M€ en 2024. Si nous ne parvenons pas à maintenir un accompagnement suivi – je pense en particulier aux personnes qui siègent avec moi à la commission départementale de suivi des publics –, nous risquons de perdre le bénéfice de ce soutien qui a tout de même produit ses effets, avec une diminution du nombre d'allocataires. Le risque est également d'avoir un effet sur des personnes et, *in fine*, une augmentation des dépenses de l'allocation RSA.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je précise, si c'était cela le cœur de votre question, que, quelle que soit sa durée, la fin de tout contrat à durée déterminée est très encadrée, prévoyant un délai de prévenance spécifique selon qu'il s'agit d'un contrat de deux ans ou de trois mois. J'ose imaginer que les services de la Direction des ressources humaines exécutent leur travail tout à fait correctement et veillent à ce que ces délais de prévenance, notifiés par courrier, permettent aux personnes dont les contrats ne seraient pas prolongés ou renouvelés d'en être informés en temps et en heure, conformément aux délais initiaux précisés dans le contrat de travail d'ailleurs.

Ces personnels ont accès à la DRH pour, lorsque cela est nécessaire, prendre rendez-vous avec ce service et parler de la suite qui sera donnée ou pas, ou avec le directeur du service, M. AUTIER. Nous faisons ce qui est prévu dans le cadre réglementaire de fin de ces contrats.

M. LÉGER. – C'est bien la preuve que les décisions de l'État ont non seulement des conséquences financières, mais aussi des conséquences humaines.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est bien le cœur du sujet, à la fois pour nos missions envers nos publics et pour ceux qui permettent chaque jour d'effectuer ces missions. Je suis tout à fait consciente de cela.

Je vous invite :

- à adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives à la transformation de postes (modification/suppression/création) au sein des services du Conseil départemental de la Creuse.
- Ces propositions portent notamment sur la modification du tableau des emplois de la collectivité ; la modification du tableau des effectifs de la collectivité ; la modification de l'organigramme de la collectivité.
- à inscrire les crédits nécessaires au budget. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : ADAPTATION DES EMPLOIS



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 17 mars 2025 ;
VU les articles L313-1 et suivants, L542-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique ;
VU le rapport CD2025-04/1/22 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

- d'adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives à la suppression/création de postes (transformation) au sein des services du Conseil départemental de la Creuse.

Les propositions - qui ont été préalablement soumises pour avis au CST - portent notamment sur :

- la modification du tableau des emplois de la collectivité ;
- la modification du tableau des effectifs de la collectivité ;
- la modification de l'organigramme de la collectivité.

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

RAPPEL DES PROPOSITIONS : transformation, suppression et création d'emplois

Evolution d'emplois au sein du Pôle Ressources et Modernisation

Transformation, suppressions et créations de postes ai sein de Pôle Ressources et Modernisation

Libellé de l'emploi actuel POSTE SUPPRIME
Pôle Ressources et Modernisation Direction des Ressources Humaines Sous-Direction Qualité de vie au travail Sécurité au Travail et Moyens Généraux - Logistique

Libellé de l'emploi :
Chargé(e) de propreté des locaux - Sites de Guéret
PT01_00631

TNC : 20 h 00 hebdomadaires

Catégorie C

CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades
Agents de maîtrise territoriaux - tous grades

Libellé de l'emploi actuel
POSTE SUPPRIME

Pôle Ressources et Modernisation
Direction des Ressources Humaines
Sous-Direction Qualité de vie au travail
Sécurité au Travail et Moyens Généraux - Logistique

Libellé de l'emploi :
Chargé(e) de propreté des locaux - Sites de Guéret
PT01_00625

TNC : 24 h 00 hebdomadaires

Catégorie C

CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades
Agents de maîtrise territoriaux - tous grades

Libellé de l'emploi actuel
POSTE SUPPRIME

Pôle Ressources et Modernisation
Direction des Ressources Humaines
Sous-Direction Qualité de vie au travail
Sécurité au Travail et Moyens Généraux - Logistique

Libellé de l'emploi :
Chargé(e) de propreté des locaux - Sites d'Auzances
PT01_00623

TNC : 12 h 00 hebdomadaires

Catégorie C

CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades
Agents de maîtrise territoriaux - tous grades

Libellé de l'emploi actuel
(poste supprimé)

Pôle Ressources et Modernisation
Direction des Ressources Humaines
Sous-Direction Qualité de vie au travail
Sécurité au Travail et Moyens Généraux -

Proposition : Evolution de l'emploi actuel
Nouvel emploi (poste créé)

Pôle Ressources et Modernisation
Direction des Ressources Humaines
Sous-Direction Qualité de vie au travail
Sécurité au Travail et Moyens Généraux -

<p>Logistique</p> <p>Libellé de l'emploi : Chargé(e) de propreté des locaux Sites de Guéret</p> <p>TNC : 20 h 00 hebdomadaires PT01_00653</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades Agents de maîtrise - tous grades</p>	<p>Logistique</p> <p>Libellé de l'emploi : Chargé(e) de propreté des locaux</p> <p>TNC : 30 h 00 hebdomadaires PT01_à créer</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades Agents de maîtrise - tous grades</p> <p>ou à défaut contractuel</p>
--	---

Libellé de l'emploi actuel (poste supprimé)	Proposition : Evolution de l'emploi actuel Nouvel emploi (poste créé)
<p>Pôle Ressources et Modernisation Direction des Ressources Humaines Sous-Direction Qualité de vie au travail Sécurité au Travail et Moyens Généraux - Logistique</p> <p>Libellé de l'emploi : Chargé(e) de propreté des locaux Sites de Guéret</p> <p>TNC : 27 h 30 hebdomadaires</p> <p>PT01_00620</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades Agents de maîtrise - tous grades</p>	<p>Pôle Ressources et Modernisation Direction des Ressources Humaines Sous-Direction Qualité de vie au travail Sécurité au Travail et Moyens Généraux - Logistique</p> <p>Libellé de l'emploi : Chargé(e) de propreté des locaux</p> <p>TNC : 32 h 00 hebdomadaires</p> <p>PT01_à créer</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades Agents de maîtrise - tous grades</p> <p>ou à défaut contractuel</p>

Libellé de l'emploi actuel (poste supprimé)	Proposition : Evolution de l'emploi actuel Nouvel emploi (poste créé)
<p>Pôle Ressources et Modernisation Direction des Ressources Humaines Sous-Direction Qualité de vie au travail Sécurité au Travail et Moyens Généraux - Logistique</p> <p>Libellé de l'emploi : Chargé(e) de propreté des locaux Sites de Guéret</p> <p>TNC : 29 h 00 hebdomadaires</p> <p>PT01_00622</p>	<p>Pôle Ressources et Modernisation Direction des Ressources Humaines Sous-Direction Qualité de vie au travail Sécurité au Travail et Moyens Généraux - Logistique</p> <p>Libellé de l'emploi : Chargé(e) de propreté des locaux</p> <p>TNC : 32 h 00 hebdomadaires</p> <p>PT01_à créer</p>

<p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades Agents de maîtrise - tous grades</p>	<p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades Agents de maîtrise - tous grades</p> <p>ou à défaut contractuel</p>
--	---

<p>Libellé de l'emploi actuel (poste supprimé)</p>	<p>Proposition : Evolution de l'emploi actuel</p>
	<p>Nouvel emploi (poste créé)</p>
<p>Pôle Ressources et Modernisation Direction des Ressources Humaines Sous-Direction Qualité de vie au travail Sécurité au Travail et Moyens Généraux - Logistique</p> <p>Libellé de l'emploi : Chargé(e) de propreté des locaux Sites de Guéret</p> <p>TNC : 28 h 30 hebdomadaires</p> <p>PT01_00626</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades Agents de maîtrise - tous grades</p>	<p>Pôle Ressources et Modernisation Direction des Ressources Humaines Sous-Direction Qualité de vie au travail Sécurité au Travail et Moyens Généraux - Logistique</p> <p>Libellé de l'emploi : Chargé(e) de propreté des locaux</p> <p>TNC : 32 h 00 hebdomadaires</p> <p>PT01_à créer</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades Agents de maîtrise - tous grades</p> <p>ou à défaut contractuel</p>

<p>Libellé de l'emploi actuel (poste supprimé)</p>	<p>Proposition : Evolution de l'emploi actuel</p>
	<p>Nouvel emploi (poste créé)</p>
<p>Pôle Ressources et Modernisation Direction des Ressources Humaines Sous-Direction Qualité de vie au travail Sécurité au Travail et Moyens Généraux - Logistique</p> <p>Libellé de l'emploi : Chargé(e) de propreté des locaux Sites de Guéret</p> <p>TNC : 20 h 00 hebdomadaires</p> <p>PT01_00630</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades Agents de maîtrise - tous grades</p>	<p>Pôle Ressources et Modernisation Direction des Ressources Humaines Sous-Direction Qualité de vie au travail Sécurité au Travail et Moyens Généraux - Logistique</p> <p>Libellé de l'emploi : Chargé(e) de propreté des locaux</p> <p>TNC : 32 h 00 hebdomadaires</p> <p>PT01_à créer</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades Agents de maîtrise - tous grades</p> <p>ou à défaut contractuel</p>

Libellé de l'emploi actuel (poste supprimé)	Proposition : Evolution de l'emploi actuel
	Nouvel emploi (poste créé)
<p>Pôle Ressources et Modernisation Direction des Ressources Humaines Sous-Direction Qualité de vie au travail Sécurité au Travail et Moyens Généraux - Logistique</p> <p>Libellé de l'emploi : Chargé(e) de propreté des locaux Sites de Guéret</p> <p>TNC : 27 h 30 hebdomadaires</p> <p>PT01_00640</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades Agents de maîtrise - tous grades</p>	<p>Pôle Ressources et Modernisation Direction des Ressources Humaines Sous-Direction Qualité de vie au travail Sécurité au Travail et Moyens Généraux - Logistique</p> <p>Libellé de l'emploi : Chargé(e) de propreté des locaux</p> <p>TNC : 32 h 00 hebdomadaires</p> <p>PT01_à créer</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades Agents de maîtrise - tous grades</p> <p>ou à défaut contractuel</p>

Libellé de l'emploi actuel (poste supprimé)	Proposition : Evolution de l'emploi actuel
	Nouvel emploi (poste créé)
<p>Pôle Ressources et Modernisation Direction des Ressources Humaines Sous-Direction Qualité de vie au travail Sécurité au Travail et Moyens Généraux - Logistique</p> <p>Libellé de l'emploi : Chargé(e) de propreté des locaux Sites de Guéret</p> <p>TC : 15 h 00 hebdomadaires</p> <p>PT01_00645</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades Agents de maîtrise - tous grades</p>	<p>Pôle Ressources et Modernisation Direction des Ressources Humaines Sous-Direction Qualité de vie au travail Sécurité au Travail et Moyens Généraux - Logistique</p> <p>Libellé de l'emploi : Chargé(e) de propreté des locaux</p> <p>TNC : 27 h 00 hebdomadaires</p> <p>PT01_à créer</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades Agents de maîtrise - tous grades</p> <p>ou à défaut contractuel</p>

A - Impact des propositions sur le tableau des effectifs de la collectivité

Il conviendra de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité au fur et à mesure des recrutements et des prises de fonction.

Le tableau des effectifs au 01 01 2025 est joint au présent rapport.

B – Impact des propositions sur l'organigramme de la collectivité

Les organigrammes impactés par ces transformations de postes seront mis à jour au fur et à mesure des recrutements et des prises de fonctions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES ACTUALISÉ

PROGRAMMATION ANNUELLE 2025 DE TRAVAUX ROUTIERS

RAPPORT N° CD2025-04/5/30 DOSSIER N° 6848

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Je réponds tout de suite à l'interrogation de M. LÉGER : il n'y a pas de volonté de déséquilibrer les travaux entre les UTT ou les cantons. La programmation s'appuie sur les remontées des services et est arbitrée en fonction de l'enveloppe. Il est clair que nous pourrions toujours en faire plus, mais nous n'avons absolument rien arbitré. La programmation est prévue en fonction des priorités.

Le cas des traverses est particulier. Aucune traverse n'est prévue sur l'UTT d'AUBUSSON, en effet. Une, voire deux éventuellement sont prévues par UTT, pas davantage. Vous le savez puisque je le dis chaque année, les traverses sont systématiquement priorisées en fonction des travaux que réalisent en parallèle les communes, l'Agglo ou le SDEC. J'imagine qu'il n'y avait pas lieu d'en inscrire cette année pour AUBUSSON, car il me semble que des traverses y ont été réalisées au cours des deux dernières années.

M. LÉGER. – Effectivement.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Autrement dit, c'est un peu chacun son tour. En tout cas, voilà la réponse que je peux vous apporter de prime abord. J'ai vu qu'il y a d'autres cas ; toutes les UTT ne sont pas forcément représentées, et il peut y avoir des déséquilibres.

Votre question portait sur quel autre programme ?

M. LÉGER. – Sur les ouvrages d'art également.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Par chance, il n'y a pas d'ouvrage d'art en si mauvais état sur cette UTT qui imposerait de barrer la route. On peut s'en réjouir.

M. LÉGER. – Sauf pour le pont de la pisciculture.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – En l'occurrence, c'est le calendrier des dégâts, des études et des priorités qui, dans un savant mélange, en décide. Il n'y a pas de volonté autre.

En revanche, je peux dire à propos de l'UTT d'AUBUSSON qu'avec 614 000 € en grosses réparations, il s'agit du montant le plus élevé, et qu'avec 567 000 € en programme d'axes, c'est le deuxième montant plus élevé.

Ce sont principalement Christophe GARRAUD et Laurent RICHARD qui, à la Direction des routes, arbitrent en fonction des remontées des UTT. Ils s'efforcent de conjuguer un certain nombre de paramètres et, si la question de l'équilibre entre les UTT en est une, elle n'est pas la première.

Mais je propose que M. RICHARD vous en dise plus.

M. RICHARD, Directeur des routes. – Je rejoins les propos de M^{me} FAIVRE. Les traverses de bourg se font souvent en accompagnement de travaux de sécurisation ou d'enfouissement de réseaux communaux réalisés l'année précédente ou durant l'année en cours. Quelques grosses opérations sont inscrites au programme 2025, notamment la traverse d'AHUN, de SAINT-GERMAIN-BEAUPRÉ, de VIDAILLAT et de CHAMBON-SUR-VOUEIZE.

S'agissant des ouvrages d'art, certaines opérations requièrent un certain temps d'études et de consultation d'entreprises. À AUBUSSON, le pont de la pisciculture qui est inscrit au PPI arrivera en travaux en 2026. Par ailleurs, un certain nombre d'inscriptions prévues en 2024, qui ont été reportées en 2025, généreront d'autres travaux de réfection que nous prenons au fur et à mesure des diagnostics et des études.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Cela répond-il à vos questions ?...

M. LÉGER. – Tout à fait.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – De manière plus globale, pour reprendre le rapport, comme cela est indiqué – la formulation est à propos –, nous marquons un virage en direction des ouvrages d'art dans le PPI que nous essayons de maintenir en 2025 à hauteur de 9,6 M€, comme l'an dernier, tout confondu, routes et ouvrages d'art.

Nous le disons depuis plusieurs années, mais le temps des études a retardé le démarrage effectif des travaux, qu'il s'agisse des digues, des ponts, du pont de MOURIOUX, etc. Tant que l'ensemble des procédures juridiques, voire les études, ne sont pas achevées, tout cela reste au conditionnel. Il arrive en effet que, durant le temps des études, des dégradations supplémentaires se produisent, nécessitant des réajustements. Ces sujets sont assez compliqués, ce qui explique que des réajustements soient nécessaires entre ce que nous votons et ce qui est réalisé. Nous sommes parfois même face à des sous-réalisations. Ce n'est pas volontaire, c'est simplement que les aléas sont nombreux.

Ce rapport comporte deux volets. Le premier est le plan pluriannuel d'investissement.

Pour la deuxième année consécutive, contrairement aux inscriptions reportées d'année en année, nous avons décidé d'un toilettage et d'élaborer un plan à plus court terme, comprenant un nombre d'opérations restreint, en adéquation avec nos capacités de réalisation ; ces opérations vous sont présentées dans un tableau synthétique. Le plan pour 2025 est le même que celui de l'an dernier. Les seuls réajustements portent sur les éventuelles dates et sur les montants. C'est le cas notamment pour BUDELIÈRE ou le pont de Ténèze dans la mesure où les études ont fourni de nouvelles informations qui nécessitent d'ajuster les montants.

S'il n'y a pas d'interrogations sur le PPI, je vais poursuivre ?...

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Il s'agit du dernier rapport de l'ordre du jour. C'est un peu cafouillis.

Mais je reviens sur les ouvrages d'art : vous proposez d'inscrire 1,6 M€ en 2025, dont 600 000 € pour le pont de MOURIOUX, qui est urgent effectivement. Il reste donc 1 M€ ; comment ce million d'euros est-il fléché ? Correspond-il à la dernière colonne de la présentation où figurent les travaux à FELLETIN, BONNAT, SAINT-VAURY, BLESSAC, DOMEYROT et le pont de MOURIOUX ?

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – J'imagine qu'il y a une cohérence, les opérations ne sont pas le fruit du hasard. Cela tient sans doute au fait que le paiement des travaux s'étend sur plusieurs exercices.

Vous me parlez de 1,635 M€ correspondant au deuxième tableau, celui des inscriptions pour l'année 2025... Pardon, je me reprends : ce qui figure dans le PPI...

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Le reste, c'est-à-dire toute la liste, figure dans la seconde annexe.

M. RICHARD, Directeur des routes. – Dans l'annexe complète, figurent tous les programmes.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Je ne comprends pas bien votre question. Chaque année, la liste des travaux prévus figure dans le rapport et, évidemment, chaque année, apparaissent dans le PPI, les travaux prévus pour l'année.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Pour établir le budget d'investissement tel qu'il vous est proposé, 600 000 € de crédits de paiement sont prévus en 2025 pour le pont de MOURIOUX ; pour autant, c'est bien 1,635 M€ qu'il convient d'inscrire au programme d'ouvrages d'art puisqu'interviendront le paiement de la fin des travaux sur la D 982 que nous avons inaugurés, la réfection du mur effondré à FELLETIN, les fameuses routes qui présentent des difficultés, dont celle du pont de Cheveyron à BONNAT, la digue de l'étang de SAINT-VAURY, qui est l'Arlésienne depuis près d'une quinzaine d'années, les travaux préparatoires pour la digue de l'étang de BLESSAC et pour celle de DOMEYROT, et le pont SNCF de MOURIOUX.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Oui, c'est indiqué dans le rapport.

M^{me} JOUANETAUD. – Cela ne figure pas dans le rapport.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Le rapport comporte des annexes. L'une d'entre elles reprend tous les programmes. Jean-Luc LÉGER parlait de l'UTT d'AUBUSSON, c'est dans cette annexe qu'il a vu les montants concernant cette UTT.

Les opérations sont classées par programme. Le dernier programme est celui concernant les ouvrages d'art. Dans ce programme, pour 2025, figurent le pont de MOURIOUX, qui apparaît aussi dans le PPI car, dans le PPI, nous n'indiquons que les projets marquants, les projets de long terme que nous prévoyons. Nous l'avons donc déjà inscrit l'an dernier. Le programme des ouvrages d'art est doté de 1,6 M€, dont 600 000 € pour le pont de MOURIOUX.

La même mécanique est utilisée pour les autres programmes. Nous retrouvons donc BUDELIÈRE dans le programme ad hoc. Ce fonctionnement à deux tableaux semble vous poser problème, mais l'un porte sur le long terme, l'autre sur l'année.

Pour reprendre le déroulé, même si cela vous paraît être cafouillis, comme disait M. LOZACH, et croyez que j'en suis désolée mais puisqu'une question a été posée sur le PPI, je préfère tout traiter en une fois plutôt que d'avoir à y revenir cet après-midi.

En l'occurrence, une page porte sur les études ; je veux bien en faire la lecture ligne par ligne, mais dans la mesure où tout le monde reçoit les documents, je n'en vois pas bien l'intérêt. J'espère que nous sommes d'accord et que je peux me contenter de vous indiquer que, dans le programme 2025, 695 000 € sont consacrés aux études, 425 000 € pour l'achèvement des travaux à BUDELIÈRE VIERSAT qui entrent dans le programme routier d'intérêt local, le PRIL. Nous inscrivons également 2,342 M€ en grosses opérations, 1,633 M€ pour les programmes d'axe, 1,652 M€ pour les traverses, 938 000 € pour les opérations de sécurité et de mobilité et 1,635 M€ pour les ouvrages d'arts, soit un total de 9,6 M€.

Le PPI représente un peu moins de 9 M€, mais cela n'a rien à voir. Il concerne les travaux qui s'étendent de 2024 à 2028.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Puisque nous avons examiné ce rapport en détail, si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de procéder au vote.

Il y a concordance : si nous votons l'actualisation du PPI au montant global de 9,055 M€ et la programmation annuelle 2025 à hauteur de 9,6 M€, ce sont les chiffres que nous retrouverons, bien évidemment, en section d'investissement au budget.

La parole est à M. Valéry MARTIN.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Bonjour, pour revenir sur la remarque de M. LÉGER, sur le canton d'AUBUSSON, nous prenons le temps de consulter les maires. Nous avons lancé des traverses de bourg à AUBUSSON et à BELLEGARDE. À AUBUSSON, restait le projet de la rue Jean JAURÈS, mais eu égard à nos finances, il faut parfois reporter.

Je voulais remercier les services des routes, en particulier pour leur travail et leurs propositions concernant la digue de BLESSAC. Le dossier dure depuis plus de huit ans, mais nous avançons. Doucement, mais nous avançons. Donc, merci au service juridique et à celui des routes ! Nous savons combien la situation est compliquée pour les populations. Merci également au service communication qui permet d'avoir une visibilité sur ce qui sera fait.

Les routes sont, en effet, un sujet pour le Département, pour les Creusoises et les Creusois. Merci aux services pour le travail accompli dans tous nos cantons !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Un consensus doit être trouvé. Celui-ci se conclut entre les collectivités gestionnaires des voiries, qu'elles soient communales ou départementale, et les propriétaires. C'est bien là que cela bloque : ce n'est pas moi, c'est l'autre ! Je ne paie pas mais faites-moi les travaux ! C'est la raison pour laquelle des procédures viennent s'ajouter aux études et aux expertises.

Je vous propose de valider :

- l'actualisation du PPI ;
- la programmation annuelle 2025, à hauteur de 9,6 M€. (*Adopté à l'unanimité.*)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si vous souhaitez aborder d'autres sujets qui interfèreront sur le vote du budget, je vous propose de les traiter maintenant, puis de revenir au vote sur le budget en début d'après-midi.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Vous n'avez pas inscrit la recette attendue de la vente de SAINT-PALAIS-SUR-MER, pour presque 7 M€, parce que vous estimez que cela ne tombera pas dans l'escarcelle du Département au cours de l'exercice 2025. Pouvez-vous nous rappeler ces délais incompressibles entre promesse de vente et vente ainsi que les délais de recours et de préemption de la commune qui feraient que nous ne pourrions raisonnablement pas l'inscrire dans le budget ?

Puisque l'heure tourne et que j'avais prévu de poser une autre question concernant SAINT-PALAIS-SUR-MER, j'imagine que tout ce qui relève de la mise en concurrence à la fois sur la vente et sur le choix de l'agence immobilière sont des documents publics. Pourrions-nous avoir accès aux documents attestant d'une mise en concurrence, à la fois des agences immobilières et des potentiels acquéreurs du terrain ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous laissez supposer que je dois avoir un doute sur les procédures. Je les vérifierai, je vous remercie d'appeler mon attention sur ce sujet.

M. LÉGER. – Pas du tout, mais je suis très à cheval sur le règlement.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Le rapport sur SAINT-PALAIS-SUR-MER a été présenté en Commission permanente. Vous disposez donc de tous les éléments, sauf si vous n'avez pas pu en prendre connaissance.

Je vous rappelle également la sincérité qui nous lie aux inscriptions budgétaires : nous ne pouvons pas inscrire une recette tant que nous n'en sommes pas assurés. Ce serait trop facile, je pourrais rajouter 50 M€ de recettes nouvelles ou d'emprunts. Beaucoup ont joué avec cela : pour boucler des programmes, on inscrivait des emprunts même si l'on savait que l'on n'aurait jamais la capacité, par manque d'autofinancement, de les réaliser. On les inscrivait, on faisait des promesses... Bref, nous avons bien connu cela !

J'espère que le sérieux et la rigueur sont de mise partout aujourd'hui. En tout cas, la vente des deux lots de SAINT-PALAIS-SUR-MER ne pourra être inscrite en recettes budgétaires qu'une fois assurés que le processus tel qu'il vous a été décrit, qui est estimé à dix-huit mois de purge de tout recours ou de je ne sais quel contretemps, est abouti. Des élections municipales se tiennent l'an prochain, imaginez que l'équipe change à nouveau et décide de modifier le PLU et que ces lots passent en zone non constructible ! C'est une plaisanterie, mais voilà pourquoi, monsieur LÉGER, la vente du premier lot, la maison, et du second, le terrain, n'est pas inscrite en recettes pour 2025.

Je réponds également à la question posée sur l'APA : pour l'APA à domicile, au BP 2024, étaient inscrits 21,85 M€. Au CA 2024, nous avons réalisé une dépense de 20,057 M€ et nous inscrivons 19,05 M€ au BP 2025.

En 2024, nous avons versé deux années de dotation qualité aux SAAD, celles de 2023 et de 2024. C'est la raison pour laquelle nous n'avons inscrit qu'un peu plus de 19 M€ au BP 2025, sachant que nous n'aurons qu'une année de dotation qualité à verser aux structures d'aide à domicile. Il s'agit, là encore, d'être au plus près des réalités en termes d'inscriptions budgétaires.

M. LÉGER. – Le différentiel de 1 M€ s'explique là.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments. – Oui.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mais au besoin, nous faisons régulièrement des décisions modificatives. C'est tout l'objet de nos séances plénières. Si nous avons de nouveaux besoins d'affectation de sommes complémentaires sur tel ou tel chapitre – ce qui pourrait être le cas sur ce chapitre 016 – ou, inversement, si nous percevons des recettes nouvelles en cours d'année, nous les inscrivons en DM.

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – En préambule, monsieur FOULON, vous avez bien évoqué 16 M€ de recettes en moins ?

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – En effet, nous avons une baisse prévue à hauteur de 11 M€, à laquelle s'ajoutent les 5 M€ que nous ne recevrons pas pour l'APA en établissement et que, par conséquent, ne pouvons pas inscrire en recettes.

M. BODEAU. – Nous ne nous comprenons pas, je voulais parler des recettes réelles de fonctionnement. Vous avez évoqué une baisse de 16 M€.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Non, de 11 M€.

M. BODEAU. – J'ai - 14 671 000 €.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – C'est cela.

M. BODEAU. – Mais j'avais entendu - 16 M€.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est sans compter le prélèvement qui sera effectué sur la dotation CNSA et la compensation prise sur la TSCA. Sans le transfert de fusion, nous aurions eu une recette en baisse de 9 M€, avec, par conséquent, des dépenses en augmentation de 5 M€ supplémentaires. C'est un équilibre

budgétaire entre les recettes et les dépenses.

Nous sommes donc à moins 14 671 000 €, plus 4 708 000 €.

M. BODEAU. – Concernant l'APA versée aux établissements, dont nous n'avons pas parlé et que nous avons évoquée dans le cadre de la fusion des sections, le réalisé 2024 est de 11 395 000 € et, sur le BP 2025, nous n'aurions donc plus qu'une participation du Département de 5 875 000 € ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Oui, parce que l'autre part est compensée par une partie de TSCA, qui ne nous sera pas reversée, et par la CNSA.

M. BODEAU. – Ma question concerne surtout les établissements : seront-ils compensés à l'euro près ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est l'engagement de l'État... et, comme vous le savez, nous pouvons croire et suivre les engagements de l'État ! (*Sourires.*)

M. BODEAU. – Nous sommes bien d'accord.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mais c'est un autre problème. Nous nous souvenons tous de la position de la Fédération des établissements...

M. BODEAU. – Je dois avouer qu'avec mon collègue qui participe avec moi au CA de la Chapelotte, nous nous regardons quelque peu dubitatifs...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Les financements actuels que les Départements versent aux établissements sont assis sur le point GIR. Donc, lorsque les établissements sont en difficulté, notre marge de manœuvre n'est pas grande, à moins que, d'une année sur l'autre, le niveau de dépendance des résidents soit évalué et grimpe de façon exponentielle, ce qui n'est jamais le cas. En Creuse, au regard du point GIR, notre dotation pour nos établissements pour personnes âgées allait déjà bien au-delà de la moyenne des autres Départements.

Nous avons tous, bien sûr, des doutes sur l'expérimentation qui est lancée. Toutefois, je n'entends pas de protestations fortes d'autres Départements affirmant qu'ils finançaient moins que nous. En réalité, l'écart en notre faveur, si je puis dire, s'explique parce que, dans le cadre de la fusion des sections, certains Départements vont devoir contribuer davantage. En ce qui nous concerne, la Creuse s'est toujours montrée particulièrement vertueuse en matière de financement.

M. BODEAU. – Je suis surtout inquiet pour les établissements. Je voudrais être sûr qu'ils recevront bien la recette.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ils ont déjà obtenu des recettes supplémentaires en provenance des fonds d'urgence pour les établissements en difficulté. Un SAAD est même prêt à en recevoir.

Nous verrons bien ce qui se passe réellement, d'autant plus si les prix de journée augmentent, car je vous rappelle que le Département finance aussi un nombre de personnes bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement en établissement pour personnes âgées. Nous serons donc vigilants. Avec les Départements de France, nous suivrons de près l'expérimentation des vingt-trois Départements retenus dans le cadre de la fusion des sections, car la vision à terme est la généralisation.

M. LÉGER. – Le mot d'expérimentation a été lancé. Patrice MORANÇAIS disait apprécier la cohérence et le suivi à propos de l'expérimentation du RSA et, au final, nous nous retrouvons le bec dans l'eau, avec nos conseillers en insertion qui devront sans doute trouver un autre emploi. Ces mauvais coups assenés par

l'État sur ces expérimentations ne vous rendent-ils pas prudente ? On ne prend même pas le temps d'évaluer l'expérimentation avant de généraliser et, ensuite, on se retrouve avec des charges non prévues. Cela ne vous rend-il pas prudents, en règle générale, sur les expérimentations lancées par l'État ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est bien pire que cela parce que, sans expérimentation, nous subissons les décisions de l'État. Pour ne reprendre que le sujet des allocations RSA, combien de temps l'expérimentation sur la déclaration systématique – sans que les personnes aient besoin de faire la démarche de demander l'accès au droit au RSA – a-t-elle réellement duré ? Seuls cinq ou six Départements étaient dans cette boucle expérimentale, et je pense que la généralisation est intervenue moins d'un an après.

On se dit qu'en acceptant d'expérimenter, nous pouvons espérer un jour disposer de moyens adaptés. À l'heure actuelle, nous sommes en négociation pour conserver ces moyens. Patrice MORANÇAIS l'a dit, dans le cadre du Pacte des solidarités, nous espérons réorienter des fonds pour préserver cette méthode qui fait ses preuves.

Il convient surtout de constater que si nous n'avions rien expérimenté, rien de plus ou de mieux ne serait advenu dans notre département. Aujourd'hui, nous sommes acteurs, avec des faits et des évaluations qui nous permettent de dire au Gouvernement combien ce dispositif est important, que nous avons besoin de ces conseillers. Si nous n'avions pas participé, nous n'aurions rien à dire. Aussi, lorsque le sujet nous intéresse et peut être porté par nos équipes, lorsqu'elles en sont d'accord, je préfère que nous nous engageons dans ces démarches nouvelles.

Si nous ne gagnons pas à tous les coups, je pense que nous sommes tout de même gagnants en termes de capacité d'action et de « faire-autrement ». Je ne pense pas que les équipes du Pôle Insertion diront le contraire, n'est-ce pas, monsieur AUTIER ?... Elles espèrent, elles aussi, de tout cœur que nous pourrions maintenir cette méthode d'accompagnement des publics éloignés de l'emploi.

M. AUTIER, Directeur de l'insertion. – L'expérimentation du Département de la Creuse a démarré en mars 2023. Ce qui en fait une démarche particulièrement intéressante, c'est qu'elle a été déployée sur l'ensemble du territoire départemental. L'ensemble des allocataires du RSA ont donc pu bénéficier d'un diagnostic partagé entre France Travail et le Conseil départemental. C'est le premier point important. Ce n'était pas forcément le cas au démarrage parce qu'au début du dispositif, l'accompagnement reposait principalement sur l'intervention de nos collègues travailleurs sociaux, centrée sur le prisme du travail social. L'enjeu a été d'élaborer un diagnostic partagé et de proposer des offres d'emploi.

Le deuxième point a trait à l'accompagnement renforcé. M^{me} la Présidente et M. MORANÇAIS l'ont dit, l'expérimentation nous a permis de bénéficier de moyens complémentaires et de conseillers en insertion socio-professionnels (CISP). Partis en mars 2023, nous atterrirons en 2025. Nous ne sommes pas au bout de l'évaluation, qui ne sera effective qu'en décembre 2025, après deux ans et demi d'expérimentation. Cela nous permettra de nous comparer à d'autres Départements qui auront confié la compétence à France Travail. Pour cet accompagnement renforcé du Département à l'adresse des publics les plus en difficulté, en ce qui concerne l'aspect socio-professionnel et la remobilisation, il me semble plus judicieux et pertinent d'avoir un binôme composé d'un CISP et d'un travailleur social du Département qu'un acteur extérieur, qui peut être de France Travail, avec un conseiller du Département.

Troisième point, en termes d'évaluation, globalement, nous sommes passés de 6,58 % de bénéficiaires du RSA en moins de mars 2023 à décembre 2024, contre 2,60 % au niveau national. Les taux de sortie sont donc intéressants.

En outre, l'évaluation a contribué à la mise en place d'outils de pilotage comparables d'un territoire à un autre et permis de mesurer la même chose, c'est-à-dire que lorsque l'on mesure un CDD ou un CDI, que ce soit dans le Cantal, la Creuse ou ailleurs, qu'il soit suivi par un opérateur, par France Travail, par un Département ou une Mission locale. L'interopérabilité des systèmes d'information permet une réelle évaluation.

Globalement, quatre allocataires sur dix ont pu remettre un pied dans l'entreprise, dans un emploi durable ; trois sur dix se retrouvaient, à la fin novembre, en situation de retour en emploi. À partir de là, on optimise les dispositifs d'accès à la formation et d'accès aux immersions en entreprise. Vous l'avez vu sur les territoires, notamment lors de la Semaine de l'aide à domicile où nous avons mobilisé l'ensemble des services d'aide à domicile, en accueillant des publics, dont les publics RSA, pour leur faire découvrir les métiers.

Nous travaillons de façon concertée avec l'ensemble des acteurs, centres sociaux, associations, en utilisant les outils Nova qui permettent de capitaliser de nombreuses offres sur le territoire. Cela montre bien que le Département est moteur et que nous développons des outils.

Enfin, nous avons raccourci les délais de prise en charge : entre la fin d'une complétude d'un dossier CAF RSA et un premier accueil, d'un délai de deux et quatre mois selon les territoires, nous sommes passés aujourd'hui à un délai de moins de quinze jours. Tout n'est pas réglé, mais nous enregistrons des points positifs, notamment sur les délais d'orientation, le diagnostic, l'accompagnement renforcé, l'évaluation et, dernier point très important, la mobilisation des acteurs économiques. À cet égard, le Département a été à l'initiative de ce que nous appelons la *task force emploi* – cela ne vous conviendra sans doute pas, monsieur LÉGER...

M. LÉGER. – Oh là !

M. AUTIER, Directeur de l'insertion. – ... disons les forces vives des entreprises, à savoir treize partenaires, dont France Travail, Terre d'emplois, la Mission locale, le Conseil départemental, les trois chambres consulaires, les Fédérations du bâtiment. Les entreprises s'engagent avec la CCI et avec la Maison de l'emploi et de la formation. Nous l'avons expérimenté à LA SOUTERRAINE. Cela signifie que nous élaborons un plan de prospection partagé avec l'ensemble des acteurs pour aborder les cinq thématiques : l'accueil de stagiaires, le recrutement, la formation des salariés, le développement économique et l'écosystème – c'est-à-dire l'accès au logement, à la mobilité et à la garde d'enfant.

Nous le construisons avec le Conseil départemental, l'État et la Région, pour le décliner demain sur d'autres territoires. Clairement, cela a permis de répondre aux besoins de recrutement des structures, même si cela n'est pas parfait parce que nous n'arrivons pas toujours à trouver des personnels qualifiés, mais nous nous efforçons de fédérer l'ensemble des acteurs.

Voilà ce que je pouvais dire très concrètement de l'expérimentation, madame la Présidente.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est parfait.

Nous avons déjà eu des retours de cet accompagnement à l'occasion de rencontres avec des bénéficiaires. Récemment, nous avons même reçu un courrier d'une dame qui nous remerciait sincèrement parce qu'elle venait d'un autre département où elle n'avait jamais connu d'accompagnement de ce type, qui l'emmène vers un parcours sur lequel elle reprend espoir et qui l'amène à penser qu'elle ne sera pas une « bannière de la société » – ce sont ses propres termes –, condamnée à rester chez elle et à recevoir une allocation... qui ne permet pas de vivre, il faut le dire. C'est, en tout cas, ce que j'affirme depuis longtemps.

M. LÉGER. – Il y a donc bien un paradoxe entre le fait d'être satisfait de l'expérimentation et celui de devoir se séparer, au moment où nous dressons ce bilan positif, de ceux qui en ont permis la réussite, nos fameux chargés en insertion qui en ont permis la réussite

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Sait-on jamais, l'espoir fait vivre. Peut-être qu'au regard du bénéfice pour les personnes accompagnées – car, au fond, c'est ce qui importe –, dans les discussions avec l'État, en particulier avec M^{me} la Préfète de la Creuse, très mobilisée sur ce sujet de l'emploi et des entreprises dans le département, nous gardons l'espoir que tout ne s'arrêtera pas brutalement du jour au lendemain. De plus, comme l'indiquait M. MORANÇAIS, nous espérons mobiliser des crédits du Fonds social européen, comme nous l'avons déjà fait.

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Service Ressources

RAPPORTEUR : Mme Hélène FAIVRE

ACTUALISATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET PROGRAMMATION ANNUELLE 2025 DE TRAVAUX ROUTIERS



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
 VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
 VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
 VU la délibération n° CD2024-04/5/42 du Conseil départemental du 11 avril 2024 adoptant le Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2028 ;
 VU le rapport CD2025-04/5/30 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
 VU l'avis de la Commission CD - Numérique et Mobilités,

DÉCIDE,

- d'actualiser le PPI Grands Projets Routiers 2024/2028 restant au montant global de **9,55 Millions €**, intégrant les opérations figurant dans le tableau ci-après :

CANTON	COMMUNES	Opérations avec PR	Crédits 2024	Crédits 2025	Crédits 2026	Crédits 2027	Crédits 2028	TOTAL CP	OBSERVATIONS
EVAUX LES BAINS	BUDELIERE VIERSAT	RD64 Recalibrage et renforcement de la chaussée entre la RD41 et Budelière PR 0+00 à 4+021	425 000	425 000				850 000	
SAINT-VAURY	SAINT-LAURENT AJAIN	RD3 Aménagement de la route de la carrière de "Pont à Libaud"				400 000	400 000	800 000	Sécuriser des accotements remise en état de la chaussée
GUERET 1	SAINTE-FEYRE	RD76 Rectification de virages au lieu-dit "La Prade"			1 500 000			1 500 000	Desserte du CMN de SAINTE FEYRE.
FELLETIN	FELLETIN SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	RD23 Pont de la Pisciculture			800 000			800 000	Ouvrage en mauvais état. Déviation PL de FELLETIN

DUN-LE-PALESTEL	VILLARD FRESSELINES	RD5 Réfection du pont de Ténèze				500 000	4 500 000	5 000 000	Ouvrage fermé à la circulation, fin des travaux en 2029
LE GRAND BOURG	MOURIOUX	RD5 pont sur la voie SNCF		600 000				600 000	Ouvrage en mauvais état. Limitation de tonnage à 7.5t
		TOTAL	425 000	1 025 000	2 300 000	900 000	4 900 000	9 550 000	

- d'autoriser une programmation annuelle 2025 des travaux routiers à hauteur de **9,6 Millions €** (avances forfaitaires et matériel compris) dont les opérations sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Rubrique	BP 2024 (Pour mémoire)	Propositions BP 2025	Commentaires et opérations principales 2024
Etudes routières 20.843 2031	528.500 €	695.000 €	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des études du pont de Tenèze supportant la RD5 sur la commune de VILLARD ; - Poursuite des études de sécurisation du pont de la pisciculture RD23 entre FELLETIN et SAINT QUENTIN LA CHABANNE ; - Finalisation des études pour la réfection du pont SNCF de MOURIOUX supportant la RD6 - Etude de recalibrage de la RD76 entre Voust et le CMN de SAINTE-FEYRE - Frais d'étude spécifique demandant des expertises particulières (digues ou autres) et prestations topographiques. Réalisation d'Inspection Détaillée Périodique (IDP), d'études géotechniques, diagnostics sur les chaussées,
Programme Routier Structurant P.R.S. +PRIL 23.843.2315	425.000 €	425.000 €	Fin des travaux de recalibrage de la chaussée de la RD64 entre la sortie de BUDELIERE et la RD41
Aménagements de sécurité et mobilité 23.843.2315	611.000 €	938.000 €	<ul style="list-style-type: none"> - Mise aux normes de la signalisation plastique et de police ; - Réalisation d'aménagement de carrefour de mise aux normes de glissières de sécurité, de sécurisations d'accotements. - RD14 Sécurisation du talus à CHAMPSANGLARD - RD44 Sécurisation du talus La Renauchat à FRESSELINES
Traverses Programme d'axes Grosses réparations	5.528.800 €	5.627.000 €	<p>La programmation budgétaire est établie en fonction de l'état des chaussées pour le programme d'axes et les grosses réparations aux chaussées, mais également de l'avancement des projets communaux pour ce qui concerne l'aménagement des traverses d'agglomération.</p> <p>Pour la poursuite du renforcement des axes structurants recevant les trafics les plus importants, la priorité des</p>

23.843.2315			<p>interventions continuera d'être financées par le département. Les interventions des usagers pourrait être impactée et/ou celles nécessitant un entretien curatif avec pour objectif de prolonger leur durée de vie en adaptant les différentes techniques en fonction des critères caractérisant les voiries (trafic, catégorie de route, pathologies,...).</p> <p>En dehors des axes structurants, la sauvegarde du patrimoine routier et l'étanchéité des chaussées reste l'objectif recherché dans un contexte budgétaire contraint.</p>
<p>Ouvrages d'art 23.843.2315</p>	1.784.700 €	1.635.000 €	<p>La programmation budgétaire est établie en fonction de l'état des ouvrages. La priorité est portée sur les ouvrages présentant des pathologies structurelles avancées et/ou faisant actuellement l'objet d'une restriction compte tenu de leur état avec notamment pour les plus importants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RD982 Fin des travaux de réfection du mur effondré route de Tulle à FELLETIN; - RD15 Pont de Cheveyron à BONNAT - RD63 réfection de la Digue de l'étang de SAINT VAURY ; - RD17 Digue de l'étang de BLESSAC - RD 40 Digue de l'étang de DOMEYROT - RD 5 Pont sur voie SNCF de MOURIOUX

En marge du programme de travaux, il est prévu d'inscrire **280 000 €** de crédits pour le paiement des avances forfaitaires sur les marchés de travaux et d'études, l'acquisition de matériel pour le bureau d'études et le laboratoire des routes, les acquisitions foncières.

Le détail des opérations du programme inscrites au projet de budget figure dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} LA PRÉSIDENTE.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de faire une pause le temps du déjeuner. Je vous convie également dans la cour du Département à venir prendre la photo, non des dix ans, monsieur LÉGER car certains élus n'étaient pas là il y a dix ans, mais disons la photo de mi-mandat. Nous verrons déjà si nous avons beaucoup changé en trois ans !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La séance est reprise.

Monsieur DAULNY, je vous invite à procéder à la vérification du quorum.

(M. Laurent DAULNY procède à l'appel nominal.)

M. DAULNY, Secrétaire de séance. – Excusés, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à M^{me} Marinette JOUANNETAUD, M^{me} Catherine GRAVERON à M. Franck FOULON, M^{me} Armelle MARTIN à M. Jean-Jacques LOZACH, M^{me} Renée NICOUX à M. Jean-Luc LÉGER, M. Nicolas SIMONNET à M^{me} Marie-Thérèse VIALLE.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut poursuivre ses travaux, et l'examen du budget primitif 2025.

BUDGET PRIMITIF 2025

BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT N° CD2025-04/1/15

DOSSIER N° 6836

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – En préambule de la présentation de ce budget 2025, il convient d'insister sur deux chiffres : les recettes prévisionnelles de fonctionnement connaissent une baisse de 11 M€ à laquelle s'ajoutent 5 M€ de dépenses supplémentaires pour l'APA en établissement, soit des recettes 2025 inférieures de 16 M€ par rapport à celles de 2024 ; et les dépenses de fonctionnement sont supérieures de 5 M€. Voyez déjà le delta avec lequel nous démarrons l'année !

M. Thierry GAILLARD parlait de deux totems en ressources humaines. Nous aussi, en matière financière et budgétaire, avons deux totems : d'une part, limiter l'emprunt à 10 M€, car si le recours à l'emprunt est la facilité, nous savons où cela peut mener ; d'autre part, contenir notre capacité de désendettement à huit ans, parce que lorsqu'il nous faudra, par la suite, aller solliciter les banques, il sera difficile de lever un emprunt avec des soldes financiers extrêmement dégradés.

Tels sont donc les deux totems auxquels nous nous adossons.

Pourquoi la santé financière du Département s'est-elle détériorée ? Nous l'avons expliqué : tout d'abord, les crédits alloués par le fonds de sauvegarde seront en baisse de 4,9 M€ ; ensuite, ceux octroyés par le fonds de péréquation des DMTO seront également en baisse de 2 M€. Je parle bien du fonds de péréquation, non pas des DMTO eux-mêmes.

Certes, comme la majorité des Départements, nous avons voté l'augmentation du taux qui est passé de 4,5 % à 5 %, mais cette dernière ne concerne pas les primo-accédants, quel que soit le montant de leur achat. Donc, un primo-accédant qui achète une maison à 500 000 € ne subira pas l'augmentation ; c'est un point qui me semble discutable. En outre, le million d'euros que nous pouvions potentiellement inscrire en année pleine en recettes de DMTO est déjà fortement diminué puisque la réforme ne s'appliquera qu'à partir du 1^{er} juin.

Nous avons donc inscrit en produits de DMTO un montant qui n'est pas trop ambitieux : de 10,5 M€ en 2024, nous le reconduisons à hauteur de 10,5 M€ pour 2025. En 2024, nous avons connu une baisse de 8 % des produits de DMTO. Je ne sais comment démarre l'année 2025, mais les agents immobiliers me disent que l'on assiste à un frémissement du marché de l'immobilier. Il est vrai que la tendance des taux d'intérêt est à la baisse, ce qui peut susciter des envies. Cela étant, nous avons maintenu un montant global de 10,5 M€ pour l'année 2025.

La participation des partenaires – État, Europe, etc. – est également en baisse, de 2 M€.

Pour ce qui est de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances, la TSCA, qui avait fortement augmenté, nous prévoyons une baisse de 1,7 M€.

Et surtout, nous prévoyons une perte de recettes liées à la TVA en raison du blocage de la progression de TVA. Comme le disait M^{me} la Présidente, on nous avait promis monts et merveilles avec la suppression du foncier bâti au profit des fractions de TVA, qui devait être une recette dynamique. Nous en voyons le résultat aujourd'hui : malheureusement, la progression ne se fait plus parce que l'État a décidé de bloquer l'indexation ; en conséquence, nos recettes stagnent.

Telle est la situation des recettes au 1^{er} janvier 2025.

Par ailleurs, les charges de fonctionnement augmentent. Les frais de personnel sont en hausse de 1,5 M€. Comme cela a été dit, la cotisation de la CNRACL progresse de trois points par an sur trois ans, ce qui représente une dépense supplémentaire de 600 000 € par an. Celle liée au GVT se monte à 280 000 €, à laquelle s'ajoutent la revalorisation des minimas sociaux, l'accroissement des frais de séjour et d'hébergement des personnes âgées et handicapées, pour 2 M€, et la dotation des collèges pour 375 000 €. Enfin, nous accompagnons le SDIS, à hauteur de 7 561 000 € versus 7 325 000 € l'an dernier.

Soit un total 5 100 000 € sur 2025 et, avec de tels chiffres, il nous faut construire un budget et c'est alors que nous commençons à voir poindre les difficultés !

S'agissant des charges à caractère général, chapitre 011, les dépenses sont corrélées au taux d'inflation, puisqu'elles concernent l'achat de fournitures au sens large. Je les énumère par grands blocs : achat de fournitures de voirie, 2,3 M€ ; carburants, 1,4 M€ ; dépenses d'entretien courant de la voirie, 900 000 € ; maintenance des logiciels, car la modernisation de la collectivité nous oblige à nous équiper avec du matériel informatique, pour un montant loin d'être neutre, 1,4 M€ ; cotisations assurances, 960 000 € ; transport des élèves en situation de handicap, 900 000 €, dont nous discutons en CAO, la commission d'appel d'offres que je préside, car ces marchés sont parfois inquiétants, mais nous avons des obligations à respecter ; enfin, l'énergie pour 1,3 M€.

Le chapitre 011 est donc prévu à hauteur de 16 528 372 €.

Parmi les autres charges courantes, je citerai les allocations versées au titre du RSA, pour 15,8 M€. Ce montant prend en compte les résultats de l'expérimentation RSA, alors même qu'une incertitude pèse sur l'accompagnement futur des bénéficiaires. Patrice MORANÇAIS apportera des précisions sur ce sujet en attendant que l'État clarifie sa position sur le financement des postes de CISP.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – Je ne vais pas y revenir longuement, car vous aurez bien compris l'objectif. L'allocation RSA n'est pas le seul sujet, l'expérimentation concerne la politique d'insertion dans son ensemble et toutes les actions que nous avons engagées dans de multiples domaines.

Pour ce qui est de l'allocation elle-même, le réalisé 2024 s'établissait à 15 719 921 € et nous avons prévu d'inscrire 15,8 M€ pour 2025. Les 270 000 € liés à l'augmentation de 1,7 % de l'allocation sont donc bien pris en compte. Je souligne également que nous avons noté une baisse du RSA Socle de 400 000 € en raison des sorties du dispositif, puisque de plus de 3 000 allocataires et conjoints de plus de dix-huit ans, nous sommes passés à 2 820.

Je ne m'étendrai pas sur l'accompagnement renforcé, un dispositif dont je défends avec conviction la poursuite. Nous conservons les contrats CISP jusqu'au 31 mai. Il faudrait ensuite trouver le moyen de mobiliser des financements pour aller au moins jusqu'au 31 décembre 2025. Le FSE + est une possibilité. J'ai la conviction – mais je souhaite me tromper – que si nous abandonnons cet accompagnement, les dépenses augmenteront. Mais au-delà des dépenses, la première chose qui importe est le bien des personnes, leur retour vers un emploi, qui passe par des périodes d'immersion et de formation. Si nous abandonnons ces personnes en cours de chemin, *in fine*, nous assisterons à une augmentation des dépenses RSA, une charge qui, vous le savez, n'est compensée qu'à peine à 50 % par l'État.

Nous nous efforçons de trouver des solutions. Nous n'avons pas encore de réponse de l'État sur un éventuel financement de ces postes. Même avec une enveloppe réduite, disposer d'un levier financier nous permettrait de poursuivre cette expérimentation porteuse de sens. Cette dernière a été lancée en avril 2023 ; si nous revenons à l'état précédent, les chargés d'insertion devront suivre cent personnes au lieu de cinquante aujourd'hui.

Je m'interroge sur la cohérence de l'État. J'avoue avoir du mal à m'y retrouver. Lorsque l'on mène une action, il faut s'y tenir. Nous parlions de la loi ASV : en 2015, nous avons pris des engagements pour, finalement, nous retrouver pénalisés. Un peu de stabilité, de responsabilité, de dignité !

Je profite de cette intervention pour évoquer plus globalement les sujets concernant la Direction de l'Insertion et du Logement. Nous avons parlé de l'allocation RSA, mais ce n'est pas le seul sujet. Il vous est proposé d'inscrire un budget Insertion, Retour à l'emploi et Logement à hauteur de 19,6 M€, avec 10,1 M€ de recettes, dont les 8,4 M€ de compensation de l'allocation RSA.

C'est un budget stable, de 19 393 972 €, contre 19 229 838 €.

La section d'investissement est prévue à hauteur de 300 000 € : 200 000 € pour les aides visant à favoriser la sortie d'insalubrité et la rénovation énergétique, que nous votons en CP, et 100 000 € pour l'accompagnement des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration.

Au titre du PDI, nous inscrivons 3 567 272 €. Nous mobilisons des fonds propres dans le cadre

du Pacte local des solidarités qui s'est substitué aux Conventions d'appui à l'accès à l'emploi (CALPAE). Nous avons contractualisé avec l'État : 50 % de financement de l'État et 50 % de financement du Conseil départemental. Nous mobilisons également du FSE +. Nous menons des actions sur les aides individuelles, nous maintenons, augmentons même à près de 2 %, à hauteur de 461 €, avec deux fonds obligatoires : le FSL et le Fonds d'aide aux jeunes, ainsi que le Fonds d'insertion professionnelle et de lutte contre la précarité.

Nous finançons les politiques d'insertion sociale à hauteur de 609 000 €, en soutenant des structures, telles que l'UDAF. J'en souligne une importante : le financement de 70 000 € accordé à la Banque alimentaire, mais je pourrais également citer les ateliers dans les centres sociaux ou encore l'accompagnement social lié au logement.

Nous soutenons aussi l'accompagnement à la santé des publics les plus fragiles. Vous connaissez tous l'ISBA. Nous maintenons notre financement en la matière, avec un cofinancement du Pacte local des solidarités afin de mieux accompagner ces publics en difficulté.

Nous consacrons une enveloppe de 1 520 000 € à l'insertion professionnelle. S'agissant des contrats aidés, nous aurons moins de contrats PEC. Dans la mesure où il s'agit d'une contractualisation avec l'État, le financement de l'État étant moindre, le nôtre le sera également : nous prévoyons donc 24 contrats PEC. Nous accompagnons les structures d'insertion par l'activité économique, en consacrant une enveloppe de 347 000 € pour les aides aux postes. Enfin, nous soutenons les actions de nos partenaires de l'insertion : Chambre d'agriculture, Mission locale, Solidarité Paysans, l'École de la deuxième chance, Élan, sans oublier toutes les aides allouées aux structures, ateliers et chantiers d'insertion par l'activité économique.

Pour en finir avec les sujets qui me concernent, s'agissant du logement, nous avons conclu au 1^{er} janvier un Pacte territorial doté d'une enveloppe de 850 000 €. Vous connaissez tous les nouvelles dispositions. Avec un financement de 67 % de l'ANAH et une subvention de la Région de 80 000 €, nous sommes financés à hauteur de 77 %. Restent 23 % à répartir entre le Département et les EPCI. Nous maintenons notre participation à hauteur de 89 000 €, comme nous nous y étions engagés, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'augmentation supplémentaire entre les appels effectués dans le cadre de Creuse Habitat et celui effectué dans le cadre de Rénov'23 du SDEC.

Voilà rapidement présentées les principales lignes du budget qui me concerne, mais je reste à votre disposition pour toute question complémentaire entrant un peu plus dans les détails.

Telles sont, rapidement présentées, les principales lignes de ce budget, mais je reste à votre disposition pour toute question complémentaire et pour entrer davantage dans le détail.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Ma question a trait à l'APA. Le rapport fait état que la fusion des crédits soins et dépendance entraîne une modification des dépenses et des recettes d'APA, d'où le différentiel entre les inscriptions budgétaires l'APA en établissement de cette année et de l'année dernière de l'ordre de 6 M€. Il faut le vérifier, car les chiffres du document page 24 du fascicule et les liasses en annexe ne sont pas tout à fait identiques

Sur les liasses budgétaires qui nous ont été transmises, j'avais relevé une diminution d'environ 1 M€ de l'inscription budgétaire relative à l'APA à domicile entre le compte administratif 2024 et les prévisions pour 2025. Pour être tout à fait précis, pouvez-vous me confirmer si cette baisse est exacte ? Il est tout à fait possible que je me sois trompé. Pour ma part, j'avais noté, dans l'annexe du compte administratif de l'an dernier, une dépense inscrite de 20,2 M€ pour l'APA à domicile. Or, dans l'annexe jointe à la liasse budgétaire pour 2025, j'ai lu une prévision de 19,3 M€.

Cela étant, les totaux présentés dans les liasses ne correspondent pas exactement à ceux figurant à la page 54 du document. Donc, je ne sais pas s'il y a une réelle baisse, s'il y a eu des ajustements d'inscriptions budgétaires entre l'envoi du document et la séance plénière.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est simple et cela vous a été précisé : les documents sur lesquels vous avez à vous prononcer sont ceux que vous appelez les liasses, le document M57. Ce qui figure dans les rapports

sont des analyses.

Nous avons précisé cette année – vous l'imaginez bien au regard du contexte, et cela nous a été rappelé par la DDFiP – qu'il nous fallait inscrire des prévisions budgétaires plutôt corrélées aux comptes administratifs, et non au budget primitif, ce qui améliorerait – vous l'avez évoqué pour ce qui est de l'investissement, mais il en est de même pour le fonctionnement – le pourcentage de consommation et pourrait se traduire par une meilleure sincérité des inscriptions budgétaires.

Pourquoi ce changement ? Je vous rappelle qu'en M57, le compte 022 correspondant aux dépenses imprévues n'existe plus. Nous l'utilisions auparavant aussi bien en fonctionnement qu'en investissement pour ajuster au plus près : inscriptions budgétaires et réalisations, et l'excédent prévisionnel était sur le compte 012.

En M57, le compte 022 n'existe plus. Nous vous l'avons déjà précisé l'an dernier. L'excédent doit désormais être inscrit directement dans les prévisions budgétaires. Toutefois, compte tenu de la dégradation de la situation, marquée par une baisse des recettes et une hausse des dépenses, si nous avons conservé un compte 022, il serait forcément bien maigre.

C'est l'une des explications, que vous retrouverez sur d'autres chapitres budgétaires et d'autres lignes : cette année, les prévisions et les montants d'inscription budgétaire colleront davantage au réalisé, au compte administratif 2024, qu'au budget prévisionnel de 2024.

M. LÉGER. – J'en suis d'accord. Néanmoins, je reviens sur les dépenses effectivement consommées au titre de l'APA à domicile, qui s'élèvent à 20,2 M€, ce qui correspond non pas à une inscription budgétaire, mais bien aux crédits réellement consommés, tels que figurant dans le compte administratif. Or, pour 2025, j'ai relevé une inscription budgétaire de 19,3 M€ pour l'APA à domicile.

Ma question est simple : est-il prévu de dépenser moins en APA à domicile ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Pendant que je regarde cela de près, je propose à M^{me} VIALLE, Vice-président en charge des politiques menées pour les personnes en perte d'autonomie, de nous brosser les orientations 2025 de cette politique.

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie. – Concernant le maintien à domicile, qui comporte l'APA à domicile et les actions de prévention pour les personnes âgées, nous prévoyons un budget de 18 617 000 €, qui se décompose en 16 350 000 € pour l'APA à domicile. Nous avons prévu 3 500 bénéficiaires. 1, 8 M€ correspondant au complément qualité versé aux SAAD. Je précise que ce complément qualité est de 3,11 € de l'heure pour améliorer les conditions de travail des aides à domicile. Comme nous le verrons par la suite, il nous est intégralement reversé par la CNSA. Enfin, correspondant au budget de la Commission des financeurs, 407 000 € sont consacrés aux actions de prévention pour les personnes âgées : mise en place d'ateliers de gymnastique, conférences, aide technique, etc.

Enfin, dans ce budget, nous inscrivons également 60 000 € pour l'aide sociale à domicile, dispensée essentiellement pour le ménage et le portage de repas.

Voilà pour le détail du maintien à domicile.

Par ailleurs, l'hébergement en établissement représente 10 885 000 €. Comme vous le souligniez, l'APA en établissement représente 6 775 000 €, pour 2 500 bénéficiaires. Vous le savez, nous avons été retenus pour expérimenter la fusion des sections Soins et Dépendance, qui démarrera au 1^{er} juillet 2025.

Enfin, la principale dépense pour l'hébergement en établissement est l'aide sociale, prévue à hauteur de 4 110 000 € pour 450 bénéficiaires, sur lesquels nous récupérons très peu grâce aux droits de succession.

Enfin, nous avons d'autres dépenses de fonctionnement, charges à caractère général et autres charges, pour un budget de l'ordre 30 000 €.

Tel est le détail du budget que je peux vous présenter aujourd'hui. Je ne pense pas que les crédits l'APA à domicile soient en baisse. Nous vérifierons. Peut-être cela tient-il à une baisse des bénéficiaires. Je ne sais pas.

M. LÉGER. – Page 113 des annexes du compte administration 2024, j'ai noté 20,2 M€ consommés en APA à domicile. Puis, page 107 des liasses du budget primitif 2025, est indiqué le montant de 19,3 M€ et, à l'instant, madame VIALLE, vous nous parlez de 18,6 M€. Vous nous direz ce qu'il en est exactement.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – L'APA à domicile comprend plusieurs éléments, dont le complément qualité qui, pour des raisons qui m'échappent, a été réglé deux fois au cours de l'année 2024, ce qui augmente la dépense. Je me tourne vers les services concernés, vous nous donnerez l'APA à domicile dans toutes ses composantes, les crédits inscrits au BP 2024, les crédits consommés au Compte administratif 2024, et le budget prévisionnel pour 2025. Ainsi, nous serons au clair.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – Quelques compléments d'information pour répondre à l'interrogation d'Isabelle PÉNICAUD. Les chiffres exacts à ce jour : 84 postes vacants, dont 28 gelés. Ils se répartissent de la façon suivante : 34 postes de catégorie A, 13 de catégorie B et 37 de catégorie C.

Néanmoins, il convient de pondérer ces chiffres parce que des recrutements sont en cours, et des contractuels sont aussi positionnés sur des postes vacants.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Avez-vous d'autres questions sur la politique des personnes en perte d'autonomie ?...

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Mon intervention portait sur le budget.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose de poursuivre sur le troisième pilier important de ces politiques sociales, avant de revenir au budget de façon plus générale.

La parole est à M^{me} CHEVREUX pour nous le présenter.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – Je ferai un petit rappel sur les missions de l'ASE et sur les enfants confiés ou pris en charge par la PMI.

Le budget de l'aide sociale à l'enfance s'établit à 12 648 014 € et celui de la PMI, qui est bien un service du Département, pour un montant de 316 273 €. En 2024, 492 enfants ont été accueillis, dont 111 MNA. En plus de la mission d'accueil des enfants confiés par une décision judiciaire, le Département exerce des mesures éducatives administratives, exercées dans les UTAS par les travailleurs sociaux du Pôle Enfance : 267 mesures d'aide éducative à domicile.

La Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) est également placée sous la responsabilité de l'ASE, avec une équipe de travailleurs sociaux spécialisés – trois éducatrices spécialisées, une assistante sociale et une infirmière – dans l'évaluation des situations d'enfant en risque de danger. En 2024, la CRIP a reçu 598 informations préoccupantes, 250 situations ont fait l'objet d'une évaluation.

En ce qui concerne l'hébergement des enfants confiés, le coût des hébergements s'élève à 9 915 532 €. Nous l'avons évoqué tout à l'heure : 30 places d'accueil au CDEF pour un montant de 2 748 507 €.

Nous avons dix lieux de vie dans le département, pour une capacité d'accueil de 60 places, dont un tiers seulement est occupé par des enfants creusois. Le prix moyen de journée est de 250 €.

Nous accueillons également des enfants dans des maisons d'enfants à caractère social, les MECS. La principale, la MECS Bosgenet, propose 23 places, dont 15 places sont actuellement pour le

Département de la Creuse.

S'agissant des MNA, initialement, la structure ORIGAMI a été créée pour 90 places, mais elle a su s'adapter et trouver des hébergements supplémentaires nécessaires pour répondre à l'accroissement du nombre des MNA. Contrairement à d'autres Départements, nous n'avons pas eu besoin de recourir à des hébergements en hôtel. Ces enfants ont pu être hébergés dans des structures réparties de façon diffuse sur tout le territoire.

Par ailleurs, parmi les missions de l'ASE, figure le transport des élèves en situation de handicap, auquel nous consacrons un montant de 934 384 €. Il s'agit d'une compétence obligatoire des Départements. Cette mission fait l'objet d'un marché public. Le dernier arrive à échéance au mois de juillet. Une nouvelle consultation a donc été lancée pour la rentrée 2025-2026. En 2024, 100 000 élèves ont bénéficié de ce transport.

Nous accordons également des subventions aux lieux neutres et espaces de rencontre, permettant des rencontres médiatisées pour des enfants victimes de violences ou impactés de façon collatérale par des violences intrafamiliales. Les visites médiatisées sont prises en charge par l'AECJF – Action Éducation Creuse Jeunes Familles ; en 2024, 20 situations ont été concernées, et 54 familles ont été accompagnées dans les espaces rencontres. Les mesures d'accompagnement protégé prises en charge par l'association Reliance ont été au nombre de 20. Enfin, 61 familles ont bénéficié d'un suivi de médiation familiale. Ces mesures n'entrent pas dans le cadre des missions obligatoires de l'ASE, mais elles font partie de missions de prévention primaire qui, à nos yeux, permettent d'éviter des violences sur les enfants ou des placements.

Outre l'ASE, le Conseil départemental a en charge le service de la PMI. Les missions obligatoires de PMI sont l'agrément des assistants maternels et familiaux, l'habilitation d'ouverture et le contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant, le suivi des femmes enceintes et des enfants de zéro à six ans.

En 2024, nous comptons 210 assistantes familiales agréées et 44 assistants.

Le service de PMI de la Creuse dispose, par ailleurs, du Centre de promotion en santé sexuelle et d'un centre de vaccination à GUÉRET. Le Centre de promotion en santé sexuelle propose des consultations à GUÉRET, AUBUSSON, BOURGANEUF ainsi qu'à LA SOUTERRAINE : 517 consultations ont eu lieu en 2024 pour 307 patients.

Le Département a choisi de subventionner les lieux d'accueil de la petite enfance. En 2024, 160 600 € ont été alloués aux établissements d'accueil, à raison de 400 € par place. Par ailleurs, 45 600 € ont été alloués à vingt-six maisons d'assistants maternels (MAM) pour un total de 225 places.

Actuellement, la Direction Enfance, Jeunesse et Famille poursuit son investissement. Je l'ai évoqué précédemment, avec M^{me} DAUDONNET, au sein de l'ODPE notamment, nous réalisons conjointement avec la MDPH une étude sur les enfants à double vulnérabilité. Ce travail, organisé dans le cadre de la recherche formation action, porte sur les besoins fondamentaux de l'enfant. Une conférence est prévue en fin d'année sur les théories de l'attachement qui sont le fondement de ce travail.

Par ailleurs, la PMI poursuit le travail engagé sur la méthode PANJO, à savoir l'accompagnement de la mère et de l'enfant en période péri et post-natale. Il s'agit, là encore, de méthodes de prévention pour la protection de l'enfant selon les théories de l'attachement.

Telle est, rapidement brossée, la synthèse sur les missions et les enfants qui nous sont confiés. Je reste à votre disposition pour répondre à des questions plus détaillées.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie, madame CHEVREUX, de cet exposé très précis qui nous permet de noter les évolutions, les problématiques déjà présentes mais aussi celles à venir.

Souhaitez-vous vous exprimer sur ces politiques relatives à l'enfance ?...

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – J'avoue être interloqué, non pas surpris, mais nécessairement marqué par le nombre

d'informations préoccupantes et de signalements. Ce chiffre me paraît très élevé, très considérable par rapport au nombre total de nos enfants. Cela touche une proportion très élevée d'entre eux.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – Oui, mais il s'agit d'une réalité.

M. LÉGER. – Et il ne faut pas se la masquer. Il faut, au contraire, en avoir conscience. Nous en avons tous conscience, mais je reste frappé par la proportion des enfants creusois en danger. J'imagine qu'étant donné le contexte social général, la situation ne va pas en s'arrangeant.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – Nous sommes confrontés à de plus en plus de situations difficiles, notamment des divorces compliqués, entraînant des répercussions sur les enfants, qui sont vraiment les victimes collatérales de violences. Cette prise de conscience nous oblige à constater que les chiffres sont une réalité, qui nécessite une prise en charge de ces situations.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Sans vouloir jeter la pierre à quiconque, se posent de réelles problématiques d'éducation ; je ne parle pas de problématiques d'instruction, mais bien d'éducation et de modèles éducatifs que certains parents peinent à transmettre, pour des raisons que nous connaissons, notamment liées à l'évolution des cellules familiales. Cela dit toute l'importance de la présence, qui existait auparavant à proximité des cellules familiales, de grands-parents, par exemple, qui avaient du temps et apprenaient aux enfants un certain nombre de choses. Pour un enfant, être alimenté correctement et vivre dans un espace apaisé permettent de grandir avec plus de sérénité et d'être plus réceptifs ensuite, durant le temps scolaire, aux apprentissages divers et variés.

Nous en parlons avec Patrice MORANÇAIS, aujourd'hui, arrivent dans nos maternelles en Creuse des enfants de 3 ans qui n'ont jamais mangé un aliment solide. Les personnels des communes dans les écoles vont devoir apprendre à de jeunes enfants à mastiquer. Voyez-vous de quoi je parle ?... Pendant trois ans, ces enfants n'ont reçu que des biberons. Ils ne savent pas manger du pain, un fruit ou une compote. Ce sont des faits nouveaux. Ce sont des situations extrêmes, mais suffisamment nombreuses au point d'être aujourd'hui révélées. Pardonnez-moi de corréliser cette notion de bonne alimentation, d'apprentissage de l'alimentation, à tout ce qui en découlera dans les phases d'apprentissage d'un jeune enfant en construction.

Donc oui, l'aide sociale à l'enfance va avoir bien des choses à réparer. Je suis extrêmement inquiète.

Patrice MORANÇAIS m'indiquait également que le nombre de dossiers PCH concernant des enfants est en train d'exploser.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – C'est la raison pour laquelle nous nous penchons sur le problème des enfants à double vulnérabilité et avons engagé un travail sur le sujet, grâce à M^{me} DAUDONNET et M^{me} BOIS qui fait partie du service, car cela devient une réalité préoccupante.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Pourtant, nous sommes en Creuse !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – C'est un constat. Nous l'avons vu encore hier en Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), qui se tient tous les quinze jours, voire toutes les semaines en période d'orientation des enfants pour la rentrée. J'ai été frappé par l'augmentation du nombre de dossiers concernant les enfants.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – Hier, lorsque nous avons consulté, c'était impressionnant.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – Comme le disait M^{me} la Présidente, il s'agissait de tout jeunes enfants, et les situations compliquées se multiplient. Bien qu'il faille faire preuve de modération, force est de constater, de commission en commission, qu'entre le handicap et la protection de l'enfance, le nombre de cas explose.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – Et des situations qui concernent des enfants de plus en plus jeunes, de très jeunes enfants, des bébés. C'est au-delà de ce que l'on peut imaginer.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – On en ressort interrogatifs et affaiblis.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Pardonnez-nous, cela plombe un peu l'atmosphère, mais ce sont les réalités. C'est la raison pour laquelle j'ai souligné avec insistance l'aide sociale à l'enfance et sur l'action des autres travailleurs sociaux auprès des familles.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – C'est intéressant, d'autant plus qu'il faut bien se l'avouer, ce n'est pas le dossier dont on parle le plus souvent ici...

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – En effet, ce n'est pas celui dont on parle le plus souvent, mais c'est une réalité.

M. LÉGER. – Pourtant, il s'agit d'un dossier important, et tous ces chiffres en augmentation nous aident à prendre pleinement conscience de ces situations.

Vous faisiez allusion aux orientations MDPH, et c'est tant mieux ! Le problème dans notre pays est que si, fort heureusement, l'inclusion en milieu ordinaire a été mise en place, mais – et je vais sans doute enfoncer une porte ouverte, mais la situation est grave –, malheureusement, l'État n'octroie pas les moyens qui permettraient d'accompagner correctement ces enfants orientés MDPH en milieu ordinaire, en particulier en milieu scolaire. Nous manquons d'un nombre considérable d'AESH. Donc, que se passe-t-il ? Il arrive ce qui s'est produit il y a quinze jours dans une école. Même si je ne connais pas la situation précise et que je me garderais bien d'émettre un jugement, je n'ai pas été surpris de constater que l'on finit par mettre tout le monde en grande difficulté, les encadrants, les enseignants et finalement sans doute l'enfant.

Avoir décrété l'inclusion est une avancée considérable. Encore faut-il s'en donner les moyens. Sinon, elle se fait au détriment de celui que cela prétendait protéger et aider. Par conséquent, soit on décide l'inclusion et on en donne les moyens, soit on ne les donne pas pour des raisons budgétaires ou autres et, dans ce cas, il faudra réfléchir, car on place tout le monde dans de très grandes difficultés.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Tout à fait.

Mes chers collègues Vice-présidents, souhaitez-vous intervenir sur les engagements et délégations qui sont les vôtres, en apportant des compléments d'information qui n'auraient pas été précisés lors du débat d'orientation budgétaire ?...

La parole est à M^{me} DEFEMME.

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – Je répondrai au fil des questions, mais je peux d'ores et déjà annoncer les engagements prévus au budget prévisionnel.

En ce qui concerne la culture et le monde associatif, subventionnées par le Conseil Départemental, pour un montant de 351 500 €.

S'agissant du tourisme, six associations sont concernées, pour un montant de 10 000 €.

Concernant la lecture publique, le Conseil départemental aide quatre-vingt-dix-neuf bibliothèques, pour un montant global de 352 700 €. Ce montant global correspond à l'aide au mobilier, à l'informatique, à la formation et l'aide à l'emploi, sans oublier toutes les aides apportées aux bibliothèques communales ou intercommunales.

Le budget Attractivité, d'un montant global de 230 000 €, incluant le Plan Santé, le Plan Vêto et la politique d'accueil, qui est plutôt mon domaine, est en partie financé par le PPC et le FEDER. Les aides du PPC se termineront en décembre 2025 et celles du FEDER courent jusqu'en juillet 2026.

Permettez-moi de souligner un point positif concernant notre politique d'accueil et d'attractivité : nous recevons de plus en plus de sollicitations d'autres Départements et d'autres organismes, qui souhaitent s'inspirer de la création du réseau que nous avons constitué grâce au travail mené en commun par nos chargés de mission d'accueil et d'attractivité en partenariat avec les communautés de communes. Il convient de souligner qu'un nombre croissant de collectivités s'adressent à nos services pour comprendre comment nous nous sommes organisés pour développer ce secteur de l'accueil et de l'attractivité.

Un professeur de Master pro de Lyon a pris contact avec nos services afin d'obtenir des éléments, car il souhaiterait travailler et intervenir sur le sujet. Ce souhait d'accueil et d'attractivité, important en Creuse, est aujourd'hui reconnu.

Enfin, je vous livrerai une information toute récente : le week-end immersif des 8 et 9 février à BOUSSAC a permis de recevoir huit familles. À ce jour, trois sont déjà installées, ont trouvé du travail, et nous attendons d'autres installations qui demanderont des délais plus longs, mais devraient intervenir dans le courant de l'été. Il s'agit de couples avec ou sans enfants mais, en tout cas, il s'agit de familles qui viennent travailler et vivre sur le territoire.

Je pense avoir présenté l'essentiel de l'activité. Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M^{me} PÉNICAUD.

M^{me} PÉNICAUD. – Je voulais savoir si j'avais été la seule à remarquer que notre député s'est saisi de notre présence au Salon de l'Agriculture pour en faire une tribune et une pleine page dans le journal local, en se présentant comme l'interlocuteur privilégié des futurs jeunes agriculteurs formés dans les dispositifs que nous déployons dans le département. Cela m'a vraiment choquée.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je n'ai pas vu cet article. Est-il paru dans la presse locale ? Si vous en êtes d'accord, vous me transmettez l'article. Mais, vous savez, j'ai aussi vu un ancien député qui était également présent sur le stand avec des personnes d'AUBUSSON et d'ailleurs.

Vous comprendrez aisément que le petit post sur les réseaux sociaux auquel je faisais référence auparavant m'ait quelque peu irritée. Ce post répond sans doute aux propos que j'ai tenus hier lors de l'AG des Jeunes Agriculteurs, mais il est facile de profiter de ce que nous faisons et de critiquer ensuite. Critiquer, pourquoi pas, mais le faire sans donner d'autres orientations, je trouve cela malhonnête – et le mot est faible. Nous allons finir par interdire aux *personae non gratae* l'accès du stand financé par le Conseil départemental, à moins qu'elles n'apportent leur caution ou leur participation. Pourquoi pas, après tout ? On peut tout imaginer !

Je pense à notre pauvre collègue de la Haute-Vienne, qui connaît ce genre de turpitudes.

La parole est à Marie-Christine BUNLON, pour nous présenter le budget dont elle est chargée.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – Je voulais surtout formuler une observation sur ce domaine.

Je vous écoute, mes chers collègues, et vous avez sans doute étudié les documents et noté que la dotation de fonctionnement des collèges est de l'ordre de 3 M€, pour dix-huit collèges et un peu plus de 4 000 enfants. Je voulais souligner la disproportion que cela représente, notamment si l'on compare à d'autres dispositifs comme l'APA, qui concerne 5 000 bénéficiaires. Je trouve qu'il existe une disparité sur le territoire pour promouvoir notre jeunesse et que les collégiens ont besoin de beaucoup plus. Au regard de l'APA, par exemple, je constate que, malheureusement, nous ne sommes pas en mesure d'apporter plus de financements à nos collèges alors que les difficultés pour récupérer des recettes s'accroissent.

Alors, je m'interroge et me demande quel est l'avenir de la jeunesse de notre territoire.

M^{me} PÉNICAUD. – Je siége régulièrement au conseil d'administration du Collège Martin Nadeau, dont les enfants qui le fréquentent ne figurent pas parmi les plus favorisés de la ville de GUÉRET et, pour apporter une note plus positive, quand je vois tous les projets qui sont montés, soutenus généralement par le Conseil Départemental, la Ville de GUÉRET ou la communauté d'agglomération du Grand Guéret par le biais de différents canaux de financement, je trouve l'ingéniosité et le dynamisme déployés par tous ceux qui y travaillent remarquables.

Je veux donc rester optimiste malgré tout, et j'ai confiance en la jeunesse de la Creuse.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Cela rejoint ce que nous disions : aujourd'hui, des professionnels, qu'il s'agisse de personnels en péri ou extra-scolaire ou d'enseignants, dès l'école maternelle et jusqu'au lycée probablement, mais surtout, pour ce qui nous concerne, jusqu'au collège en troisième, vont devoir faire un autre métier sans que pour autant cela ait été anticipé, comme le disait M. LÉGER, sans que la société ou l'État aient pris conscience de la situation réelle. Rien n'a encore été mis en place, on est loin d'avoir mis en place les moyens pour accompagner ces jeunes en difficulté, ces jeunes qu'il nous faut parfois accompagner vers d'autres horizons pour les raisons que l'on sait et que l'on intègre dans des projets, qu'ils soient culturels, sportifs ou citoyens.

C'est assez remarquable, mais il est normal de souligner que, dans le temps scolaire, cette nécessité d'accompagnement prendra du temps sur les heures d'enseignement habituel. Nous parlons tout à l'heure du français, de l'anglais ou d'autres matières, la vraie question se posera sur un temps scolaire que personne ne veut rallonger – peut-être encore moins les parents.

J'ai évoqué le périscolaire, mais se poseront également des questions pour les collectivités qui portent des lieux d'accueil d'enfants extrascolaires pendant les vacances ainsi que des ALSH dont le coût est en train d'exploser. Je ne suis pas sûr que sans aides nouvelles, les collectivités puissent faire face.

Nous sommes là encore dans une quadrature du cercle qui, à mes yeux, est extrêmement préoccupante parce que ces enfants qui n'auront pas grandi dans un cadre qui permet de se structurer seront les adultes de demain qui présenteront des problèmes et des troubles. L'absence d'un accompagnement suffisant en matière de santé, déjà réelle pour les jeunes enfants et les adolescents, finira par toucher également les jeunes adultes. Nous sommes en train de d'avancer progressivement vers une société qui présentera de plus en plus de troubles, et l'on voudrait donner davantage d'argent pour que les familles aient plus d'enfants. Pétain, nous revoilà !... Pardon, je n'ai rien dit.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Puisque nous parlons de collège, je voudrais exprimer une colère, une colère partagée, qui n'est pas seulement la colère de M^{me} Marinette JOUANNETAUD et M. Jean-Jacques LOZACH, mais celle de toute la communauté éducative et de la principale du collège de BOURGANEUF concernant les salles de sciences de ce collège.

Honnêtement et objectivement, j'avais honte, et la M^{me} la Principale avec moi, lors de la journée Portes ouvertes de la semaine dernière. Il y a trois salles de sciences dans ce collège, deux salles de SVT et une salle de physique, plus les annexes adjacentes. Je ne pense pas qu'il existe de salle de cours dans cet état dans aucun autre collège du département de la Creuse. La peinture est complètement écaillée, des fissures lézardent les murs, les paillasses sur lesquelles travaillent les élèves nous renvoient à un autre siècle, le plancher est dans un état pitoyable, à tel point que sur les trois salles, deux étaient fermées lors de la journée portes ouvertes pour des raisons de sécurité. Problèmes électriques, problèmes de gaz et autres :

un rapport accablant des IPR de sciences met en avant l'urgence de la situation de nos collèges de sciences de classe en Creuse dans un état aussi lamentable.

Une réunion s'est tenue le 14 janvier dernier. Le rapport est sous mes yeux. Effectivement, il s'agissait d'une réunion technique. Vous me répondez que ce sont les politiques qui décident et non les techniciens. La conclusion de la réunion était de réaliser la modernisation des deux salles de SVT en 2025, le reste – c'est-à-dire la salle de sciences et le laboratoire – en 2026, tout en sachant que les équipes techniques du Collège sont prêtes à prendre leur part dans ce travail.

La situation est absolument invraisemblable. Un programme de modernisation des salles de sciences des collèges de la Creuse avait été élaboré en 2013. Douze ans après, rien n'a été fait dans ces salles de sciences. Peut-être ai-je lu trop rapidement, mais je n'ai pas vu dans les rapports un tableau reprenant les investissements prévus dans les collèges de la Creuse en 2025, avec une ventilation collège par collège. Nous a-t-elle été distribuée ?

Nous sommes au mois d'avril, nous ne connaissons pas encore les investissements qui seront réalisés dans les collèges de la Creuse en 2025 !

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – Je peux répondre à quelques points.

Après avoir fait le tour de tous les collèges du département et avoir visité toutes les salles, nous avons essayé de prioriser nos interventions parce que, contrairement à ce que l'on pourrait croire, le collège de BOURGANEUF n'est absolument pas le seul établissement à avoir besoin de travaux.

Pour ma part, j'ai souhaité prioriser les SEGPA. Là aussi, je préfère ne pas vous décrire l'état dans lequel nous avons trouvé les bâtiments. Je ne citerai que l'exemple du collège de CHÂTELUS-MALVALEIX dont nous avons aidé la restauration parce que non seulement nous étions avec des enfants déjà en difficulté, mais aussi dans des bâtiments dans un état incroyable. Nous avons cherché à améliorer la vie de ces enfants grâce à la restructuration tant du côté technique – atelier bois, etc. – que du côté cuisine.

Nous sommes également intervenus au collège Martin Nadaud dont les salles étaient en piteux état. À CHÂTELUS-MALVALEIX, une salle de sciences est aussi à refaire. Nombre d'établissements sont dans le même état, nous nous efforçons de prioriser au mieux. Nous avons effectivement un PPI sur les bâtiments : au collège de BOURGANEUF, outre ces salles, il y a aussi la toiture et l'internat à prendre en compte. Nous essayons de prioriser, mais ce n'est pas facile car les besoins sont nombreux.

M. LOZACH. – On priorise aussi à l'intérieur de l'établissement, parce que, vous le savez bien, une restructuration de l'établissement était prévue dès 2015. Ce n'était ni le fait du hasard ni le fait du prince ; cet établissement date de 120 ans.

En l'occurrence, je parle d'une situation très circonscrite : celle des salles de sciences... qui vont fermer ! Je trouve cela regrettable comme conditions d'accueil de la nouvelle principale, cette principale qui a rendu service à la collectivité en gérant ces dernières années toutes difficultés inhérentes au collège de CROQ avant d'arriver à BOURGANEUF.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – Les salles de sciences de BOURGANEUF sont envisagées pour 2025. C'est le prochain gros projet pour ce collège.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. CARRIOU pour apporter quelques précisions.

M. CARRIOU, Directeur des collèges, de la Jeunesse et des Sports. – Monsieur LOZACH, vous avez raison, les salles de sciences du collège de BOURGANEUF sont dans un mauvais état. Aujourd'hui, nous sommes dans une phase de tests de radon sur l'ensemble des territoires, notamment dans les bâtiments du collège de BOURGANEUF. Nous ne voulions pas engager de travaux dans les trois salles de sciences avant d'avoir effectué ces mesures, dont nous disposerons dans dix jours.

Nous nous sommes déjà engagés à changer le mobilier. Si le radon est détecté, nous serons obligés de réaliser les travaux nécessaires dans les salles. L'idée était donc d'éviter de s'occuper tout de suite du revêtement, notamment de la peinture, si jamais il fallait recasser derrière pour effectuer des travaux pour le radon. Nous avons préféré attendre les résultats mais, normalement, deux salles de sciences seront réalisées cette année, à l'issue des travaux qui pourraient se révéler nécessaires en cas de présence de radon.

Le mobilier sera intégralement changé.

M. LOZACH. – Vous évoquez la réfection des deux salles de SVT pour 2025 ?...

M. CARRIOU. – La troisième salle, qui est plus compliquée, ne sera pas faite en 2025, probablement en 2026.

M. LOZACH. – Affaire à suivre, mais je suis étonné que nous n'ayons pas un tableau récapitulatif tous les investissements à réaliser dans les collèges de la Creuse au moment du vote du budget.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Le PPI qui nous a été communiqué est celui de l'an dernier. Il n'a pas encore été revu pour l'instant ; il sera actualisé en fonction des crédits d'investissement que nous pourrions flécher après le vote de ce budget, à la fois sur les programmes routiers, les programmes des collèges et autres bâtiments.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – Je rappelle également que les travaux de mise en accessibilité et de la mise en sécurité de tous les collèges ne sont toujours pas achevés. Il reste donc aussi des travaux obligatoires à finaliser.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Nous parlions des inscriptions budgétaires et nous nous interrogeons sur la date prévue des travaux au collège de BOURGANEUF. En termes d'inscriptions budgétaires, j'ai été surpris par les travaux routiers prévus sur l'UTT d'AUBUSSON. Là aussi, il serait sans doute utile de vérifier les chiffres figurant dans la liasse, car en traverses de bourg, était inscrit 0 € et, pour les ouvrages d'art, 0 € ou 20 000 €. Je me suis demandé s'il n'y avait vraiment aucuns travaux à réaliser dans ces deux domaines sur tout le périmètre de l'UTT.

Une raison doit expliquer ces inscriptions nulles ou très faibles, car, dans d'autres UTT, les montants se comptent en centaines de milliers d'euros. Évidemment, en tant qu'élu de ce secteur, je me demande ce qui se passe. Pourquoi si peu ?

PAUSE DANS L'EXAMEN DE CE RAPPORT POUR EXAMINER LE RAPPORT

ACTUALISATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET PROGRAMMATION ANNUELLE 2025 DE TRAVAUX ROUTIERS

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des

Bâtiments, rapporteur. – Après cette pause déjeuner, je vous propose d'aborder la section d'investissement. Nous verrons, en particulier, nous verrons comment financer les dépenses d'investissement inscrites dans le budget.

Les dépenses d'ordre nous intéressent moins, je vous présenterai les dépenses réelles d'investissement. Elles sont de 37 197 103 €, mais ce n'est pas ce que nous allons investir, car il convient d'ôter à ce montant le remboursement du capital de la dette, qui s'élèvera à 10 603 000 € en 2025. Les dépenses d'équipement brut se montent à 18 661 000 €, et les subventions d'équipement versées aux tiers, de 7 329 000 €. Nous avons donc inscrit 26 M€ pour ce budget d'investissement.

Nous avons tenu, je le rappelle, à maintenir les dépenses versées aux tiers, qui représentent 27 % de notre investissement.

Sur les 18 661 000 €, les études et travaux en faveur des bâtiments pour les collèges et autres biens immobiliers, hors cités mixtes, représentent 4 661 45 ; les études et travaux d'entretien et de restructuration des routes, 9 600 00 € ; l'acquisition de matériels roulants et non roulants pour le Parc, 1 435 000 € ; l'acquisition de matériels et de logiciels informatiques, 1 576 000 € ; et l'acquisition de mobiliers, outillages, livres, matériels de restauration et autres, 1 009 000 €.

Les subventions d'équipement versées aux tiers s'élèvent à 7 328 824 €, dont : 869 000 € pour les cités mixtes d'AUBUSSON et de LA SOUTERRAINE ; 1 159 000 € pour le Plan santé, Boost'Villes et la politique de soutien aux équipements sportifs ; 735 000 € pour le réseau fibre et le syndicat d'électricité ; 2 765 000 € pour le programme d'adduction d'eau, l'assainissement et l'aménagement des rivières – nous entrons en vitesse de croisière ; 476 000 € pour la Cité de la Tapisserie ; 500 000 € pour l'aide à la rénovation thermique, les PIG privés et la politique de soutien au logement ; et 275 000 € pour les subventions au SDIS, la DSP domotique et l'aérodrome.

Avant que je n'évoque la façon dont nous allons financer ces dépenses, avez-vous des questions ou des commentaires ?...

Tel n'est pas le cas. J'en viens donc aux recettes réelles d'investissement. À hauteur de 34 607 134 €, elles se décomposent ainsi : l'emprunt déjà évoqué de 10 M€ ; le FCTVA, pour 2,1 M€ ; la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), 1 306 000 € ; la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC), 729 000 € ; le produit des amendes de police, 710 000 € ; le remboursement d'avances accordées aux communes, EPCI et au SDIS, 110 000 € ; le contrat chaleur renouvelable territorial et remembrement, 501 000 € ; et la couverture du déficit d'investissement constaté au 31 décembre 2024.

Cette présentation appelle-t-elle des remarques de votre part ?...

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Concernant l'emprunt, à quel taux comptez-vous emprunter, et quelle limite vous fixez-vous sur le fait d'emprunter réellement 10 M€ ou seulement 5 M€ ou 6 M€ en fonction des taux d'intérêt ?

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Nous retenons deux marqueurs : la capacité de désendettement, que nous souhaitons limiter à huit ans afin de ne pas dégrader nos indices financiers ; et un montant maximum de 10 M€. La légère baisse des taux qui s'est amorcée nous nous permet d'envisager de contracter le prêt aux alentours des mois de septembre ou octobre dans une fourchette de taux de 3 à 3,1 %.

M. LÉGER. – Ce n'est pas optimiste.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Aujourd'hui, les taux varient entre 3,4 % et 3,5 %. La BCE baisse ses taux. On peut espérer atteindre ces taux en septembre.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Plus personne ne souhaite poser de questions ou s'exprimer sur ce budget ?...

Comme vous le constatez, il est en baisse par rapport à l'an dernier puisque nous avoisinons les 274 M€, quand nous approchions des 300 M€ l'an dernier. La baisse des recettes – budget à budget – que nous vous avons présentée confirme bien que nous sommes dans un contexte des plus contraints. Moins de recettes signifie également une capacité d'autofinancement fortement réduite, en raison du recours à l'excédent dégagé en section de fonctionnement. C'est ce à quoi nous nous engageons avec un autofinancement en baisse si nous souhaitons continuer à réaliser au moins 21 M€ d'investissements au regard des engagements déjà pris et des PPI.

Nous n'allons donc pas nous lancer dans des réalisations inconsidérées et non nécessaires ; tout au contraire, nous restons vigilants. L'objectif, cette année, était d'équilibrer ce budget en maintenant un niveau d'investissement tel que nous l'avons connu les années précédentes. Nous savons ce que nous avons à faire tout au long de l'année pour ne pas nous retrouver dans le rouge, comme nombre de nos collègues.

Donc, pas d'autres propositions, pas de recette miracle, pas d'idée géniale pour faire autrement, différemment ou mieux ? Nous partageons tous, au fond, le constat de la situation.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vais procéder au vote.

Je vous propose de voter le budget primitif 2025 du budget principal s'élevant :

- à 61 839 273,99 € en section d'investissement (Adopté à la majorité – le groupe de la Gauche vote contre.)
- et à 213 807 245,60€, en recettes et dépenses, en section de fonctionnement. (Adopté à la majorité – le groupe de la gauche vote contre.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2025-04/1/15 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

- De voter le Budget Primitif 2025 du Budget Principal tel que proposé dans l'annexe jointe à la présente délibération ;

Ont voté contre :

M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Marinette JOUANNETAUD) M. Eric BODEAU, M. Thierry BOURGUIGNON, M. Patrice FILLOUX, Mme Marie-France GALBRUN, Mme Mary-Line GEOFFRE, Mme Marinette JOUANNETAUD, M. Jean-Luc LEGER, M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Armelle MARTIN (ayant donné pouvoir à M. Jean-Jacques LOZACH), Mme Renée NICOUX (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), Mme Isabelle PENICAUD

Adopté : 18 pour – 12 contre – 0 abstention(s)

- D'autoriser la Présidente du Conseil départemental à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je remercie tous ceux qui se sont engagés ces derniers semaines, et ces derniers mois, pour maintenir ce budget à l'équilibre ainsi que notre capacité d'investissement. N'ayant noté aucune nouvelle proposition ou suggestion, j'en déduis que les votes « contre » que nous relevons sont davantage des positions de principe qu'un réel vote d'opposition à ce budget. Je vous en remercie très sincèrement.

Nous poursuivons l'examen des rapports de la première commission. Il s'agit tout d'abord de nous déterminer sur notre participation aux structures annexes et l'attribution de subventions aux associations. Les propositions figurant dans les rapports qui vont être examinés ont, bien évidemment, été inscrites au budget prévisionnel 2025.

**PARTICIPATIONS AUX STRUCTURES ANNEXES
ET ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025**

**RAPPORT N° CD2025-04/1/16
DOSSIER N° 6815**

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Pour donner suite au vote du budget primitif 2025, il convient, en effet, de voter à présent les participations prévisionnelles aux structures annexes, les fameux satellites du Conseil départemental, afin notamment de procéder au versement d'acomptes du premier semestre de l'année 2025, acomptes nécessaires à la trésorerie de ces structures.

Pour chacun des organismes bénéficiaires, les crédits sont inscrits au budget primitif 2025. Il me semble important d'en rappeler les montants.

Tout d'abord, la participation nécessaire au fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est de 7 561 454 €, répartis conformément à la nouvelle CPOM 2022-2025, à savoir 4 050 000 € au titre de la dotation de fonctionnement dite « classique » payée sur les fonds propres du Département, et de 3 511 454 € au titre du reversement intégral de la fraction de TSCA, sans oublier la participation nécessaire à l'investissement de 150 000 €. Le SDIS représente notre plus forte contribution.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose de procéder à un vote par fonction.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous invite à adopter en faveur du SDIS des crédits de 7 561 454,57 € en fonctionnement et de 150 000 € en investissement. (*Adoptés à l'unanimité.*)

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – En culture, patrimoine, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, il est proposé :

- le versement d'une contribution statutaire de 1 802 143 € au titre du fonctionnement du Conservatoire Émile GOUÉ, qui se décompose en 1 776 250 € au titre du fonctionnement général et 25 893 € au titre du fonctionnement des classes CHAM ;
- le versement au syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'art tissé de 205 000 € en investissement et de 590 000 € en fonctionnement ;
- le versement d'une contribution de 74 224,06 € au Syndicat mixte pour la sauvegarde et la valorisation de la forteresse de CROZANT ;
- le versement de 22 867 € au Comité Régional de Nouvelle Aquitaine de Cyclisme ;
- le versement de 4 000 € au Comité départemental UFOLEP de la Creuse pour deuxième édition du Festi Rando Creuse ;
- le versement de 4 000 € à l'association sportive et culturelle de la Croisière pour la troisième édition des Foulées du Rail, le 1^{er} juin 2025 ;
- le versement de 6 000 € maximum à l'association Creuse Tourisme pour le plan marketing 2025 du Comité d'itinéraire de la véloroute V87 « La Vagabonde » ;
- le versement d'une somme de 1 500 € en faveur de la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre pour le fonctionnement du Comité d'itinéraire de la véloroute V49 « la Cyclo-Bohème » ;
- le versement de 1 500 € au Comité Départemental du Tourisme des Charentes pour le fonctionnement du Comité d'itinéraire de la véloroute V93 « La Vélidéale » ;
- le versement de 200 € à l'association Inter-Parcs du Massif Central (IPAMAC) afin de participer en 2025 à la véloroute V87 « La Vagabonde », entre MONTLUÇON et MONTECH.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Avez-vous des questions ou des remarques à formuler sur ces propositions ?...

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – J'ai oublié la raison pour laquelle la subvention à la Scène nationale ne figure pas dans ces propositions.

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – Parce qu'elle entre dans les quelque 330 000 € que je vous ai annoncés de matin.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter ces propositions de façon globale.

Ceux de nos collègues qui sont présidents ou membres des structures attributaires de subventions ne participent pas au vote pour les structures qui les concernent.

Je mets aux voix ces propositions concernant la fonction Culture, patrimoine, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs. (*Adoptées à l'unanimité des votants.*)

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Concernant la fonction Action sociale, il est proposé de verser à la MDPH 330 000 € de participation au fonctionnement et à Domo Creuse Assistance 195 000 € au titre de la subvention de compensation des contraintes de service public ainsi que 100 000 € au titre de l'investissement pour 2025.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Dans ce domaine, je ne vois pas la subvention versée à la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF). Je pose la question, car, cette semaine, il m'a été demandé s'il était exact que le Conseil départemental allait baisser sa subvention à la Maison de l'Emploi et de la Formation de LA SOUTERRAINE et AUBUSSON. Je n'ai pas su répondre. C'est la raison pour laquelle je vous interroge. Il semblerait que le Conseil départemental se désengage sur le volet mobilité.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je peux commettre une erreur mais, à ma connaissance, nous ne subventionnons pas la Maison de l'Emploi et de la Formation. Elle est un acteur partenaire du Conseil départemental dans le cadre des actions du Programme département d'insertion (PDI). Il me semble d'ailleurs qu'une convention vous a été présentée au cours de l'année dans le cadre des actions du PDI.

Comme le précisait M. MORANÇAIS, ce PDI repose sur des actions cofinancées par plusieurs partenaires – l'État, la Région, le Conseil départemental et le FSE. Il se peut que lorsque les autres partenaires financent plus, nous n'allions pas au-delà de ce qui est réglementaire. Ce sera à vérifier plus précisément.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – La MEF figure bien dans la partie insertion professionnelle. Je ne vous avais pas tout donné dans le détail mais, dans le 1°528 028 € du budget de la Direction Insertion Logement, les contrats aidés concernent un certain nombre de structures, ateliers et chantiers d'insertion, et une subvention est bien prévue pour le réseau Mobilité, d'un montant similaire.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il semblerait que le maire d'AUBUSSON ait annoncé une baisse de 50 000 €.

M. LÉGER. – D'où ma question parce que, l'année dernière, de mémoire, au compte administratif, le Département avait affecté 332 000 € au bénéfice de la MEF. En revanche, la liste pour le BP ne faisait pas état de l'attribution précise de la subvention pour 2025.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je le précise à nouveau : nous ne subventionnons pas la MEF, nous accompagnons le financement d'actions prises en charge par la MEF dans le cadre d'appels à projet. Attention, ce n'est pas la même chose. Je veux bien que des élus qui ne sont pas Conseillers départementaux commettent des erreurs, mais je propose, monsieur AUTIER, que vous rédigez une note à ce sujet que j'adresserai, dans un courrier, au Président de la MEF pour l'informer.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – Le montant versé pour la mobilité était valorisé au titre du FSE +.

M. AUTIER, Directeur de l'insertion. – La Maison de l'emploi et de la formation est financée au travers du contrat local des Solidarités, cofinancée à hauteur de 43 200 €. Ces crédits n'ont pas été consommés, car les actions n'ont pas été menées. Un arrêté nous a été soumis à l'AG de décembre en vue de maintenir l'engagement.

Le deuxième appel à projets sur la mobilité, lié au FSE, doit intégrer des actions. Celui qui sera lancé pour 2025 intégrera trois dimensions et une quatrième a été supprimée parce que l'accompagnement est déjà assuré par nos collègues de France Travail, du Département et de la Mission locale. La juxtaposition avec le FSE n'est pas possible.

L'appel à projets lancé en 2023 s'élevait à 140 000 €. L'appel à projets pour 2025 serait de 90 000 €, considérant que le FSE est toujours mobilisé, mais que les moyens sont en diminution par rapport aux actions. Les autres partenaires que sont France Travail, la CAF et la Région peuvent venir abonder pour boucler un budget. Nous avons proposé d'organiser un temps d'échange avec l'ensemble des partenaires.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je reprends ce que disait Thierry BOURGUIGNON ce matin : il convient de ne pas confondre les financements d'un appel à projets avec une dotation pérenne. Les actions du PDI ne sont pas le financement de structures du département *ad vitam aeternam*. Ce n'est pas parce que ce sont des associations que nous les finançons ; ce sont les actions qu'elles mènent que nous finançons. Nous sommes contrôlés par le Préfet de Région, surtout lorsque nous mobilisons les crédits du FSE, et nous devons rendre des comptes sur l'effectivité des actions. Lorsque celles-ci ne sont pas menées, bien évidemment, nous ne maintenons pas les financements, nous les reprenons ou les reportons l'année suivante.

Je m'étonne tout de même, même si je comprends que les élus ne peuvent pas tout savoir. C'est la raison pour laquelle nous rédigerons un courrier. Je suppose que le maire d'AUBUSSON est Président de la MEF. De mémoire, la présidence est en alternance, parfois AUBUSSON, parfois LA SOUTERRAINE.

M^{me} PÉNICAUD. – Non, il ne l'est pas.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – En tout cas, il y a un directeur à la MEF...

M^{me} PÉNICAUD. – Une directrice.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – J'espère que lorsqu'elle a entendu les réflexions du maire d'AUBUSSON, elle a su corriger et dire que le Conseil départemental n'avait pas baissé sa subvention. Si tel n'était pas le cas, monsieur AUTIER, je m'interrogerais sur les compétences des responsables de ces structures. Je ne jette pas la pierre aux élus, je parle des responsables de ces structures. Je pense que vous les rencontrez et vous êtes en contact suffisamment régulier avec eux pour qu'ils ne laissent pas entendre n'importe quoi et corrigent les élus qui pourraient se méprendre. Nous allons nous intéresser de près à cela, car cela commence à bien faire !

La parole est à M. FILLoux.

M. FILLoux. – Je fais suite au propos de M. LÉGER. En effet, selon mes informations, les interrogations ne

portaient pas précisément sur le Conseil départemental mais portaient plutôt, de manière globale, sur une baisse des financements. Je viens d'entendre les explications. Je pense qu'effectivement, une note est nécessaire pour expliquer, et je peux aussi comprendre la MEF qui va devoir gérer une baisse de financement, même si elle peut en rechercher d'autres par ailleurs.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous confirmez que le maire d'AUBUSSON aurait dit – je n'y étais pas...

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – ... que le Département baissait sa subvention de 50 000 €. Nous étions deux, M^{me} CHEVREUX et moi-même, à l'entendre.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – Il En effet, il nous a interpellées et je lui ai répondu que je n'avais pas la réponse. Il m'a dit que cela s'inscrivait dans le cadre des mobilités.

M. FILLOUX. – Je n'ai pas parlé du maire d'AUBUSSON. J'ai simplement dit que les informations dont je disposais corroboraient les propos de M. LÉGER.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Oui, mais vous comprenez bien de quoi nous parlons : « Le Conseil départemental réduit sa subvention ». Eh bien, non ! Puisque ces propos sont erronés, nous allons nous appliquer à donner les bonnes informations à M. le maire, en toute indulgence, mais également, monsieur AUTIER, à la Directrice de la MEF, car si elle a entendu et laissé dire que le Département baissait ses subventions, je suis au regret de vous dire que cela ne me convient pas !

M. FILLOUX. – Je tiens à préciser que je n'ai aucunement dit que la Directrice...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nos collègues nous ont rapporté que ces propos auraient été tenus par le maire d'AUBUSSON, parce qu'il n'est probablement pas au courant. Mais, de fait, je parle de la Directrice de la MEF qui suit les conventions et qui n'a pas corrigé l'affirmation d'un membre de la MEF selon laquelle le Conseil départemental supprimerait 50 000 €. Lorsque l'on est directeur d'une structure, ne pas corriger une information erronée et ne pas fournir d'explications est un peu facile !

Nous adresserons donc un courrier à M^{me} la Présidente et M^{me} la Directrice de la MEF, donnant explication à M. le maire d'AUBUSSON.

Je vous propose d'adopter les deux propositions concernant la fonction Action sociale.
(Adoptées à l'unanimité des votants – M^{me} Valérie SIMONET et M. Patrice FILLOUX ne prennent pas part au vote)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Sur la fonction Réseau et Infrastructure, il vous est proposé le versement d'une contribution statutaire nécessaire au fonctionnement du budget principal du syndicat mixte DORSAL, d'un montant de 153 000 €.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je mets aux voix cette contribution. *(Adoptée à l'unanimité.)*

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons à la fonction Aménagement et Environnement, monsieur FOULON.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Sur cette fonction, il est proposé le versement d'une participation statutaire de 26 400 € au fonctionnement du syndicat Mixte de la Fôt.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je mets aux voix la majorité des votants – les Conseillers départementaux membres du syndicat de la Fôt ne prennent pas part au vote.)

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Sur la fonction Développement, Attractivité, Agriculture et Tourisme, il est proposé :

- le versement d'une participation statutaire de 265 001,93 € au syndicat mixte le Lac de Vassivière ;
- le versement de la participation de fonctionnement de 134 810 € au GIP Traces de Pas ;
- le versement à TERANA de la contribution statutaire annuelle correspondant à 23,03 % du besoin de financement du GIP, conformément à la clé de répartition approuvée par délibération du 18 novembre 2022, soit un montant de 1 M€ ;
- l'inscription d'une dotation de service public d'un montant prévisionnel de 99 000 €, correspondant aux dépenses réalisées sur le budget annexe du laboratoire, telles que le paiement de la taxe foncière et les admissions en non-valeur présentées par le comptable public ;
- le versement de 82 000 € à l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse portée par le Département, dont 52 000 € au titre de l'animation du programme Petites villes de demain (PVD) finançant 12,5 % des coûts salariaux des six chefs de projets répartis sur le territoire, et 25 % du coût salarial du chef de projet coordinateur et 30 000 € au titre du projet alimentaire territorial (PAT).

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Souhaitez-vous intervenir sur ces points ?...

J'engage les Conseillers départementaux élus de ces syndicats et structures, dont je ne reprends pas toute la liste, à ne pas prendre part au vote.

La parole est à M. Valéry MARTIN

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Pour revenir sur les propos tenus de ce matin, des chefs de projet de l'Agence d'attractivité pensent à leur avenir. Sur les sept en poste, trois nous ont quittés parce qu'ils ont trouvé d'autres opportunités d'emploi. Cela rejoint les échanges que nous avons eus à propos d'autres postes. Nous travaillons avec le Secrétaire général pour pourvoir à nouveau deux de ces postes, en tout cas, au moins un, parce qu'il reste encore des communes PVD dont les projets sont en cours et doivent aboutir, même si de nombreux projets sont opérationnellement gelés. Nous ne sommes pas optimistes quant à ce qu'il pourrait advenir des postes non pourvus.

Je formulerai également une remarque au sujet du Projet alimentaire territorial. Nous sommes satisfaits des actions qui ont été mises en place. Nous aurions besoin d'une personne supplémentaire pour épauler la cheffe de projet Perrine Puyberthier. Aujourd'hui, les actions ont trouvé un public. Les communes qui ont mis en place des circuits courts pour leurs cantines, peuvent cranter des aides d'Égalim, lorsque les critères sont remplis *via* macantine.fr ou pour la formation des cantinières à AHUN. La plateforme Manger bio restauration a recueilli de nombreux clients, la logistique étant assurée par Promocash, en conventionnement entre les agriculteurs et les collectivités, ce qui permet à chacun d'y trouver son compte, ou par le biais de marchés publics. À l'heure actuelle, par exemple, nous travaillons sur un projet concernant les produits laitiers.

Le grand projet, et la raison pour laquelle nous avons besoin de ces nouveaux emplois, est la mise en place d'une plateforme dédiée aux produits locaux, purement creusois, pas forcément bio. Aujourd'hui, nous avons une plateforme bio mais, au-delà du bio, nous voudrions valoriser la production locale. Nous rencontrons aujourd'hui des producteurs qui étaient initialement opposés aux plateformes et préféreraient le gré à gré, qui commencent à trouver la plateforme tellement si pratique pour les acheteurs – qui, d'un clic, ont accès aux produits, aux quantités et à des livraisons, livrées directement à la cantine – qu'ils souhaitent vraiment la mise en place de cette nouvelle plateforme. Un tel projet nécessite de l'ingénierie, ce qu'apporte le PAT.

Au sujet du PAT également, un forum se tiendra en mai à AUSSEROT, rassemblant des témoignages de cette logistique et toutes les actions engagées pour le manger-creusois, le manger-sain, de la fourche à la fourchette.

S'agissant de l'Agence d'attractivité, nous réunirons toute l'ingénierie – creusoise, de l'État et autres – qui nous permet de développer des projets en Creuse. L'ingénierie est bien là ; même si elle n'est pas toujours suffisamment mise en lumière, elle existe. Lors de ce forum, les maires et les secrétaires de mairie auront la possibilité de rencontrer tous les acteurs de l'ingénierie en Creuse, tous les acteurs du *Made in Creuse*. Ce forum se tiendra en juin au LMB de FELLETIN. Nos équipes PVD se sont approprié le projet avec le Conseil départemental et les services de l'État.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer sur ce rapport, je mets aux voix ces propositions. (Adoptées à l'unanimité des votants.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Comme je l'indiquais précédemment, ces subventions et participations sont inscrites au budget.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Vous l'avez remarqué, nous avons voté unanimement, y compris la participation au GIP TERANA, à hauteur de 1 M€ plus 99 000 €, c'est-à-dire pratiquement le double d'il y a trois ans. C'est douloureux mais, en responsabilité, nous votons avec vous.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous me permettrez d'apporter un correctif : comme nous l'avons vu ce matin, il ne s'agit pas du double puisque la somme de 99 000 € correspond, globalement, aux frais de fonctionnement...

M. LÉGER. – Un million d'euros représente plus que 600 000 € !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – ... affectés au bâtiment. Mais vous avez raison et avez bien compris la différence puisque vous corrigez de vous-même : ce million d'euros correspond à notre contribution statutaire à hauteur de 23,03 %. Nous aurons l'occasion d'y revenir car revoir à la baisse le pourcentage de participation est précisément l'une des conditions que nous avons posées pour rester membre du GIP. Cela n'a pas été souhaité par les autres membres du GIP. Nous les comprenons, mais cela motive notre sortie du groupement.

Il s'agit bien d'une subvention d'équilibre, comprenant notre participation au fonctionnement du GIP pour l'année 2025 et la compensation du déficit constaté. Le budget et le compte administratif n'ont pas été présentés, mais je pourrais vous les transmettre si vous le souhaitez.

M. LÉGER. – Oui, tout à fait.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Cela vous intéressera de connaître la situation 2024, comparée à celle de 2023.

Merci pour cette précision, monsieur LÉGER, et pour la correction que vous apportez vous-même !

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**PARTICIPATIONS AUX STRUCTURES ANNEXES ET ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2025-04/1/16 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'approuver les montants des participations aux structures annexes détaillées ci-après au titre de l'exercice 2025 ainsi que l'attribution de subventions et avances de subventions aux associations mentionnées ci-dessous :

Sécurité, incendie et secours

- le versement de la participation nécessaire au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à hauteur de **7 561 454,57 €**, répartis comme suit, conformément à la nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2022-2025 :

- **4 050 000 €** au titre de la dotation de fonctionnement dite "classique" (payée sur les fonds propres du Département) : chapitre 65, article 6553, fonction 12 ;
- **3 511 454,57 €** au titre du reversement intégral de la fraction de TSCA dédiée au financement du SDIS perçue en 2024 par le Conseil départemental (chapitre 65, article 6553, fonction 12).

- le versement de la participation nécessaire à l'investissement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à hauteur de **150 000 €**, conformément à la nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2022-2025 (chapitre 204, article 204181, fonction 12).

- le versement, conformément à l'avenant n°1 de la convention pluriannuelle de partenariat 2022-2025, de la dotation complémentaire de fonctionnement de **150 000 €** (chapitre 65, article 6553, fonction 12).

Ne prend pas part au vote :

M. Bertrand LABAR (ayant donné pouvoir à Delphine CHARTRAIN), Élu Président du Conseil d'Administration du SDIS 23

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 absents(s)

Culture, patrimoine, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

- le versement d'une contribution statutaire de **1 802 143 €** au titre du fonctionnement du Conservatoire Emile Goué répartie ainsi : **1 776 250 €** au titre du fonctionnement général de la structure et **25 893 €** au titre du fonctionnement des classes CHAM (chapitre 65, article 6561, fonction 311).

Ne prend pas part au vote :

Mme Catherine DEFEMME, Éluée Présidente du comité syndical du Conservatoire Emile GOUÉ

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 absentions(s)

- le versement au syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'art tissé des montants suivants :

- En investissement : **205 000 €** au chapitre 204, article 2041781, fonction 314 (acompte de **57 500 € déjà versé**) ;

- En fonctionnement : **590 000 €** au chapitre 65, article 6561, fonction 314 (acompte de **401 250 € déjà versé**).

Ne prend pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET : Éluée Présidente de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'art tissé

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 absentions(s)

- le versement d'une contribution statutaire maximale de **74 224,06 €** au syndicat mixte pour la sauvegarde et la valorisation de la forteresse de Crozant, imputée au chapitre 65, article 6561, fonction 312.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Hélène FAIVRE, Mme Marie France GALBRUN, M. Laurent DAULNY, Élus Membres du syndicat mixte pour la sauvegarde et la valorisation de la forteresse de Crozant

Adopté : 27 pour – 0 contre – 0 absentions(s)

- le versement d'une somme de **22 867 €** au Comité Régional de Nouvelle Aquitaine de Cyclisme (fonctionnement du pôle espoir Guéret couvrant l'année scolaire 2024/2025), imputée sur le chapitre 65 article 65748, fonction 326

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 absentions(s)

- le versement d'une somme de **4 000 €** au Comité départemental UFOLEP de la Creuse (deuxième édition du « Festi Rando Creuse », co-organisée avec le Conseil départemental), imputée sur le Chapitre 65 Article 65748 Fonction 326

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 absentions(s)

- le versement d'une somme de **4 000 €** à l'association sportive et culturelle de la Croisière (troisième édition des Foulées du Rail le 1^{er} juin 2024 co-organisée avec le Conseil départemental), imputée sur le chapitre 65, article 65748, fonction 326

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 absentions(s)

- le versement d'une somme de **6 000 €** maximum à l'association Creuse Tourisme (plan marketing, année 2025, du Comité d'itinéraire Véloroute V87 « La Vagabonde »), imputée sur le chapitre 65, article 65748, fonction 326

Ne prend pas part au vote :

Mme Catherine DEFEMME, Élu(e) Présidente de Creuse Tourisme

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 absentions(s)

- le versement d'une somme de **1 500 €** en faveur de la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre pour le fonctionnement du Comité d'itinéraire de la véloroute V49 "la cyclo bohème", imputée sur le Chapitre 65 Article 65748 Fonction 326

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 absentions(s)

- le versement d'une somme de **1 500 €** au Comité Départemental du Tourisme des Charentes pour le fonctionnement du Comité d'itinéraire de la véloroute V93 "La Véridéale", imputée sur le Chapitre 65 Article 65748 Fonction 326

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 absentions(s)

- le versement d'une somme de **200 €** à l'association Inter-Parcs du Massif Central (IPAMAC) afin de participer en 2025 dans le cadre du "laboratoire des itinérances" considérant notamment la véloroute V87 "La Vagabonde" (Montluçon-Montech) inscrite au schéma national, dont la Creuse est Cheffe de file du comité d'itinéraire, imputée sur le chapitre 65 article 65748 fonction 326

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 absentions(s)

Action Sociale

- le versement à la MDPH d'une participation de fonctionnement d'un montant maximum de **330 000 €** (chapitre 65, article 6568, fonction 425) ;

Ne prend pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Élu(e) Présidente de la Maison Départementale des Personnes Handicapées

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 absentions(s)

- le versement à Domo Creuse Assistance d'une somme de **195 000 €** au titre de la subvention 2024 pour compensation des contraintes de service public (article 6188, fonction 431) et d'une subvention de **100 000 €** au titre de l'investissement pour l'année 2024 (chapitre 204, article 20422, fonction 431).

Ne prend pas part au vote :

M. Patrice FILLLOUX, Élu Membre salarié de la Fondation Partage et Vie

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 absentions(s)

Réseaux et infrastructures

- le versement d'une contribution statutaire nécessaire au fonctionnement du budget principal du syndicat mixte DORSAL, à hauteur d'un montant maximum de **153 000 €**, imputée au chapitre 65, article 6561, fonction 57.

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Aménagement et Environnement

- le versement d'une participation statutaire de **26 400 €** en section de fonctionnement (chapitre 65, article 6561, fonction 70) au syndicat Mixte de la Fot.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Hélène FAIVRE, Mme Marie France GALBRUN, M. Laurent DAULNY, M. Bertrand LABAR (ayant donné pouvoir à Delphine CHARTRAIN), Élus membres du Syndicat Mixte de la Fot

Adopté : 26 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Développement, Attractivité, Agriculture et Tourisme

- le versement au syndicat mixte le Lac de Vassivière de la participation statutaire de **265 001,93 €** (chapitre 65, article 6561, fonction 633) ;

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Mme Catherine DEFEMME, M. Jean Luc LEGER, Élus Membres du syndicat mixte le Lac de Vassivière

Adopté : 27 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- le versement au GIP Traces de Pas de la participation de fonctionnement à hauteur d'un montant maximum de **134 810 €** (chapitre 65, article 6561, fonction 420) ;

Ne prend pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Élu(e) Membre du GIP Trace de Pas

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- le versement à TERANA de la contribution statutaire annuelle correspondant à 23,03 % du besoin de financement du GIP, conformément à la clé de répartition approuvée par délibération du 18 novembre 2022, soit un montant maximum de 1 000 000 €, chapitre 65, article 6561, fonction 6311) ;

- l'inscription d'une dotation de service public à hauteur d'un montant prévisionnel maximum de 99 000 € correspondant exclusivement à la couverture des dépenses réalisées sur le budget annexe du laboratoire d'analyses et non refacturées au GIP TERANA telles que le paiement de la taxe foncière, les admissions en non-valeur présentées par le comptable public ;

Ne prend pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Élu(e) Membre du GIP TERANA

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- le versement de 82 000 € à l'agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse se répartissant de la manière suivante :

- 52 000 € au titre de l'animation du programme « petites villes de demain » finançant 12,5 % des coûts salariaux des six chefs de projets répartis sur le territoire et 25 % du coût salarial du chef de projet coordinateur (chapitre 65, article 657381, fonction 62) ;
- 30 000 € au titre du projet alimentaire territorial.

Ne prend pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Élu(e) Présidente de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, dont les conventions relatives au versement des subventions au Comité Régional de Nouvelle Aquitaine de Cyclisme, au Comité départemental UFOLEP de la Creuse et à l'Association Sportive et Culturelle de la Croisière ;
Ces conventions sont jointes à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à solliciter des subventions, les plus élevées possibles, auprès des organismes financeurs et notamment :

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine
- le Ministère de la Culture
- le Centre national du Livre
- la Région Nouvelle-Aquitaine
- dans le cadre d'appels à projets : tous organismes et/ou fondations susceptibles de soutenir la politique de développement de la lecture et de prévention de l'illettrisme et de l'illectronisme du Département.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**SUBVENTIONS 2025
DOTATIONS CANTONALES**

**RAPPORT N° CD2025-04/1/17
DOSSIER N° 6805**

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Concernant la dotation cantonale 2025, il vous est proposé de maintenir la même enveloppe de 204 160 € que l’an dernier. Nous aurions pu la revoir à la baisse.

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Madame la Présidente, toujours la même question, en attente de la réponse, concernant les montants attribués aux différents cantons – j’ai refait un prorata avec les cantons qui reçoivent le plus – sans aucun fléchage, quel qu’il soit. Les dotations des cantons d’AUBUSSON, d’AUZANCES et de GOUZON par rapport à celles des cantons de GUÉRET I et GUÉRET II sont quasiment le double, pour des populations inférieures. En additionnant les dotations de GUÉRET I et DE GUÉRET II, 19 000 € pour 18 700 habitants, nous arrivons à 1 € par habitant. Pour le canton d’AUZANCES, la dotation par habitant est de 2,4 €, pour celui d’AUBUSSON, elle est légèrement supérieure à 2 €, et pour celui de GOUZON légèrement inférieure à 2 € mais, globalement, ce sont des sommes largement supérieures aux dotations cantonales des deux cantons de GUÉRET.

Je cherche une explication. Ce n’est pas la population, puisque les cantons de GUÉRET sont les plus peuplés. Cela tient-il au nombre de communes ?... Il est vrai que le canton de GOUZON compte vingt-cinq communes, quand GUÉRET II n’en a que six et qu’AUZANCES en compte trente-cinq. La différence vient-elle de là ?...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il y a fort longtemps, nous avons déjà échangé sur ce sujet et M. LOZACH expliquait que lui-même avait probablement repris ce qui se pratiquait auparavant. Les élus qui en ont décidé ne sont plus parmi nous aujourd’hui. J’aimerais vous dire que l’on parle là aussi de péréquation et, peut-être, de difficultés d’accès plus fortes dans certains territoires plus ruraux, plus isolés. Avec Jérémy SAUTY, nous pourrions évoquer notre canton, formé de de trente-cinq communes et quelque 8 500 habitants, car il est vrai qu’il est plus difficile, lorsque l’on habite à MAGNAT-L’ÉTRANGE, MALLERET, BEISSAT, BROUSSE, LA MAZIÈRE-AUX-BONS-HOMMES ou PONTCHARRAUD, de bénéficier d’activités portées par une vie associative parce qu’il y a moins de monde et moins d’acteurs associatifs pour développer des activités.

Donc, j’aime à penser que cela se fait aussi au prorata du soutien à apporter aux territoires plus fragiles. Je ne sais ce qui avait motivé cette répartition, mais il est vrai qu’à GUÉRET, il est plus aidé d’adhérer à des piscines, d’aller dans un club de football, au judo, à la boxe, au basket ou de pratiquer l’équitation. Monsieur BODEAU, je vous l’assure, nous, nous n’avons pas tout cela !

M. SAUTY. – En fait, nous pourrions calculer un autre ratio, reposant sur le nombre d’associations. Dans ce cas, nous serions bien moins privilégiés que GUÉRET. D’autant qu’à GUÉRET, les clubs de rugby, de football ou de cyclisme doivent bénéficier de subventions départementales parce qu’ils présentent un intérêt départemental. Malheureusement, ou heureusement, dans vos communes, que ce soit à LA COURTINE ou dans d’autres, il y a un comité des fêtes ou une association du patrimoine. Donc, autant d’associations, même s’il y a très peu d’adhérents, cela fait aussi de la vie et cela peut expliquer cette différence.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l’action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Monsieur BODEAU, je me doutais que vous poseriez la question. Je voulais donc vous apporter une réponse, qui vous a d’ailleurs été fournie à l’occasion d’échanges antérieurs. J’ai retrouvé une discussion d’une séance du 20 mai 2015 sur cette question relative au mode de calcul des dotations, posée par Jean-Luc LÉGER.

Les débats portaient sur les mêmes critères : population, nombre d’associations. Il en était ressorti ce que vient de dire M. SAUTY : *stricto sensu*, la dotation des deux cantons de GUÉRET, au nombre de trois précédemment, fait proportionnellement apparaître un montant inférieur à celui de cantons plus ruraux. Cela étant, le financement du RCGC, le Rugby Club Guéretois Creuse, est de 34 000 €, car les

grosses associations ne sont pas financées sur la dotation cantonale. Heureusement, nous n'avons pas les moyens pour cela ! Mais cela signifie qu'un fléchage soit fait : les grosses associations sont financées directement par le Département et toutes les autres, auxquelles l'on octroie 200 € ou 300 €, sont financées via la dotation cantonale.

Il faut péréquer, toute la difficulté est là. On retrouve cette discussion dans le Puy-de-Dôme où, comme en Creuse, on constate une disparité : les six cantons de CLERMONT-FERRAND sont en guerre avec un canton de la montagne clermontoise, et les explications sont exactement les mêmes.

Nous pouvons nous lancer dans un savant calcul prenant en compte la population et les membres des associations, mais il faudra des arbitrages. Ils ont déjà eu lieu. Pour ma part, je ne sais pas. Madame la Présidente, je m'adresse à vous : que proposez-vous ?...

La parole est à M^{me} GEOFFRE.

M^{me} GEOFFRE. – Le canton de GOUZON n'est un endroit particulièrement sinistré.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – GOUZON est un exemple. Il est composé de trois anciens cantons qui ont basculé en un canton de vingt-cinq communes. Je parle sous le couvert de M. Patrice MORANÇAIS et de M^{me} Marie-Christine BUNLON. Le problème est l'avant et l'après-2015. De trente cantons, nous sommes passés à quinze. Je n'ai pas étudié les dotations dans les cantons avant 2015, mais il est évident que des regroupements se sont produits. En revanche, madame la Présidente, je pense qu'à un moment, il faudra avoir un débat à ce sujet.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je veux bien, mais ce sera un débat sans fin.

La parole est à M. Valéry MARTIN.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Dans le canton d'AUBUSSON, nous avons une association pour quarante habitants, et 250 associations. Il est vrai que la dotation représente 2,10 € par habitant, mais ce n'est pas simple. Il faut faire des choix. Les grosses associations sont, en effet, à GUÉRET et bénéficient même de subventions autres que la dotation départementale. Cette péréquation me convient plutôt.

M. BODEAU. – Je comprends que cela vous convienne ! (*Sourires.*) Mais savez-vous combien GUÉRET compte de petites associations ? Vous parlez d'associations comme le RCGC ou le club de football, Creuse Oxygène. Les grosses associations sont cinq ou six, mais combien de petites associations ne reçoivent rien ?

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Oui, combien d'associations, et que font-elles ?

M. BODEAU. – Il y a de tout, monsieur FOULON, même du patchwork ! C'est aussi bien de la vie culturelle que sportive, c'est du lien social. Tous les ans, nous recevons une quarantaine de demandes.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Dans un canton de 8 000 habitants, qui regroupe trente-cinq communes et s'étend sur 80 kilomètres entre le haut et le bas du canton, pour reprendre la configuration imaginée par ceux qui sont à l'origine de ces merveilleuses fusions de cantons, vous comprenez bien que sans un soutien aux petites associations – à BUSSIÈRE-NOUVELLE, nous en avons une seule – celles-ci ne parviennent pas à équilibrer leur budget. Pourtant, elles se démènent. Nous savons que le rayonnement de ces petites associations dépasse leur seule commune, car leurs membres s'investissent dans d'autres structures, participent à la vie associative de petits bourgs partout sur le territoire, en particulier dans le sud du département, très peu peuplé. Si l'on divisait les dotations par deux en se référant au nombre d'habitants, c'est la moitié du tissu associatif qui mourrait.

Il se peut que des associations implantées sur le territoire autour de GUÉRET rencontrent des difficultés, mais qu'il s'agisse de petites structures ou d'associations plus importantes, elles rebondiront plus facilement car le choix est plus vaste. Mais nous, nous n'avons le choix : dans une commune de 70 habitants, ne pas soutenir l'unique association revient à la laisser mourir. Je ne sais plus exactement, monsieur SAUTY, mais il me semble que le montant maximal de la dotation que nous versons à une association est de l'ordre de quelques centaines d'euros, des peccadilles.

M. SAUTY. – Oui, en moyenne, sur le canton, nous octroyons 200 € par association.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Chacun est libre de faire ce qu'il souhaite avec sa dotation cantonale. Il en a toujours été ainsi, et cela le restera. Mais permettez-moi de vous dire que, parfois, je remarque que des dotations cantonales s'ajoutent à des dotations départementales versées dans le cadre de nos politiques éducative et sportive. Peut-être serait-il intéressant de se demander si une association a besoin d'un financement du Conseil départemental plus d'une subvention de la dotation cantonale. C'est une suggestion, je ne vais pas regarder les comptes des associations et vérifier si elles ont des réserves, mais cela peut être une piste de réflexion.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Justement, madame la Présidente, regardez les comptes des associations et, pour certaines, vous seriez surpris...

M. BODEAU. – Et regardez les excédents cumulés. Si c'est pour donner 200 € à une association qui a 15 000 € cumulés...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous parlons du canton d'AUZANCES, formé des trois communes d'AUZANCES, CROCC et LA COURTINE ; je ne sais pas si dans le canton de FELLETIN, ou un autre d'ailleurs, vous pensez que vos associations reçoivent trop de dotations et qu'il faudrait les redistribuer pour partager avec les cantons de la Ville-Préfecture.

M. BODEAU. – Madame la Présidente, je ne demande pas moins pour les autres, mais plus pour nous ! (*Rires.*) Voilà ce que serait un esprit solidaire !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous pouvons imaginer augmenter les crédits alloués aux dotations, mais nous ne les mettons pas ailleurs. Je vous rappelle qu'en sortie de Covid, d'un commun accord, nous avons augmenté l'enveloppe de 10 %.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Si le calcul se faisait en fonction du nombre d'associations et d'habitants, vous pourriez doubler la dotation du canton de FELLETIN, car chacun sait à quel point, au cœur du plateau, les associations sont nombreuses – et c'est une chance !

Je voulais intervenir sur les modalités d'obtention de ces demandes de subventions cantonales. Peut-être ai-je été distrait un jour, je ne me souvenais pas que nous avons décidé, ici, ensemble, la numérisation des dossiers de demande de subvention. Vous me répondez que l'on n'arrête pas le progrès, que la numérisation est partout. En revanche, je me suis laissé dire que le logiciel avait été quelque peu réticent à accueillir ces demandes de subvention. J'espère qu'aucune association ne sera sanctionnée parce que quelqu'un n'est pas parvenu à mettre tous les documents de la bonne façon sur la plateforme et qu'in fine, nous, binômes départementaux, perdrons la main sur chaque canton pour attribuer les subventions que l'on nous demandera.

Cette année, nous avons essayé les plâtres et j'ai cru comprendre qu'il y avait eu quelques ratés dans le fonctionnement du logiciel. C'est, en tout cas, ce que l'on m'a dit.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous avez raison. C'était aussi une de nos préoccupations. Lorsqu'elle a reçu l'information, chaque association avait le numéro d'une assistance pour le dépôt de ces dossiers. Il s'agit d'une assistance interne, effectuée par les agents du Conseil départemental. En général, ceux qui rencontraient des problèmes ont pris leur téléphone et appelé leur Conseiller départemental préféré. Bien évidemment, l'accompagnement a été fait. Une association m'a dit qu'elle avait rencontré des difficultés. La maison France services d'AUZANCES les a aidés. Globalement, les gens se débrouillent et ils ne sont pas seuls au sein des associations. Nous pourrions vous communiquer le numéro de l'assistance, mais n'hésitez pas à nous appeler ou à appeler les services en cas de besoin. Ce n'est pas très sorcier.

Je vous propose :

- d'entériner la répartition de la dotation cantonale, telle que présentée dans le rapport ;
- de donner délégation à la Commission permanente pour valider l'affectation de l'enveloppe budgétaire dédiée à chaque canton. (Adopté à l'unanimité.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – GUÉRET I et GUÉRET II, pas d'abstentions ni de votes contre ?

La parole est à M. BOURGUIGNON.

M. BOURGUIGNON. – Quand on nous cherche on nous trouve !

En conclusion de toutes ces discussions, je vois à quel point nous sommes, les uns et les autres, attentifs au monde associatif. Je me dis, par conséquent, que plus jamais une décision de baisse de subvention ne devra être prise à la hâte, sans concertation avec le monde associatif, comme cela a parfois été le cas, car on n'en mesure pas les conséquences.

Je voudrais également faire une distinction que personne n'a faite car il n'y a pas, à mes yeux, de petites ou de grandes associations. Toutes sont importantes parce que toutes apportent au territoire. Je fais toutefois une distinction entre celles qui ont des salariés et celles qui n'en ont pas, car une association avec des salariés qui connaît une baisse drastique va devoir organiser un plan de licenciement.

Je suis satisfait, mais je voudrais que nous ne soyons pas, les uns ou les autres, frappés d'amnésie au moment où nous voterons.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je l'ai bien précisé : tel que nous avons construit le budget, ce n'est pas le cas cette année, mais je ne vous mentirai pas, je ne sais pas ce qu'il en sera en 2026 et 2027. Cette année, nous parvenons à équilibrer notre budget, nous ne renonçons pas, pas même à ce qui ne relève pas de nos compétences obligatoires. Nous ne réduisons pas nos financements, ils sont fléchés tels qu'ils l'étaient auparavant, mais sans une bonne nouvelle au cours de l'année, si aucune amélioration de la participation de l'État pour financer pour l'enfance en danger, les MNA, les politiques sociales et les AIS ne ressort de la Conférence des financeurs, je crains que, l'an prochain, si les tendances restent les mêmes, il nous faille opérer des choix et renoncer à un certain nombre d'actions

Cela fera l'objet de débats, mais avec un plus un, on ne fait pas trois. En tout cas, moi, je ne sais pas faire !

Tout le monde a voté en faveur de l'enveloppe et de sa répartition. Je remercie ceux qui se sentent moins privilégiés. C'est vraiment de la solidarité, on peut le dire !

M. BOURGUIGNON. – Nous sommes de gauche, c'est cela la solidarité !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si c'est cela être de gauche, si c'est penser aux plus fragiles et aux moins riches, il est des moments où nous sommes tous de gauche ! (Rires.) Pardon, je plaisante, monsieur BODEAU, mais je reconnais qu'il s'agit d'un sujet sérieux.

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

SUBVENTIONS 2025 - DOTATIONS CANTONALES



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2025-04/1/17 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

- d'entériner la répartition de la dotation cantonale 2025 comme suit :

Cantons	Dotation 2024
AHUN	13 860 €
AUBUSSON	18 040 €
AUZANCES	18 260 €
BONNAT	11 990 €
BOURGANEUF	11 330 €
BOUSSAC	11 770 €
DUN-LE-PALESTEL	12 100 €
EVAUX-LES-BAINS	15 620 €
FELLETIN	14 630 €
GOUZON	19 580 €
GRAND-BOURG	13 530 €
GUERET 1	9 900 €
GUERET 2	9 900 €
SAINT-VAURY	11 550 €
LA SOUTERRAINE	12 100 €
Total	204 160 €

- de donner délégation à la Commission Permanente pour valider l'affectation de l'enveloppe

budgétaire dédiée à chaque canton.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**TAUX DE RÉPARTITION DE LA PART DÉPARTEMENTALE
DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT
ENTRE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET LES CONSEILS
D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**RAPPORT N° CD2025-04/1/18
DOSSIER N° 6841**

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Le 1^{er} mars 2012, la taxe d'aménagement a été instituée au taux de 2,5 %. Elle sert à financer la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Depuis 2017, ce sont les conseils départementaux qui fixent les taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement entre les deux. Il est proposé de les fixer à 84,17 % pour les ENS et 15,83 % pour le CAUE.

En 2024, les recettes encaissées au titre de la taxe d'aménagement ont été d'un montant faible parce que l'État a rencontré des difficultés à collecter la taxe. Cela explique le retard dans le traitement de ce dossier et la chute de l'encaissement pour 2024. En 2025, tout devrait rentrer dans l'ordre. Il vous est donc proposé d'affecter 170 000 € au fonctionnement du CAUE.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous étions réunis il y a quelques jours en conseil d'administration du CAUE, où les résultats 2024 ont été présentés. Le budget prévisionnel pour 2025, qui sera présenté en assemblée générale, propose l'inscription d'un montant de 170 000 €, équivalente à celle que nous versons depuis 2021. Elle avait été de 140 000 € auparavant. Avec 170 000 €, en 2025, le budget du CAUE reste équilibré.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – Comme cette taxe est dédiée à deux thématiques, le CAUE mais également les ENS, je tiens à préciser que nous sommes en phase d'élaboration d'un Schéma des espaces naturels sensibles. Le premier comité de pilotage se tiendra en mai 2025, donc très prochainement. Les choses se mettent en ordre de marche pour identifier un certain nombre d'espaces sur lesquels des mesures de protection pourraient être envisagées. Je pense notamment à des zones humides, qui sont au cœur de l'actualité du sujet de la politique de l'eau.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de fixer les taux de répartition de la taxe d'aménagement, comme suit :

- 84,17 % pour la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
 - 15,83 % pour les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).
- (Adoptés à l'unanimité des votants – M^{me} Catherine DEFEMME, M^{me} Valérie SIMONET, M. MARSALÉIX et M^{me} Renée NICOUX ne prennent pas part au vote.)*

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

TAUX DE RÉPARTITION DE LA PART DÉPARTEMENTALE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ENTRE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) ET LES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2025-04/1/18 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

De fixer les taux de répartition de la taxe d'aménagement basés sur les encaissements de l'exercice N-1, comme suit :

- 84,17 % pour la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
- 15,83 % pour les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Ainsi, pour 2025, la dotation affectée au fonctionnement du CAUE sera de **170 000 €**. Ce montant est donc strictement identique à celui affecté depuis 2021 au fonctionnement du CAUE.

Adopté : 26 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Ne prennent pas part au vote :
Mme Valérie SIMONET, Mme Catherine DEFEMME, M. Guy MARSALEIX, Mme Renée NICOUX, (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), Elus Membres CAUE

FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS DÉPENSES DE PERSONNEL

RAPPORT N° CD2025-04/1/19
DOSSIER N° 6817

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Comme les années précédentes, un montant est déterminé par conseiller départemental ; il est de 3 625 €. La répartition se fait entre les dix-huit élus de la majorité et les douze élus de l'opposition, soit un total de 108 750 €, 65 250 € étant dévolus au groupe de la majorité, 43 500 € au groupe de la Gauche.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Nous nous abstenons sur ce rapport, toujours pour les mêmes raisons : les conditions financières sont bien réduites pour le fonctionnement de notre groupe alors que le groupe majoritaire – nous le savons bien, nous avons aussi été dans la majorité – dispose de tous les moyens de la collectivité, notamment d'un cabinet très fourni pour faire fonctionner et le groupe et le reste.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Qu'entendez-vous par « cabinet très fourni » ?

M. LÉGER. – Je ne sais pas. Le secrétaire de notre groupe me disait hier qu'il avait rencontré une personne qu'il n'avait pas vue auparavant au cabinet.

Nous vous avons demandé de nous présenter vos collaborateurs de cabinet parce que, parfois, nous croisons de nouveaux personnels sans savoir qui elles sont. Je vous propose de nous présenter, un jour, vos collaborateurs et leurs fonctions parce que je vous avoue que je ne sais plus trop, je croise de nouveaux visages et je ne sais pas qui est qui et qui fait quoi.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je l'entends. Il faut savoir que des règles strictes, contrôlées et contrôlables, s'appliquent sur le nombre de postes ouverts dans un cabinet en fonction de la strate de la collectivité. Je vous rappelle également que, chaque année, un organigramme est partagé et précisé dans le rapport d'activité.

Si votre collaborateur de groupe s'étonne de voir des personnes différentes à mon cabinet, tout d'abord, je suis contente de savoir qu'il vient à mon cabinet. Normalement, ce n'est pas un lieu qui est visité dans les collectivités, mais nous l'accueillons toujours avec plaisir ; il est fort sympathique et dévoué, au-delà de votre groupe, à la vie du Conseil départemental, je le sais, j'en suis assurée et l'en remercie, si vous me le permettez, monsieur le président. Toutefois, pensez-vous qu'il soit nécessaire que l'opposition exerce un droit de contrôle ou donne son avis sur les personnes qui occuperaient les postes du cabinet ?

M. LÉGER. – Si un jour, vous nous les présentez, nous saurons qui est qui et qui fait quoi. Ne détournez pas mes propos.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je suis surprise de votre remarque qui s'apparente à de la suspicion. Je le prends mal, je n'aurais pas dû alors que, ce matin, vous m'avez souhaité l'anniversaire de mes dix ans au sein de cette Assemblée avec tant d'entrain et de cœur.

Comme le disait Thierry GAILLARD, dans les collectivités, personne n'est attaché *ad vitam aeternam*. C'est aussi le cas dans les cabinets où il y a des mouvements et, vous avez raison, un certain nombre de personnes. Mais bon, celles qui travaillent à mon cabinet sont celles que je recrute et avec lesquelles j'ai envie de travailler !

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. –

Et elles travaillent !

M. LÉGER. – Mais combien sont-elles ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – J'avoue ne plus savoir ; tout à coup, j'ai un trou de mémoire. Sous couvert de M^{me} la Directrice de cabinet, je pense qu'il n'y a pas plus d'emplois que nous l'autorise la collectivité. Mais vous pouvez le faire vérifier. Adressez-moi un courrier.

M. LÉGER. – Est-ce une réponse ? Je demandais un chiffre. Je ne me souviens pas précisément de la question que j'ai posée, mais j'ai une réponse qui ne correspond pas à ma question. Je demandais un chiffre : trois, cinq ou douze...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous ne savez pas lire les rapports d'activité ? Vous ne vérifiez pas non plus les organigrammes ?... Enfin, renseignez-vous !

M. LÉGER. – Je ne pensais pas que cela poserait un tel problème.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Eh bien, oui, monsieur LÉGER, car je trouve que c'est de l'ingérence. Cela ne vous regarde pas. Je vous garantis qu'il n'y a pas plus d'emplois ou de personnes que cela n'est autorisé. Si vous le contestez, contestez-le.

M. LÉGER. – Je pensais qu'en toute transparence, vous pouviez nous dire combien de personnes travaillaient pour vous. Tout simplement. Je n'allais pas chercher malice.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Pour ne pas commettre d'erreur, madame la Directrice, pouvez-vous me faire une photocopie de l'organigramme du cabinet de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse. Nous la transmettrons à M. LÉGER. Ainsi, il vérifiera précisément. Je pourrais ne pas être tout à fait honnête et objective, autant vous donner l'organigramme, vous serez assuré qu'il n'y a pas de parti pris. Vous savez compter. Vous savez, un organigramme, c'est un tableau avec de petites cases, des postes, etc.

Je ne prends pas ce sujet à la légère au regard du contexte politique et avec les détournements que l'on connaît de personnes qui critiquent des institutions après avoir pioché aisément et habilement pendant des années dans des moyens que cette organisation met à disposition pour financer des collaborateurs. C'est un sujet des plus sérieux, vous avez raison, monsieur LÉGER. C'est la raison pour laquelle je préfère plutôt que de vous donner un chiffre vous apporter la preuve, noir sur blanc, de ce qui est autorisé en termes de postes au cabinet d'une collectivité de plus de 100 000 habitants.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous invite à fixer le montant des dépenses de personnel – et uniquement de personnels car d'autres dépenses sont mobilisables par les groupes d'élus, que ce soient les bureaux, les équipements, le matériel informatique, accès à la reprographie et autres – pour le groupe d'Union de la Droite, du Centre et des Indépendants, à 65 250 €, et pour le groupe de la Gauche à 43 500 € (Adopté à la majorité – abstention du groupe de la Gauche.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – l'ordre du jour appelle l'examen des rapports de la troisième commission – Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports.

Publié sur www.creuse.fr le 11/07/2025

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250711-CD2025_0089A-DE

CD - SOLIDARITÉS, FAMILLES, VIE COLLÉGIENNE ET ÉTUDIANTE, SPORTS

**ORGANISMES CONSTRUCTEURS
ENVELOPPE DE GARANTIE DÉPARTEMENTALE
ANNÉE 2025**

**RAPPORT N° CD2025-04/3/23
DOSSIER N° 6822**

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Le présent rapport vous propose d'inscrire une enveloppe prévisionnelle de garantie d'emprunts de 9 188 500 € au budget 2025, dans le cadre des prêts accordés aux bailleurs sociaux pour des opérations d'acquisition, réhabilitation et construction de logements sociaux locatifs situés sur le territoire départemental.

Pour l'année 2025, l'OPH Creusalis et La SCP d'HLM La Maison Familiale Creusoise sollicitent une enveloppe de garantie prévisionnelle de 6 688 500 € représentant 50 % des prêts destinés au financement des projets prévus lors de l'année 2025.

L'OPH Creusalis sollicite l'inscription d'une garantie de prêts composants à hauteur de 100 % pour un montant de 2,5 M€, à titre dérogatoire et exceptionnel. L'affectation de la garantie départementale s'établit selon le besoin du bailleur social en cours d'année et est présentée en Commission permanente

Le rapport vous présente un tableau récapitulatif des différentes opérations, avec pour Creusalis, un montant total de 8 738 500 € pour des opérations de réhabilitation et de construction et les prêts de composants à hauteur de 2,5 M€, et pour la Maison Familiale Creusoise à GUÉRET, un montant de 450 000 €. Une garantie d'emprunt est sollicitée à hauteur de 50 %, les autres 50 % étant sollicités auprès des communes ou des EPCI.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous invite à me donner un accord de principe sur ces garanties prévisionnelles sollicitées au titre du programme 2025, et de m'autoriser à signer les conventions annexées au rapport. *(Adopté à l'unanimité des votants – les Conseillers membres de Creusalis et de la Maison Familiale Creusoise ne prennent pas part au vote.)*

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

ORGANISMES CONSTRUCTEURS - ENVELOPPE DE GARANTIE DEPARTEMENTALE ANNÉE 2025



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU les articles L 3 231.4 et L 3 234.4.1 du Code Général des Collectivités territoriales ;
VU les demandes de garantie départementale formulées par l'OPH CREUSALIS et la SCP d'HLM la Maison Familiale Creusoise ;
Le Conseil Départemental de la Creuse, réuni en séance publique le 04/04/2025 à l'Hôtel du Département à GUERET, le quorum étant atteint,
VU le rapport CD2025-04/3/23 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

- De donner un accord de principe pour les demandes de garanties inscrites dans le tableau ci-après, à hauteur de 50% ou de 100 % du financement (sous réserve de garantie exceptionnelle et dérogatoire) destiné à la construction et réhabilitation de logements locatifs sur l'ensemble du Département de la Creuse au titre de l'année 2025 :

- l'OPH Creusalis et La SCP d'HLM La Maison Familiale Creusoise sollicitant une enveloppe de garantie prévisionnelle de 6 688 500 € représentant 50 % des prêts destinés au financement des projets prévus lors de l'année sus-mentionnée dont détail dans le tableau ci-après.

- l'OPH Creusalis sollicitant l'inscription d'une garantie de prêts composants à hauteur de 100% pour un montant de 2 500 000 €, à titre dérogatoire et exceptionnel.

ANNEE 2025		
ORGANISME	Localisation des opérations	Montant de la garantie sollicitée par opération
OPH CREUSALIS	Restructuration Alfred de Musset GUERET	600 000 €
	Construction Ilôt Carnot GUERET	1 650 000 €
	Construction de 6 logements Près de l'Abattoir EVAUX LES BAINS	375 000 €
	Construction de 5 logements CHAMBON SUR VOUEIZE	355 000 €
	Construction de 6 logements AZERABLES	392 500 €
	Construction de 16 logements LA SOUTERRAINE	630 000 €
	Construction de la Gendarmerie GOUZON	1 800 000 €
	Acquisition/amélioration de 4 logements NOTH	221 000 €
	Acquisition/amélioration de 4 logements VALLIERE	215 000 €
	Prêts composants	2 500 000 €
SOUS-TOTAL		8 738 500 €
SCP LA MAISON FAMILIALE CREUSOISE	GUERET	450 000 €
SOUS-TOTAL		450 000 €
Montant total de l'enveloppe de garantie d'emprunts - Année 2025		9 188 500 €

Pour l'OPH CREUSALIS :

Ne prennent pas part au vote :

M. Patrice MORANCAIS, M. Valéry MARTIN, M. Guy MARSALEIX, Mme Marie-Thérèse VIALLE, Mme Delphine CHARTRAIN, M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Marinette JOUANNETAUD), Élus Membres OPH Creusalis

Adopté : 24 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Pour la SCP LA MAISON FAMILIALE CREUSOISE :

Ne prennent pas part au vote :

M. Patrice MORANCAIS, M. Eric BODEAU, Elus Membres SCP La Maison Familiale Creusoise

Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les deux conventions jointes à la présente délibération ;

- De donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Départemental pour l'affectation de ces garanties, au fur et à mesure de la réalisation des projets.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC
POUR LA DIFFUSION DES PACKS DOMOTIQUES À DOMICILE
EN FAVEUR DU PUBLIC EN PERTE D'AUTONOMIE
SUR LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE**

**RAPPORT N° CD2025-04/3/24
DOSSIER N° 6846**

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – Le 7 mars dernier, l'Assemblée départementale de la Creuse a décidé de poursuivre la gestion de ce service *via* une délégation de service public. Ce sera donc la troisième DSP mise en place à compter de janvier 2026.

La deuxième DSP, le 16 mars 2015, a modifié celle de 2010 de manière à définir une responsabilité totale et entière du délégataire concernant la politique de développement et de promotion du dispositif. Elle prévoyait également un droit de contrôle renforcé de l'autorité délégante sur la qualité du service rendu. Un rapport d'activité nous est présenté chaque année que nous devons valider. Ont été mises en place des obligations fortes concernant l'affichage pour le délégataire du rôle de notre collectivité lors de l'exploitation.

Quelles sont les évolutions proposées dans cette nouvelle DSP ?

Il est proposé de faire évoluer l'offre de service et la composition du pack domotique, tout maintenant l'ordre de grandeur du coût mensuel de l'abonnement ; de 38 € actuellement, il passera à environ 40 € pour le pack complet, et de 25 € sur l'offre de base.

Ce pack sera modulable et s'adaptera aux troubles du bénéficiaire, notamment aux troubles cognitifs. L'offre initiale pourra être enrichie de nouveaux services, comme un support numérique, tablette ou smartphone.

De nouveaux services seront proposés : communication avec la famille, agenda, météo, télémédecine, géolocalisation pour des bénéficiaires atteints de maladie neurodégénératives.

Le candidat devra également développer, de manière optionnelle, le dispositif sapeur-pompier référent.

Concernant la plateforme d'écoute, les services demandés seront :

- sept et une réponse téléphonique en lieu et place des intervenants de proximité, comme les associations d'aide à domicile qui ne sont pas présentes les week-ends et jours fériés, afin de répondre aux besoins : retour d'hospitalisation, portage de repas, etc.
- la réception des signalements de travailleurs sociaux isolés,
- l'interconnexion des différents acteurs entre eux, au service du maintien à domicile,
- la centralisation de la réponse en cas de demande d'information de premier niveau ou de pré-orientation du public en perte d'autonomie
- un service sept jours sur vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Concernant l'aspect financier :

- durée de DSP de dix ans, comme précédemment ;
- absence de compensation financière annuelle de la collectivité ; le délégataire supporte l'ensemble des risques inhérents à la gestion de ce service et se rémunère sur l'exploitation du service, estimée à 1 793 450 € HT par année ;
- tarifs plafonnés par l'autorité délégante
- définition d'un coût cible de l'abonnement mensuel au pack domotique de 40 € environ, sans oublier toutes les démarches utiles pour bénéficier de crédits publics éventuels pour ce projet et l'intervention de l'APA.
- Proposition de nouvelles options.

La commission consultative des services publics locaux s'est prononcée favorablement le 21

mars 2025 sur le lancement d'une nouvelle procédure de concession de service sous la forme d'une Délégation de Service Public pour la généralisation des packs domotiques à domicile en faveur des personnes en perte d'autonomie.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Le cadre est très précisé, avant que nous puissions lancer la démarche.

Si personne ne souhaite s'exprimer, permettez-moi de remercier les services pour cet excellent travail réalisé sous l'égide de M^{me} VIALLE, du DGA et de la Directrice du pôle des personnes en perte d'autonomie.

Il vous est proposé d'approuver le cadre qui permettra de lancer la procédure de consultation telle que présentée, ce qui nous permettra ensuite de mettre en place une négociation, si besoin, et/ou de relancer une procédure en cas d'infructuosité. *(Adopté à l'unanimité.)*

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA DIFFUSION DES PACKS DOMOTIQUES A DOMICILE EN FAVEUR DU PUBLIC EN PERTE D'AUTONOMIE SUR LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU la délibération n°CD2025-03/3/11 du 07 mars 2025 portant sur le choix du mode de gestion de la diffusion des packs domotiques auprès des publics en perte d'autonomie de la Creuse ;
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-1 et suivants ;
VU le Code de la Commande publique et notamment les articles R 3121-5 et suivants ;
VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 21 mars 2025 ;
VU l'information communiquée le 17 mars 2025 au comité social territorial ;
VU le rapport CD2025-04/3/24 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

- D'approuver, au regard du rapport annexé, la proposition d'offre de service et les modalités d'organisation de la délégation de service public pour la diffusion des packs domotiques à domicile en faveur du public en perte d'autonomie dans le département de la Creuse,
- D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à accomplir toutes les formalités et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de concession de service public et notamment :
 - à engager la procédure de consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation de service public pour la diffusion des packs domotiques à domicile en faveur du public en perte d'autonomie sur le département de la Creuse ;
 - à entreprendre avec un ou des candidats ayant remis une offre la négociation des conditions de gestion du service pour présenter à l'assemblée celles des offres remplissant le mieux les conditions de la présente consultation ;
 - à solliciter l'ensemble des subventions nécessaires pouvant être attribuées à ce projet et à négocier ces aides avec les partenaires éventuels ;
 - à relancer la procédure en cas d'infructuosité ou à conclure, en application de l'article R 3121-6 du code de la commande publique, un contrat de concession sans publicité ni mise en concurrence avec une entreprise déterminée dans le cas où, après mise en concurrence, aucune candidature, aucune offre ou lorsque seules des candidatures irrecevables ou des offres inappropriées n'ont été reçues.

Publié sur www.creuse.fr le 11/07/2025

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250711-CD2025_0089A-DE

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Pour l'ensemble des propositions.

TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

RAPPORT N° CD2025-04/3/25 DOSSIER N° 6829

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Il appartient au Conseil départemental de fixer les tarifs de restauration et d'hébergement scolaire dans ses établissements.

Pour amortir les augmentations des denrées alimentaires dans les collèges, nous travaillons sur la lutte contre le gaspillage alimentaire ainsi que sur l'achat de produits locaux. Certains collèges ont déjà atteint le taux de plus de 50 %, conforme à la loi Egalim.

Il vous est proposé de maintenir les tarifs de restauration voté en septembre 2025, sans augmentation, sachant que le prix du repas s'établit à 3,40 € pour un forfait semaine de cinq jours, et 3,81 € pour un forfait semaine de quatre jours.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ce prix s'entend sans déduction des aides, que ce soient celles de l'État ou du Conseil départemental.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Exactement.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose d'approuver ce dispositif tarifaire 2025/2026 qui s'appliquera à partir de la rentrée 2025 et de donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier dans le cadre du contrôle financier de la collectivité sur les budgets, décisions modificatives et comptes financiers des EPLE. (*Adopté à l'unanimité.*)

Délibération n°CD2025-04/3/25
Dossier n° 6829

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2025-04/3/25 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

- d'adopter le dispositif tarifaire détaillé ci-après pour l'hébergement et la restauration scolaire dans les collèges publics creusois au titre de l'année scolaire 2025-2026 qui s'appliquera à partir de la rentrée 2025 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi de ce dossier dans le cadre du contrôle financier de la collectivité sur les budgets, décisions modificatives et comptes financiers des EPLE.

DISPOSITIF TARIFAIRE DEPARTEMENTAL DES SERVICES DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT DES EPLE
Année scolaire 2025/2026
Pas d'augmentation de tarifs

TARIFS			
COLLEGIENS	Elève demi-pensionnaire	Forfait annuel 2025-2026 5 jours 591.60 €	Calcul établi sur la base de 3.40 € x 174 jours de fonctionnement
		Forfait annuel 2025-2026 4 jours 525.78 €	Calcul établi sur la base de 3.81 € x 138 jours de fonctionnement
	Elève externe	Ticket repas 4.40 €	
	Elève interne 4 nuits par semaine	Forfait annuel 2025-2026 1 423.32 €	Calcul établi sur la base de 8.18 € x 174 jours de fonctionnement

Elève interne 3 nuits par semaine	Forfait annuel 2025-2026 1 089.24 €	Calcul établi sur la base de 6.26 € x 174 jours de fonctionnement
Elève interne 2 nuits par semaine	Forfait annuel 2025-2026 925.68 €	Calcul établi sur la base de 5.32 € x 174 jours de fonctionnement
Hébergement exceptionnel à la nuitée	Nuitée 8.50 €	Applicable aux élèves demi-pensionnaires ou externes de l'établissement, pour permettre une réactivité face à des situations d'urgences ou des besoins ponctuels. L'opportunité de sa mise en œuvre est laissée à l'appréciation du Chef d'établissement.

COMMENSAUX	Catégorie I : IM ≤ 405 et personnels non rémunérés sur indice	Repas 3.40 €	
	Catégorie II : 406 ≤ IM ≤ 505	Repas 4.40 €	
	Catégorie III : 506 ≤ IM	Repas 5.80 €	
AUTRES TARIFS	Hôte de passage occasionnel	Repas 8.20 €	Tarif applicable aux adultes non membres de la communauté éducative de l'établissement, usagers du service sur autorisation du Chef d'établissement
	Elèves occasionnels scolarisés dans un autre établissement du 1 ^{er} ou du 2 nd degré	Repas 4.40 €	Ne concerne pas les écoliers accueillis dans le cadre de conventions annuelles entre le collège, la Mairie/structure compétente et la collectivité
	Stagiaires des organismes de formation externes (ex : GRETA)	Repas 4.40 €	
	Elèves des écoles maternelles et élémentaires	Repas 3.16€	
	Petit déjeuner	1.30 €	Tarif applicable dans les collèges avec internat, et pour tout type d'utilisateur.

Tout autre tarif non prévu, peut être décidé, après accord du Conseil départemental, par délibération du Conseil d'administration de l'établissement à condition que le montant voté soit supérieur ou égal à celui fixé pour l'accueil des élèves des écoles du 1^{er} degré.

TAUX DE PARTICIPATION DES USAGERS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

Forfait annuel collégien demi-pensionnaire	13%	
Forfait annuel collégien interne	30%	
Autres usagers	20%	

TAUX DE REVERSEMENT AU DEPARTEMENT AU TITRE DE LA PARTICIPATION AU FONDS DEPARTEMENTAL DE RESTAURATION SCOLAIRE (FDRS)

Forfait annuel collégien demi-pensionnaire	22,5%	Pourcentage applicable sur les frais scolaires constatés, au titre d'une participation des usagers aux charges de personnels ATTEE affectés aux services de restauration et d'hébergement des collèges
Forfait annuel collégien interne	22,5%	

Publié sur www.creuse.fr le 11/07/2025

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250711-CD2025_0089A-DE

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE FEMMES 2025 EN CREUSE

RAPPORT N° CD2025-04/3/26 DOSSIER N° 6798

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – Ce rapport précise les modalités d'interventions du Conseil départemental dans le cadre de la réception de l'arrivée d'une étape du Tour de France Femmes avec Swift à GUÉRET, le mercredi 30 juillet 2025.

C'est un événement exceptionnel, retransmis par 190 pays. Ce sont 82 millions d'heures vues sur les directs internationaux, 18,3 millions de téléspectateurs ; 3,5 millions de téléspectateurs sur France TV, 2,57 millions de membres sur l'ensemble des réseaux sociaux.

Il s'agit d'une étape importante. Parmi les temps forts, récemment, le 28 mars, certains d'entre vous ont peut-être participé à la « Dictée du Tour » qui s'est tenue dans certains collèges et écoles du territoire, mais tout le planning est repris dans le rapport : 17 avril, célébration des J-100 avant le Grand départ ; 24 mai, la Fête du Tour, avec des randonnées à vélo organisées sur le tracé de l'étape ; 7 juillet, célébration des J-23 ; 30 juillet, animations musicales, festives et sportives, retransmission de l'étape en direct, au sein de la ville préfecture.

En ce qui concerne les modalités d'intervention, la contribution financière du Département et de la commune de GUÉRET s'élève à 48 000 €, soit 96 000 € demandés par la société organisatrice Amaury Sport Organisation.

Par ailleurs, il est prévu une somme de 20 000 € pour le Conseil départemental et de 53 150 € pour la commune de Guéret, mais il s'agit d'un maximum, pour toutes les dépenses annexes – barrières de sécurité, fluides, secours, signalétiques, sanitaires mobiles, etc.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, nous appliquons ce que nous avons fait l'an dernier pour le départ à ÉVAUX-LES-BAINS, avec un autre partenaire. Voilà ce qui résulte des discussions avec la ville préfecture qui accueille cette année une étape du Tour de France féminin.

Je vous propose donc :

- de verser les participations financières ci-dessus présentées :
 - 48 000 € à la société Amaury Sport Organisation
 - 20 000 € à l'association Creuse Oxygène
- de m'autoriser à signer le contrat Tour de France Femmes avec Swift 2025 avec la Commune de GUÉRET et la société Amaury Sport Organisation, ainsi que la convention de partenariat avec l'association Creuse Oxygène et la Ville de GUÉRET dans le cadre de l'organisation de l'arrivée d'étape du Tour de France Femmes avec Swift du 30 juillet 2025 à GUÉRET. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE FEMMES 2025 EN CREUSE



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2025-04/3/26 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

Dans le cadre de l'organisation de l'arrivée d'étape du *Tour de France Femmes avec Swift*, le mercredi 30 juillet 2025 à Guéret :

- de verser les participations financières suivantes :

=> **48 000 € T.T.C** à la société Amaury Sport Organisation ;

=> **20 000 € T.T.C** maximum à l'association Creuse Oxygène ;

- de m'autoriser à signer le contrat *Tour de France Femmes avec Swift 2025* avec la Ville de Guéret et la société Amaury Sport Organisation et la convention de partenariat avec l'association Creuse Oxygène et la Ville de Guéret dans le cadre de l'organisation de l'arrivée d'étape du *Tour de France Femmes avec Swift* du 30 juillet 2025 à Guéret.

Les conventions sont jointes à la présente délibération.

- de donner délégation à la Commission Permanente en cas de besoin pour la suite de ce dossier.

Dit que le sommes seront imputées au budget départemental chapitre 011 article 611 référence fonctionnelle 326 (pour la société Amaury Sport Organisation) et chapitre 65 article 65748 (pour l'association Creuse Oxygène).

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES (PDESI) RELATIF AUX SPORTS DE NATURE

RAPPORT N° CD2025-04/3/27 DOSSIER N° 6799

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – En 2018, le Conseil départemental a créé la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI), instance consultative composée de trente-huit membres, et qui a pour objectifs de favoriser le développement maîtrisé des sports de nature et de concourir à l'élaboration d'un Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI).

Dans ce rapport, il vous est proposé d'inscrire deux nouveaux sites au PDESI : le site d'escalade du Moulin de Piot, à CHÉNIERS, et le site de pêche de l'étang du Moulin, au DONZEIL.

Il vous est également présenté *le Guide creusois pour des manifestations sports nature écoresponsables*. Élaboré avec divers comités et des membres de la CDESI, ce document, disponible uniquement en version numérique gratuite, permet d'apporter aux événements « sports nature » tout ce qui concerne l'écoresponsabilité sur le territoire lors de grandes manifestations. Le détail des mesures figure dans l'annexe du rapport, à laquelle je vous renvoie.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose donc :

- d'approuver la demande de la CDESI en inscrivant au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) le site d'escalade du Moulin de Piot (commune de CHÉNIERS) et le site de pêche de l'étang du Moulin (commune du DONZEIL) ;
- de mettre en œuvre pour ce site, les trois axes d'interventions du PDESI de la Creuse tels que délibérés en Conseil départemental du 22 septembre 2022 ;
- de m'autoriser à signer les conventions ad hoc ;
- de prendre acte de la mise en place du *Guide creusois pour des manifestations sports nature écoresponsables* et de contribuer à sa communication. (*Adopté à l'unanimité.*)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – L'ordre du jour appelle les rapports de la quatrième commission – Solidarités territoriales et Développement durable.

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES (PDESI) RELATIF AUX SPORTS DE NATURE



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU la délibération N° CD2018-12/3/17 du Conseil Départemental du 14 décembre 2018 ;
VU la délibération N° CD2019- 09/3/14 du Conseil Départemental du 27 septembre 2019 ;
VU la délibération N° CP2021-02/5/21 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 26 février 2021 ;
VU la délibération N° CP2022-02/4/25 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 25 février 2022 ;
VU la délibération N° CD2022-09/3/14 du Conseil Départemental du 30 septembre 2022 ;
VU la délibération N° CD2024-04/3/37 du Conseil Départemental du 11 avril 2024 ;
VU le rapport CD2025-04/3/27 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

- d'approuver la proposition de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) en inscrivant au plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) le site d'escalade du Moulin de Piot (commune de Chéniers) et le site de pêche de l'étang du Moulin (commune du Donzeil), *les descriptifs des sites sont joints en annexe à la présente délibération ;*
- de mettre en œuvre pour ce site les 3 axes d'interventions du PDESI de la Creuse tels que délibérés en Conseil départemental du 22 septembre 2022 ;
Pour rappel : inscrire les Espaces Sites et Itinéraires (ESI) juridiquement conformes, aménager les ESI, promouvoir les ESI.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions avec les collectivités concernées par la pose et l'entretien des panneaux d'informations des sites inscrits au PDESI, reprenant le modèle type figurant en annexe à la présente délibération ;
- de prendre acte de la mise en place du « guide creusois pour des manifestations sports nature écoresponsables » et de contribuer à sa communication.

Publié sur www.creuse.fr le 11/07/2025

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250711-CD2025_0089A-DE

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Pour l'ensemble des propositions.

CD - SOLIDARITÉS TERRITORIALES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

MODALITÉS DE SORTIE DU GIP TERANA

RAPPORT N° CD2025-04/4/28 DOSSIER N° 6845

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – M. LABAR ne pouvait être présent cet après-midi et a confié la présentation du rapport à M. GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – L'article 6 de la convention constitutive du GIP permet le retrait d'un de ses membres sous certaines conditions à la fois financières et opérationnelles, prévues dans la convention.

Le Conseil départemental a acté, en délibération, le 7 mars 2025, sa volonté de retrait, dont la demande a été notifiée au président du GIP le 21 mars dernier, car il fallait que cela soit fait avant le début du mois d'avril.

Le Département de la Creuse et le GIP entendent préserver la continuité du service public et garantir la sécurité juridique et financière des parties pour organiser la mise en œuvre de ce retrait.

Je ne vais vous lire la totalité des articles du protocole d'accord encadrant le retrait, à moins que vous ne le souhaitiez, mais vous avez pu voir qu'il se compose d'un certain nombre d'articles ayant trait aux dispositions relatives aux personnels et ce que cela implique ; à l'engagement de non-démarchages des clients ; aux opérations de transfert d'activité qui courront durant l'année 2025 ; à la restitution et la récupération des données client ; à la convention de sortie ; aux modalités de partage de l'actif et du passif – concernant notamment la contribution du Département de la Creuse au déficit réel constaté en 2025 par le GIP TERANA, la gestion et le suivi des encours de facturation, les immobilisations financées par le GIP TERANA et reprise par le Département de la Creuse, la reprise du stock de réactifs, le solde de créance ; aux investissements réalisés avant la sortie du Département ; et diverses autres modalités dont vous avez dû prendre connaissance en lisant ce protocole.

Un prochain conseil d'administration du GIP TERANA se tiendra courant avril et un autre devrait intervenir en mai ou juin pour entériner ces modalités. Plutôt que de vous en faire une lecture fastidieuse, je reste à votre disposition pour répondre aux questions que vous soulèveriez sur ces modalités de sortie du GIP, que nous avons actée lors de la dernière assemblée plénière.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous avez reçu il y a quelques jours ce protocole d'accord qui encadre et rappelle les engagements du Conseil départemental mais surtout ceux du GIP au regard de la convention que nous avons signée et qui prévoyait cette modalité de sortie d'un de ses membres.

L'objectif est de communiquer ce protocole aux membres du GIP lors de l'AG du 9 avril prochain, afin de ne prendre aucun retard puisque, au regard de l'impact qu'aura cette sortie, ne serait-ce que sur les ressources humaines, la négociation pour sortir du GIP nous occupera sans doute jusqu'à la fin de l'année 2025. En tout cas, nous aurons à nous prononcer sur les conditions de sortie en séance plénière.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Je précise, car le sujet avait été abordé lors du DOB, que la majeure partie des agents du laboratoire sont restés des agents du Conseil départemental mis à disposition du GIP. C'est donc le Conseil départemental qui les rémunère, le GIP TERANA le remboursant. Lors de la réunion consacrée au DOB, nous avons expliqué que n'avions pas encore reçu le remboursement de TERANA, concernant cette somme qui avoisinait le million d'euros pour 2024. À ce jour, tout a été réglé.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – M. LABAR n'est pas présent mais je voulais dire que si, sur France 3, j'avais parlé de déficit caché, il a, pour sa part, évoqué un « déficit pas vu ». J'aurais bien aimé connaître la différence entre un déficit caché et un déficit pas vu, mais peu importe, les mots en cette affaire n'ont pas grande importance.

Qui eût cru il y a deux ans que l'on en arrive à vouloir sauver les meubles, si je puis dire – en tout cas, à vouloir sauver le laboratoire sans trop savoir encore aujourd'hui, malgré ce protocole d'accord, les activités que nous pourrions conserver. J'ai bien noté dans la convention que nous essaierions de conserver, au maximum, tout ce qui est PCR. Toutefois, en lisant entre les lignes, l'activité que nous conserverons au laboratoire d'AJAIN ne semble en rien assurée. Vous me direz si je me trompe.

Ce protocole, il fallait l'écrire. Il reste vague sur les activités que nous pourrions garder, sur le ticket de sortie et sur les conditions financières du retrait... à moins qu'il n'y en ait pas et que nous décidions de partir en en restant là pour solde de tout compte.

Mais à propos de solde de tout compte, avez-vous envie ou avez-vous déjà travaillé sur ce fameux déficit, pas vu ou caché, et demandé des comptes, au sens propre comme au sens figuré, soit au GIP TERANA, soit au cabinet d'expertise, pour savoir comment nous en sommes arrivés à une telle situation ? Nous en avons déjà parlé, mais comment se fait-il que l'on n'ait rien vu alors que – Bertrand LABAR le disait lui-même lors de la dernière réunion – les comptes du GIP ne sont pas non plus les comptes de la nation. Franchement, une analyse financière devait être relativement facile.

Je me demande donc comment négocier en position de force pour préserver ce que nous espérons conserver face à ce GIP qui nous a tant déçus.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Prenons les choses dans l'ordre. Il vous est aujourd'hui demandé de vous prononcer sur le cadre des discussions que nous allons engager avec le GIP pour en sortir. Ce protocole d'accord garantit les modalités qui encadreront nos relations au cours des prochaines semaines et des prochains mois pour organiser le retrait. Il engage également les deux parties à ne pas entrer en concurrence frontale ou déloyale dans les années à venir. Il vous est demandé de vous prononcer sur ce point et de voir s'il convient d'ajouter des éléments supplémentaires.

Les conditions précises de sortie ne seront discutées et négociées qu'une fois ce protocole validé par les deux parties – donc, aujourd'hui, en assemblée plénière pour ce qui est du Conseil départemental, si c'est le souhait de tous, et demain, lors de l'AG du GIP TERANA. Le travail qui nous attend sera encore long mais, finalement, nous ne sommes entrés dans le GIP que depuis un an et demi et la situation devrait donc être assez simple à régler en termes d'investissement et de marché. Tout du moins, nous l'espérons.

Pour la suite, nous avons une idée de ce qui est nécessaire puisque, un an et demi s'étant écoulé, nous savons ce que le laboratoire est et sera capable de réaliser en termes d'analyses, compte tenu des agents formés, des outils et des automates. C'est en fonction de cela qu'avant la fin de l'année, mais plus certainement l'année prochaine, nous prendrons nos décisions et opérerons les choix nécessaires. Donc, nous nous en tenons au principe de réalité et, donc, au coût des analyses : nous ne continuerons peut-être pas à réaliser toutes les analyses au laboratoire parce qu'il faut que le prix reste attractif pour les clients et, si cela se révélait plus pertinent ou intéressant, peut-être engagerions-nous des partenariats avec d'autres laboratoires sur certaines analyses.

C'est un grand travail. Ce n'est pas moi, ni M. LABAR, ni Thierry GAILLARD, ni même le DGS qui le feront, ce seront les équipes – celles du GIP TERANA hier, redevenues celles du Conseil départemental – qui sauront, mieux que personne, nous guider et nous engager sur la bonne voie.

Les conditions financières, sur lesquelles je suis incapable de dire plus aujourd'hui, seront mesurées à l'aune des impacts de ce retrait tant pour le Conseil départemental que pour le GIP. Tous les Départements du GIP se connaissent, nous ne cherchons à nous faire des coups en douce, mais plutôt à continuer à travailler ensemble sur ce sujet comme sur d'autres. J'espère que tout se fera en bonne intelligence, mais, aujourd'hui, il s'agit de poser un cadre.

M. LÉGER. – Sur quelles activités allons-nous nous battre ? Quelles activités espérez-vous sauvegarder ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – L'essentiel de l'activité du laboratoire sont les sérologies et la santé animale. C'est le cœur de métier des agents. C'est ce que nous souhaitons conserver. Sinon, il n'y a plus de raison de conserver un laboratoire.

M. LÉGER. – Est-ce que je me trompe – et c'est tout à fait possible – si j'ai l'impression, depuis la dernière séance plénière, d'entendre une petite musique sur le thème : « Oubliez le laboratoire tel que nous l'avons connu, nous allons vers quelque chose de plus réduit...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Bien sûr.

M. LÉGER. – ... Oubliez ce qui était si utile aux Creusois, nous ne l'aurons plus. » Est-ce que je me trompe ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Je pense que de nombreuses petites musiques vont circuler. Des discussions ont commencé bien en amont, notamment avec les agents du laboratoire départemental. Je l'avais déjà souligné, ils sont très impliqués dans la construction d'un nouveau modèle industriel qui soit viable et réponde à une véritable nécessité de service. Eux-mêmes nous ont dit, y compris dans les instances représentatives du personnel, qu'il ne servirait à rien de s'acharner sur certaines activités qui sont très coûteuses et nécessiteront le renouvellement de matériels très chers. Mais ce ne sont pas les activités essentielles qui sont celles tournent autour de la sérologie et de la santé animale. Le souhait serait donc de se concentrer sur ces activités qui forment la majeure partie des analyses réalisées au laboratoire d'AJAIN.

Par ailleurs, il conviendra de s'appuyer sur le réseau de préleveurs qui sillonnent l'ensemble du département. C'est un vrai plus par rapport à d'autres départements. Il convient de capitaliser sur ces atouts.

La construction du modèle se fera en concertation avec les agents tout au long de l'année 2025.

Que des inquiétudes s'expriment, je l'entends, mais, vous pouvez les interroger, les agents du laboratoire sont, pour la plupart, très impliqués et au fait de la situation. Nous les tenons régulièrement informés et partageons avec eux l'ensemble des informations à ce sujet. Cela n'empêchera d'avoir toujours des bruits qui circulent, plus ou moins exacts, plus ou moins exagérés, mais c'est ainsi.

M. DAULNY, Secrétaire de séance. – Ayant quitté l'Assemblée, M^{me} Laurence CHEVREUX a donné pouvoir à M. Valéry MARTIN.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je me propose de vous transmettre les comptes administratifs 2023 et 2024 afin que vous disposiez de plus de précisions sur la situation financière du GIP.

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Madame la Présidente, nous devons aujourd'hui nous prononcer sur les modalités de sortie du GIP mais, en extrapolant, aujourd'hui, une vie est-elle possible pour un laboratoire en dehors d'un GIP ?

Les laboratoires en biologie de médecine de ville ; qui fonctionnent sur un modèle similaire, se sont tous regroupés pour perdurer et survivre en termes de soutenabilité financière. Aujourd'hui, un automate coûte des sommes faramineuses ; la rentabilité est donc liée au nombre d'analyses. À l'avenir, ce laboratoire peut-il rester isolé sur le territoire ou lui faudra-t-il rejoindre un nouveau GIP ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – On peut toujours se poser la question. Il est vrai qu'il faudra opérer des choix, car nous ne pourrions pas poursuivre comme auparavant. Les agents eux-mêmes sont conscients de ce que vous disiez : les automates sont très onéreux et certaines analyses reviennent trop cher ; dans ce cas, ce n'est pas la peine de s'acharner car c'est la pérennité de la structure qui est en danger. L'idée est donc de se concentrer sur les activités qui génèrent moins de pertes, c'est le cas pour ce qui est de la santé animale et la sérologie. Cela ne l'est pas pour d'autres domaines, comme l'eau ou l'hygiène alimentaire. Nous aurons l'année 2025 pour nous interroger sur un recentrage sur des activités permettant d'assurer une meilleure pérennité de la structure.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – J'ai déjà reçu des appels téléphoniques pour savoir si nous serions disposés à travailler avec telle ou telle collectivité ou telle ou telle autre structure qui porte un ou des laboratoires d'analyses. Sans entrer dans les détails sur l'organisation des laboratoires à l'échelle nationale ou régionale, l'activité et les compétences au sein du laboratoire d'AJAIN présentent un réel intérêt pour les éleveurs et les commerçants de bovins, mais également pour d'autres acteurs.

Dans les pré-propositions qui m'ont été présentées : on me disait que l'on pourrait nous confier telle et telle analyse dans lesquels nous excellons et que nous pourrions confier telle ou telle autre en contrepartie. Je n'ai pris aucun engagement, bien évidemment, car, aujourd'hui, il n'est pas question de se prononcer sur les conditions de sortie du GIP. Aujourd'hui, nous prenons des précautions. Nous nous sommes attachés à être accompagnés par un avocat pour établir ce protocole d'accord, qui constitue le cadre que nous souhaitons soumettre au GIP. Mais ce n'est pas le protocole de sortie, seulement le protocole d'accord.

En complément, comme je vous l'avais déjà expliqué, l'étude mandatée par la Drôme, l'Indre et la Creuse de façon simultanée, réalisée par KPMG, pour déterminer l'intérêt et les conditions de notre entrée dans le GIP, avait porté sur les années antérieures à 2022. À l'époque, les laboratoires du GIP se portaient bien, car ils réalisaient un nombre élevé d'analyses liées au Covid. C'est ainsi que les Départements n'ont pas souhaité verser de participations dans la mesure où les comptes administratifs présentaient des résultats excédentaires. Ils n'ont pas été prudents, c'est le moins que l'on puisse dire, parce qu'ils vont le payer maintenant. À mon avis, la direction a raté le coche en ne rappelant pas suffisamment tôt les participations pour éviter un déficit structurel, comme nous l'avons constaté à la fin 2023.

KPMG a effectué le travail et, en accord avec les deux autres Départements, nous avons demandé à la même équipe de KPMG de nous adresser un rapport sur la situation que nous avons constatée à la fin 2023. Pour quelle raison et comment en étions-nous arrivés à cette situation ? Notre analyse n'est que la nôtre, nous souhaitions connaître la leur et, surtout, avoir ce document dans l'hypothèse où nous en aurions besoin lors de la transaction de sortie du GIP que nous engageons dès à présent.

M. LÉGER. – La question d'Éric BODEAU sur la viabilité d'un laboratoire qui resterait seul avait été l'un des considérants pour adhérer au GIP TERANA. Il en était un second puisqu'il nous avait été dit que toute subvention d'équilibre était désormais interdite sur des activités concurrentielles.

Pourquoi pourrions-nous demain équilibrer une structure alors que cela était interdit hier ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ce sera l'un des paramètres qui entrera dans notre questionnement sur les activités que nous pourrions maintenir à l'équilibre sans avoir besoin d'une subvention d'équilibre. Nous choisirions des analyses ou nous positionnerions sur des marchés pour lesquels, réglementairement, il n'est pas possible de percevoir de subventions d'équilibre. Tout cela est du calcul de *process*. Sur ces volets soumis à champ concurrentiel, nous sommes dans le monde de l'entreprise et plus dans celui du service public.

M. LÉGER. – Donc, pour l'instant, nous sommes dans le tunnel, nous savons qu'il faut en sortir. Nous en sortirons, mais sans savoir ce que nous verrons lorsque la lumière réapparaîtra.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il est difficile de parler des équipes car, pour l'instant, ce sont les équipes de TERANA. Je ne voudrais poser de difficultés à qui que ce soit, membre des équipes actuelles du GIP TERANA. C'est le vrai sujet de fond : aujourd'hui, le laboratoire d'AJAIN n'est pas celui du Conseil départemental et ses agents ne sont pas placés sous la direction du Conseil départemental. Vous comprendrez qu'il y a une certaine limite à respecter, même s'il peut nous arriver d'échanger en *off* lorsque nous les croisons hors des murs.

Mais nous sommes trente dans ce Conseil, trente à pouvoir imaginer et travailler sur ces sujets et à saisir pleinement l'intérêt de certaines missions de politique publique. Nous le faisons ensemble – en tout cas, pour ceux qui le souhaitent – et je pense que nous sommes tous d'accord : nous avons engagé le processus, et je vous en remercie, mais lorsque l'on se retrouve dans une impasse ou dans un système qui ne fonctionne pas, il ne faut attendre pour réagir.

Imaginez que nous ayons intégré une structure il y a dix ans... E...
à notre participation au bout d'un an et demi car nous nous sommes tout de suite rendu compte des difficultés financières, parce nous sommes vigilants. Si nous étions dans cette structure depuis dix ans, nous ne serions pas seulement confrontés aux participations au déficit depuis juillet 2023. Nos autres collègues participent au déficit à hauteur du temps passé en tant que membre du GIP. La situation pourrait être pire.

Je ne dis pas non plus qu'elle est simple, facile, ni que tout allait mieux avant. Si nous avions pris la décision de rejoindre un groupement de laboratoires, c'est bien parce qu'il était difficile de tenir en l'état. Face à la concurrence, nous aurions perdu marché après marché. Demain, nous nous pencherons davantage sur ce qui peut être rentable car autrement, dans le champ concurrentiel, nous ne pourrions plus tenir et réaliser les analyses.

La parole est à M^{me} GALBRUN.

M^{me} GALBRUN. – Madame la Présidente, ce protocole d'accord est le projet du protocole définitif ?...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Non.

M^{me} GALBRUN. – C'est ce que je comprenais de la proposition que vous nous présentiez : « entérinant les principales modalités de sortie ».

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Oui, il s'agit bien des modalités. Nous pouvons le relire ensemble avec attention, si vous le souhaitez.

M^{me} GALBRUN. – N'est-ce pas ce que l'on appelle le projet de protocole de sortie ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je me suis attachée à le lire à plusieurs reprises. L'article 1 reprend les dispositions relatives aux personnels. Il s'agit, en fait, d'assurer la transition. Est précisée la situation des agents : qu'ils aient été mis à disposition ou recrutés au 1^{er} juillet 2023, ils sont les agents du GIP. Seront-ils conservés au sein de la structure GIP TERANA, leur sera-t-il proposé de partir, ou seront-ils libres de choisir ?

Tels sont les points sur lesquels nous précisons les choses dès aujourd'hui. Il s'agit de fixer un cadre qui engage les deux parties sur un champ de discussion, qui pose des limites et des réserves et, surtout, qui engage sur un certain nombre de modalités, comme le non-démarchage des clients, les procédures de transfert de l'activité au cours de l'année 2025 qui sera une année charnière, etc. Imaginons que le GIP acte notre sortie, mais ferme le laboratoire d'AJAIN au 1^{er} mai, demande aux agents d'aller dans d'autres laboratoires et vide le laboratoire d'AJAIN, ce serait un scénario catastrophe. C'est ce que vise à encadrer ce protocole avant toute discussion, il tend à fixer ce qu'il sera possible de faire au cours de l'année 2025, pendant les négociations qui préciseront les conditions de sortie.

Se posent aussi la question des fichiers clients – qui conserve quels clients ? –, le sujet des facturations – qui prendra en charge les analyses effectuées et quel sera le décalage ? C'est du factuel, nous ne traitons pas des conditions de sortie, nous cadrans les choses par des modalités qui nous ont été conseillées.

M^{me} GALBRUN. – Réexaminerons-nous le protocole final en Commission permanente ou en Assemblée plénière ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ce sera en plénière, madame GALBRUN. Cela me semble logique. Je ne sais si ce sera à l'automne ou en fin d'année 2025 mais, je le répète, le protocole cadre que nous examinons aujourd'hui borde les choses. Nous le voterons ou pas, je ne puis présager ce que vous souhaitez mais, s'il est adopté, il sera partagé en AG du GIP, qui lui-même l'approuvera, ou pas. Nous l'espérons, mais vous savez cela mieux que personne, madame GALBRUN, des marges de négociation sont toujours possibles. Ce n'est qu'une fois ce protocole accepté par le GIP que nous entrerons dans les négociations pour

déterminer les modalités de sortie qui figureront dans une convention de nous prononcerons le plus tôt possible, mais cela prendra quelque temps.

La parole est à M^{me} PÉNICAUD.

M^{me} PÉNICAUD. – Je partage l'avis de M^{me} GALBRUN parce que si je comprenais bien « le protocole transactionnel négocié avec le GIP », la suite – « entérinant » – me gênait parce que j'avais le sentiment que l'on en était aux conclusions. Par conséquent, je ne savais plus si nous entérinions les modalités de sortie aujourd'hui ou s'il ne s'agissait que d'un protocole cadre.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si vous le souhaitez, nous faisons une petite interruption de séance et je vous engage à lire le document présenté en annexe : Protocole d'accord encadrant le retrait du Département de la Creuse du GIP TERANA.

M^{me} PÉNICAUD. – Dit ainsi, je comprends mieux.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il s'agit du protocole qui encadre. Il ne s'agit pas de la convention de sortie sur laquelle les deux parties seraient tombées d'accord après négociation des conditions, et qui sera soumise au vote de l'Assemblée départementale et du GIP TERANA par la suite. Nous bordons les choses. Cela ne se fait généralement pas, mais nous souhaitons, avant d'entamer les négociations, préciser un certain nombre de limites.

M. LÉGER. – Je pense qu'Isabelle PÉNICAUD a raison. Je compare les deux documents – le rapport et l'annexe – et considère que la formulation de l'annexe est plus prudente et sans doute plus précise : protocole d'accord « encadrant » le retrait alors que, dans le rapport, il est question d'un protocole d'accord « entérinant » les principales modalités. Ce n'est pas pareil.

M^{me} GALBRUN. – C'est seulement la formulation, madame la Présidente.

M. LÉGER. – Aujourd'hui, nous n'entérinons pas les principales modalités, nous entérinons un pré-protocole d'accord qui va encadrer les modalités de retrait.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous allons relire non pas le protocole, mais le rapport.

Je vous en donne lecture : « L'objectif de cet accord est de prévenir tout litige ultérieur en formalisant les modalités de retrait, en particulier s'agissant :

- du personnel,
- des relations commerciales,
- des opérations de transfert d'activité,
- de la restitution des données,
- du solde financier,
- des investissements réalisés,
- de la gestion des marques
- et d'un calendrier des étapes permettant d'entériner la sortie du Département de la Creuse. »

Et dans la proposition de la présidente, il est question d'un « protocole transactionnel [...] entérinant les principales modalités ». Je comprends votre réticence, mais il faut vous fonder sur l'intitulé du protocole d'accord et non sur le libellé du rapport. La délibération actera bien en annexe le « Protocole d'accord encadrant le retrait ».

Je vous remercie d'être aussi précautionneux. Nous ne le sommes jamais assez, mais il n'est

pas question ici, en effet, des principales modalités de sortie. Par ce protocole d'accord, il s'agit bien de prévenir tout litige ultérieur lors des discussions et des échanges qui se dérouleront dans les prochains mois.

M. LÉGER. – En parlant de litige, il y a tout de même eu un préjudice pour le laboratoire et le Conseil départemental dans cette affaire. Selon vous, il n'y avait pas matière à engager un recours ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous verrons. Cela dépendra des résultats des discussions, notamment sur la vision que nous avons des conditions de retrait, mais aussi sur la manière dont les autres membres du GIP envisagent les leurs. Je ne peux pas en dire plus pour l'instant.

Je rappelle également que, lorsque nous avons apporté les éléments partagés de la situation et du déficit constaté sur l'année 2023, nous avons demandé, avec la Drôme puisque nos deux Départements sont à même hauteur de participation, à savoir 23 %, à revenir sur ce taux de participation dont nous estimions qu'il était faussé et devrait être moindre. Le GIP n'a pas donné suite à notre demande de minoration de notre participation. Cela nous a amenés à penser qu'il n'y avait pas d'issue ni de considération ou d'attention portée à un certain nombre de principes de réalité. C'est pour cela que nous avons pris cette décision. Mais vous avez parfaite, à raison, souligné à plusieurs reprises que nous avons une étude, des éléments chiffrés jusqu'en 2022... puis, les résultats de 2023. Je n'en dirai pas plus.

Si tout vous semble clair désormais, je vous invite à m'autoriser à signer, au nom du Département, ce protocole d'accord avec le GIP TERANA encadrant les négociations à venir pour le retrait du Département de la Creuse du GIP TERANA. (*Adopté à l'unanimité des votants.*)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie de ces échanges et de votre vote.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports de la cinquième commission – Numérique et Mobilités.

Délibération n°CD2025-04/4/28
Dossier n° 6845

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

MODALITES DE SORTIE DU GIP TERANA



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU la délibération n°CD2025-03/4/16 du 07 mars 2025 décidant du retrait du Département de la Creuse du GIP TERANA ;
VU le rapport CD2025-04/4/28 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,

DÉCIDE,

D'autoriser la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant à signer, au nom du Département, le protocole d'accord négocié avec le GIP TERANA encadrant le retrait du Laboratoire Départemental de la Creuse du GIP TERANA étant entendu que toutes modifications mineures pourront être apportées au protocole avant sa signature.

L'objectif de cet accord est de prévenir tout litige ultérieur en formalisant le cadre des modalités de retrait, en particulier s'agissant :

- du personnel,
- des relations commerciales,
- des opérations de transfert d'activité,
- de la restitution des données,
- du solde financier,
- des investissements réalisés,
- de la gestion des marques,
- et d'un calendrier des étapes à venir.

Une annexe confidentielle est jointe à la présente délibération.

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Publié sur www.creuse.fr le 11/07/2025

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250711-CD2025_0089A-DE

CD - NUMÉRIQUE ET MOBILITÉS

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉRODROME DE MONTLUÇON-GUÉRET PARTICIPATION 2025 DU DÉPARTEMENT

RAPPORT N° CD2025-04/5/29 DOSSIER N° 6821

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Dans ce rapport, il s'agit d'inscrire au budget primitif le montant des participations du Département de la Creuse nécessaires au fonctionnement du syndicat mixte de l'Aérodrome de Montluçon-Guéret.

Le rapport reprend l'activité du syndicat en 2024. Il présente dans un tableau les taxes aéroportuaires perçues de 2018 à 2024. Je précise que, pour l'année 2024, il convient d'ajouter aux 12 966 € figurant dans le tableau quelque 6 500 € de recettes liées à des vols, qui seront comptabilisées sur l'année 2025. L'activité 2024 s'établit donc, en réalité, à 19 464,73 €, en baisse néanmoins par rapport à l'exercice précédent. Je vous renvoie à l'explication donnée dans le rapport.

S'agissant des réalisations 2024, le syndicat a installé le nouvel exploitant dans le cadre d'une délégation de service public, ce qui a entraîné le versement d'une subvention d'exploitation de 168 000 € afin de permettre le fonctionnement de l'Aérodrome : achat de carburant, salaires, assurances, fluides et combustibles, entretien des matériels et locaux, etc.

L'exploitant a mis en place une nouvelle communication pour faire connaître l'infrastructure et attiré de nouvelles entreprises sur l'aérodrome.

La centrale solaire, en activité depuis 2021, a représenté en 2024 une redevance annuelle d'occupation de 36 503 €.

La vente de carburant est en hausse : 37 178 litres contre 32 914 litres en 2023.

Parmi les dépenses, peuvent être citées, en fonctionnement, le débroussaillage au bout de la piste, l'entretien du bac de rétention, l'entretien et remise en état des matériels et, en investissement, les frais de maîtrise d'œuvre et de construction de la plateforme pour drones, la réfection de la peinture de la piste et le remplacement d'un équipement du système vidéo.

Le Syndicat a, en effet, fait procéder en 2023 et 2024 à la construction d'une plateforme de 765 m² et à l'aménagement d'une aire de 995 m² nécessaires à l'installation de deux abris techniques et aux manœuvres pour le montage et l'utilisation de drones militaires, représentant un investissement de 402 640 € HT. Ce dernier a été financé à hauteur 98 000 € par une subvention du Plan Particulier pour la Creuse 1 et du FNADT.

Depuis décembre 2024, le groupe SAFRAN finalise son installation dans le hangar semi-permanent implanté sur la plateforme drones. Une redevance sera perçue et devrait venir alléger le coût supporté par les collectivités à partir de 2025.

S'agissant des emprunts, la participation du Conseil départemental correspond à une annuité de 2 652 €. Je vous renvoie au tableau en annexe.

Pour ce qui est des projets en cours et des propositions budgétaires pour 2025, le groupe SAFRAN devrait commencer ses campagnes d'essais du drone Patroller. Les vols généreront des recettes. Il a été décidé d'implanter un hangar à but locatif et un abri technique pour le matériel incendie. Pour la construction du hangar, le syndicat présentera une demande de subvention, et le nouvel exploitant mettra en place un plan de développement et d'investissement portant sur la création d'une station de carburant pour hélicoptères, d'un poste de stationnement hélicoptère et l'installation d'une borne électrique avion/voiture.

Cet exploitant, qui gère déjà deux aérodromes, s'est engagé dans son offre à développer l'activité de cette infrastructure.

En termes budgétaires, il vous est proposé d'inscrire 101 000 € en fonctionnement, comme l'an dernier, et 25 000 € en investissement, contre 32 000 € l'année dernière.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments. – En tant que président de cet aérodrome, je livrerai en complément quelques informations.

Pour reprendre l'expression de M. LÉGER à propos du laboratoire, avec cet aérodrome, nous sortons enfin du tunnel. La différence est que nous savons où nous allons en sortant. En effet, avoir confié cet aérodrome à un nouvel exploitant privé, qui possède une certaine expérience de ce type d'équipement, nous permet d'avoir un programme de développement conséquent, notamment la venue d'une école de pilotage d'hélicoptères. Une station de carburant J et A1 permettra de les alimenter ainsi que tout ce qui tourne avec ce carburant.

Lorsque tout sera en place, par l'intermédiaire du président de groupe, je lancerai, avec Mary-Line GEOFFRE qui siège au comité syndical, une invitation à tous pour une visite de cet équipement dont nous parlons toujours sans savoir réellement ce qui s'y passe. Nous organiserons cette visite pour vous montrer ce qu'est devenu l'aérodrome depuis son inauguration en 1982 par François MITTERRAND, alors président de la République, en présence d'André CHANDERNAGOR.

M. LÉGER. – C'était vraiment un tunnel !

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments. – Le tunnel, nous en sortons, monsieur LÉGER ! Nous organiserons cette visite à la rentrée, car il s'agit d'un projet très intéressant et important, notamment en termes de mobilité.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Monsieur FOULON, je me souviens que M. de FROMENT, alors député de la Creuse, avait lui aussi promis l'arrivée d'hélicoptères à LÉPAUD. C'était en 1993...

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Au siècle dernier !

M. BODEAU. – Oui, au siècle dernier !

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments. – Monsieur BODEAU, je ne le conteste pas. Il est vrai que nombreuses ont été les promesses portant sur cet aérodrome. Il est dommage que Jean-Jacques LOZACH soit parti. De gros investissements avaient été engagés à l'époque, qui, bien heureusement sont aujourd'hui remboursés, avec des retours sur investissement dont nous pourrions discuter !

Pour ce qui est des hélicoptères, monsieur BODEAU, il s'agit d'un projet sérieux parce que nous bénéficions d'une problématique qui n'existait pas en 1993 : aujourd'hui, les aérodromes situés en périphérie des grandes villes sont continuellement freinés dans leur développement par des associations de riverains qui saisissent systématiquement les tribunaux, C'est particulièrement vrai s'agissant des activités liées aux hélicoptères qui engendrent des nuisances sonores.

Donc, monsieur BODEAU, je ferai en sorte qu'au moment de la visite, le projet avec les hélicoptères soit consolidé.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mais n'est-ce pas trop polluant ? Pourquoi pas des planeurs ?

M^{me} GALBRUN. – Pourrions-nous faire un tour en hélicoptère ?...

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments. – Nous verrons cela.

Par ailleurs, je me rendrai au mois de juin au Salon du Bourget qui se tient tous les deux ans pour nouer des contacts avec de futurs investisseurs sur cet aérodrome.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose d'accorder au syndicat mixte pour la création, l'aménagement et l'exploitation de l'Aérodrome de Montluçon-Guéret pour 2025 :

- une participation financière de fonctionnement à hauteur de 101 000 € ;
- une subvention d'investissement à hauteur de 25 000 € (*Adopté à l'unanimité des votants – les membres du syndicat mixte ne prennent pas part au vote.*)

**Délibération n°CD2025-04/5/29
Dossier n° 6821**

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Service Ressources*

RAPPORTEUR : Mme Hélène FAIVRE

**SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE MONTLUÇON - GUERET - PARTICIPATION DU
DEPARTEMENT 2025**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU la délibération n°2025-03/5/17 du Conseil départemental de la Creuse approuvant la prolongation de validité du syndicat Mixte de l'Aérodrome ;
VU le rapport CD2025-04/5/29 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Numérique et Mobilités,*

DÉCIDE,

D'accorder, pour 2025, une participation financière de fonctionnement à hauteur de **101 000 €** et une subvention d'équipement d'un montant de **25 000 €** en faveur du Syndicat Mixte pour la création, l'aménagement et l'exploitation de l'Aérodrome de Montluçon-Guéret.

Dit que les sommes pour la partie fonctionnement seront imputées au chapitre 65 / article 6561 / fonction 855 et pour la partie investissement au chapitre 204 / compte 2041782 / fonction 855.

Adopté : 23 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Ne prennent pas part au vote :
M. Franck FOULON, Mme Marie-Thérèse VIALLE, Mme Marie-Christine BUNLON, M. Nicolas SIMONNET (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIALLE), Mme Mary-Line GEOFFRE, Elus Membres Syndicat Mixte de l'Aérodrome Montluçon-Guéret

VOTE DES MOTIONS ET VŒUX

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous allons procéder au vote sur les vœux et motions qui ont été examinés par les commissions.

Quel est l'avis de la troisième commission sur les motions qu'elle avait à examiner ?...

M. DAULNY, président de la troisième commission. – La commission a émis un avis favorable à l'unanimité à la motion présentée M. Thierry BOURGUIGNON, M^{me} Isabelle PÉNICAUD, M. Éric BODEAU et M^{me} Mary-Line GEOFFRE, sans modification.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous la rappelle :

POUR LE MAINTIEN DES FINANCEMENTS DE LA MISSION LOCALE DE LA CREUSE

Motion présentée M. Thierry BOURGUIGNON,
M^{me} Isabelle PÉNICAUD, M. Éric BODEAU et M^{me} Mary-Line GEOFFRE,
Conseillers départementaux des cantons de GUÉRET I et de GUÉRET II

« Le 14 mars, les salariés de la Mission Locale de la Creuse ont organisé une journée de mobilisation à Guéret pour dénoncer la baisse des subventions de l'État prévue par la loi de finances pour 2025, baisse qui aurait des conséquences immédiates sur l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion sociale des 1 500 jeunes de 16-25 ans soutenus chaque année dans notre département, alors qu'avec un taux d'accès à l'emploi durable de plus de 34 % après six mois, les Missions Locales ont démontré l'efficacité de leur action.

« En effet, l'État réduirait d'au moins 6 % les subventions qu'il verse à la Mission Locale, soit une perte de près de 25 000 €. Cette baisse impacterait les ressources humaines. La qualité de l'accompagnement des jeunes en pâtirait directement et les permanences délocalisées à BOURGANEUF, BOUSSAC, ÉVAUX-LES-BAINS, AUZANCES ET DUN-LE-PALESTEL pourraient être remises en question.

« En outre, la loi de finances précitée prévoit une nette baisse des allocations du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), parcours qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion professionnelle. Enfin, le nombre des contrats d'engagement jeune (CEJ) est désormais plafonné à 200 000, contre 210 000 l'an passé. Dans le même temps, la récente réforme de France Travail rendant obligatoire l'inscription de tous les demandeurs d'emploi, y compris les nouveaux bénéficiaires du revenu de solidarité active, et l'augmentation du chômage des jeunes se traduisent par une hausse du nombre de personnes orientées par l'opérateur public vers les Missions Locales.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 4 avril 2025,

« Considérant que la jeunesse en difficulté ou précarisée ne saurait devenir la grande oubliée des politiques publiques dans les territoires fragiles comme la Creuse,

« Demande à M^{me} la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles de veiller au maintien des budgets des Missions Locales et de garantir la pérennité des actions de ces structures indispensables pour l'insertion des jeunes dans nos territoires. »

Je mets aux voix cette motion. *(Adoptée à l'unanimité.)*

M. DAULNY. – S'agissant de la motion présentée par Patrice MORANÇAIS, la commission a émis un avis favorable à l'unanimité, sans modification.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Elle est ainsi rédigée :

**POUR UNE COMPENSATION DE L'ÉTAT
À LA SUITE DE L'AUGMENTATION DU RSA**

Motion présentée M. Patrice MORANÇAIS,
Conseiller départemental du canton de GOUZON

« Au 1^{er} avril 2025, le montant de l'allocation du RSA a été revalorisé de 1,7 % sur décision du Gouvernement. Si l'intention pour les bénéficiaires est louable afin de suivre le niveau d'inflation, la méthode et le financement de cette augmentation ne sont pas acceptables.

« En effet, celle-ci, entièrement financée par les Départements, n'a fait l'objet d'aucune négociation ni compensation par l'État. Elle vient donc s'ajouter aux trois milliards d'euros de dépenses exigées des Conseils départementaux par le Gouvernement depuis 2022. Elle s'ajoute également à l'augmentation du reste à charge des trois allocations individuelles de solidarité, ou encore à la baisse de compensation de l'allocation personnalisée d'autonomie par la CNSA.

« Les Départements sont dans l'impossibilité de faire face à cette nouvelle hausse des prestations, comme à toute autre augmentation de dépenses qui ne serait pas compensée intégralement. Ils sont dans l'attente d'une discussion conclusive au sein d'un groupe de travail Départements-État avant la fin 2025 sur le financement pérenne et serein dans le champ des politiques des solidarités. Cela vient conforter la position votée par Départements de France de ne pas mettre en œuvre l'extension du Ségur publiée le 23 juin dernier : le Gouvernement doit assumer ses décisions en vertu du principe du décideur payeur.

« Ainsi, comme près de 70 % des Départements, le Conseil départemental de la Creuse a décidé de ne pas payer aux organismes payeurs, CAF et MSA, cette augmentation de 1,7 % du RSA au 1^{er} avril.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière, le vendredi 4 avril 2025,

« Dénonce la méthode employée par le Gouvernement ;

« Demande au Gouvernement de compenser financièrement les Départements à la suite de cette augmentation, décidée unilatéralement, du montant du RSA au 1^{er} avril ;

« S'engage sur le non-paiement de principe de toute dépense nouvelle ou supplémentaire décidée unilatéralement par le Gouvernement et non compensée intégralement par lui. »

Je la mets aux voix. *(Adoptée à l'unanimité.)*

M. DAULNY, président de la troisième commission. – Concernant les deux autres motions portant sur le service de radiothérapie de l'hôpital de GUÉRET que la commission avait à examiner, en accord avec Laurence CHEVREUX et Éric BODEAU, il a été décidé de retenir celle de ce dernier, qui est plus complet, en ajoutant Laurence CHEVREUX comme coauteur.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Cette motion se lirait donc ainsi :

POUR UNE RÉOUVERTURE RAPIDE DU SERVICE DE RADIOTHÉRAPIE DE L'HÔPITAL DE GUÉRET

Motion d'urgence présentée par M. Éric BODEAU
Conseiller départemental du canton de GUÉRET II
et M^{me} Laurence CHEVREUX
Conseillère départementale du canton d'AUBUSSON

« Le centre hospitalier de GUÉRET est un centre de référence en matière de radiothérapie. Depuis le 10 février, son service de radiothérapie ne reçoit plus aucun patient pour pratiquer des traitements de radiothérapie faute de praticiens, dans un premier temps, de radiophysicienne médicale et, maintenant, de radiothérapeute. Les patients sont contraints de se rendre dans d'autres départements les obligeant à des déplacements de plus de deux heures pour des actes de quelques minutes. Cette situation pourrait perdurer jusqu'à l'automne, laissant en grande difficulté des malades touchés par des pathologies graves nécessitant des soins urgents et de proximité.

« Équipé du matériel le plus moderne, ce service ne peut fonctionner que grâce à la présence conjointe d'un radiophysicien et d'un médecin radiothérapeute. Le contrat de ce dernier n'aurait pas été reconduit, sans anticipation des conséquences pour le fonctionnement du service et pour les malades. Ce problème de « ressources humaines » a des conséquences dommageables pour la santé publique, pour la continuité du service public et l'attractivité tant du centre hospitalier que du département.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 4 avril 2025,

« Considérant les inquiétudes et l'émotion légitimes que suscitent l'arrêt du fonctionnement du service de radiothérapie, le risque d'une rupture de soins, et donc de pertes de chances de guérison pour les patients concernés ;

« Considérant que rajouter de longs voyages aux séances de radiothérapie, qui peuvent déjà être éprouvantes, est une grande source de fatigue pour les malades ; que de telles contraintes sont préjudiciables au système de santé, tant financièrement qu'en termes d'image, mais surtout d'égalité devant la santé ou d'espérance de vie, déjà moindre dans la grande ruralité ;

« Demande à M. le ministre délégué chargé de la Santé et de l'Accès aux soins, à M le directeur général de l'ARS et à M^{me} la déléguée départementale de l'ARS, à M^{me} la directrice du centre hospitalier de GUÉRET de remédier sans délai à la carence constatée, notamment par la mise immédiate à disposition par le CHU de LIMOGES du praticien hospitalier manquant et par le recrutement du radiophysicien, personnels nécessaires à la réouverture du service de radiothérapie du centre hospitalier de GUÉRET, qui est un centre associé au CHRU de LIMOGES. »

Je la mets aux voix. *(Adoptée à l'unanimité.)*

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons au vœu et la motion suivants.

M. MARSALEIX, président de la quatrième commission. – Le vœu présenté par Jean-Luc LÉGER n'appelle aucune remarque et la commission a émis un avis favorable.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous le rappelle :

POUR LE RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DES FORÊTS COMMUNALES

Vœu présenté par M. Jean-Luc LÉGER Conseiller départemental du canton de FELLETIN

« Le code forestier prévoit que les bois et forêts appartenant aux collectivités territoriales, dès lors qu'ils sont susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, relèvent du régime forestier. Ce même code confie le monopole de la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts domaniales et communales à l'Office national des forêts (ONF).

« Le régime forestier permet de répondre aux attentes de la société (protection de l'environnement et accueil du public), tout en assurant la pérennité du patrimoine sylvicole, par exemple par le reboisement ou la régénération. Il contribue à l'équilibre biologique, à la satisfaction des besoins en bois et autres produits forestiers et comprend, en particulier, la surveillance générale des forêts, l'élaboration et l'application des aménagements, la surveillance des coupes programmées, l'affouage ou encore l'organisation des ventes de bois.

« Grâce à son principe mutualisé, le régime forestier est le garant d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques appliquée sur l'ensemble du territoire de la même façon, qu'il s'agisse de forêts productives ou non.

« Dans ce cadre, la récente affaire de la coupe rase sauvage et illégale opérée par une entreprise privée sur une parcelle de deux hectares appartenant à la ville de Guéret comprenant une zone humide, suscite une émotion légitime et une forte incompréhension.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 4 avril 2025,

« Considérant que la protection et la mise en valeur des bois et forêts ainsi que le reboisement dans le cadre d'une gestion durable sont reconnus d'intérêt général pour la nation par le code forestier et que les forêts, notamment publiques, portent des enjeux en matière économique, environnementale et d'accueil du public devant être sauvegardés et mieux pris en compte,

« Demande à M^{me} la ministre de l'Agriculture de renforcer les moyens humains et techniques de la Direction départementale des territoires de la Creuse pour le suivi de l'application du régime forestier ainsi que de l'ONF en matière de recherche et constatation des infractions, et donc d'accroître la protection des forêts ou propriétés communales de notre département confrontées au risque de coupes sauvages et abusives. »

Je le mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

M. MARSALEIX, président de la quatrième commission. – La commission a adopté la proposition de loi de Bertrand LABAR, sans modification.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il est ainsi rédigé :

SOUTIEN À L'AGRICULTURE

Motion présentée par M. Bertrand LABAR Conseiller départemental du canton de LE GRAND-BOURG Conseiller départemental délégué à l'agriculture

« Après plus d'un an d'attente, la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture a été enfin promulguée, grâce à l'engagement de M^{me} la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Si cette loi constitue un premier pas de simplification, de soutien et de reconnaissance pour nos agriculteurs, elle n'est pas un aboutissement.

« En effet, le métier d'agriculteur reste encore trop contraint et plusieurs dispositions législatives de la loi d'orientation agricole ont été censurées par le Conseil constitutionnel pour des questions de forme. Il apparaît donc nécessaire qu'elles puissent être reprises dans une nouvelle loi.

« Enfin, le Gouvernement s'était engagé à inscrire la proposition de loi sénatoriale visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale début avril. Cependant, cette promesse faite lors du Salon de l'agriculture en février n'a pas été tenue par M. le Premier ministre avec un report sans date de l'examen de la proposition de loi.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en assemblée plénière, le vendredi 4 avril 2025,

« Demande à M. le Premier ministre d'inscrire rapidement, à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, la proposition de loi sénatoriale visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur ;

« Demande au Gouvernement de reprendre, dans cette proposition de loi ou dans une autre, les articles de la loi d'orientation agricole censurés sur la forme par le Conseil constitutionnel. »

Je la mets aux voix. *(Adoptée à l'unanimité.)*

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons à la motion examinée en cinquième commission.

M. SAUTY. – Je croyais que M. le Sénateur avait voté contre au Sénat !

M^{me} FAIVRE, vice-présidente de la cinquième commission. – La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je la rappelle, avant de la soumettre à votre vote.

ASSURER L'AVENIR DE LA LIGNE POLT

Motion présentée par M^{me} Marie-France GALBRUN, M. Patrice FILLOUX, M. Jean-Jacques LOZACH et M^{me} Marinette JOUANNETAUD

« Suppressions de trains et dysfonctionnements du matériel ferroviaire caractérisent depuis plusieurs années la ligne ferroviaire POLT. Faute d'entretien et de renouvellement, les locomotives tombent en panne. Des décennies de sous-investissement expliquent la situation. Les retards peuvent atteindre plusieurs heures, alors que la qualité, la régularité et la fiabilité de l'offre ferroviaire constituent un enjeu écologique et d'égalité territoriale. Parallèlement, une mauvaise organisation des travaux de rénovation de la ligne par SNCF Réseau aboutira à nouveau à des suppressions durables du service : à partir du 22 avril, d'importants travaux vont affecter la ligne dans le Loiret et la circulation sera totalement interrompue le jour, d'août 2025 jusqu'au début de 2026. À la dégradation continue du service, aux défaillances du matériel et aux suppressions de trains s'ajoutent un sous-financement et la sous-réalisation du Schéma directeur de la ligne, marqué par un quatrième report de livraison des nouvelles rames Oxygène, initialement prévue fin 2023 puis retardée à fin 2025 et dont la circulation était prévue en 2027.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 4 avril 2025,

« Considérant que les usagers de la ligne POLT subissent des avaries et incidents techniques, des suppressions de trains et des retards à répétition ; qu'usagers, élus et acteurs économiques sont excédés par cette situation et alarmés par la chute de l'attractivité et de l'accessibilité territoriales ainsi provoquée par des problèmes structurels et par une planification inadéquate des travaux de rénovation de la ligne ;

« Considérant que cette situation contredit tant les objectifs proclamés par l'État d'un véritable « pacte d'attractivité » et de développement pour la Creuse que le statut de train d'équilibre du territoire (TET) de la ligne POLT ; que cette dernière, plus grande radiale ferroviaire classique, avec plus de 700 kilomètres, constitue non seulement un axe nord-sud national stratégique et structurant, mais une ligne vitale d'aménagement et de cohésion du territoire au service de nos concitoyens et de leur département ;

« Demande à M. le Premier ministre :

- « **de donner à la SNCF les moyens nécessaires à une parfaite maintenance** du matériel roulant et des locomotives afin d'assurer un service régulier, ponctuel et fiable ;
- « **de prendre dans ce cadre des mesures d'urgence à même de garantir la continuité du trafic** et de limiter au maximum les suppressions de trains durant les périodes de rénovation des voies ; de mettre en place une réduction des tarifs pendant cette période en compensation des préjudices subis par les usagers ;
- « **de veiller à la préparation d'un schéma directeur complémentaire** pourvu de financements adaptés et assurant un accroissement du nombre de dessertes ainsi que des tarifs attractifs ; d'intégrer à ces fins la ligne POLT au plan d'investissement dans les infrastructures de transports présenté en 2023 dans le cadre de la « planification écologique » ;
- « **de remettre en place les agents d'accueil et de sécurité ferroviaire** à la gare de LA SOUTERRAINE et d'accroître la desserte quotidienne de celle-ci. » (*Adoptée à l'unanimité.*)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M^{me} GALBRUN.

M^{me} GALBRUN. – Je pense que vous avez tous reçu l'invitation pour le train de la colère, mais je préférerais vous rappeler cette action de défense de la ligne PÔLT, le 15 avril à Paris.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mes chers collègues, l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

Bonne fin de journée à vous.

La séance est levée.

La Présidente du Conseil Départemental certifie exécutoires, à compter du 10 avril, les délibérations publiées sous forme électronique sur le site internet de la collectivité, pour une durée de deux mois et transmises au représentant de l'Etat dans le Département. (Article L.3131.1 du Code général des Collectivités territoriales).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17h35,

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Valérie SIMONET

Laurent DAULNY